

PLANS ANNUELS
DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

PLANS ANNUELS
DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

pour l'année financière se terminant
le 31 mars 2020

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par monsieur Christian Dubé,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et président du Conseil du trésor

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Budget de dépenses 2019-2020

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

Dépôt légal – Mars 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-83568-4 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-83569-1 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	7
-----------------------------	---

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Affaires municipales et Habitation.....	11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	23
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	31
Conseil exécutif.....	39
Culture et Communications.....	53
Économie et Innovation	63
Éducation et Enseignement supérieur	73
Énergie et Ressources naturelles	85
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	91
Famille.....	101
Finances.....	109
Forêts, Faune et Parcs	117
Immigration, Diversité et Inclusion	125
Justice	133
Relations internationales et Francophonie	145
Santé et Services sociaux.....	151
Sécurité publique	163
Tourisme	173
Transports	181
Travail, Emploi et Solidarité sociale	193

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2019-2020		2018-2019 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Assemblée nationale ³	136,9	(0,7)	137,6	137,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	105,8	(81,6)	188,3	187,4
Affaires municipales et Habitation	2 087,3	184,8	1 885,4	1 902,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	969,2	16,0	943,2	953,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 535,3	140,0	1 608,5	1 395,3
Conseil exécutif	468,4	15,0	455,3	453,4
Culture et Communications ⁴	772,3	0,7	772,2	771,6
Économie et Innovation	1 093,2	36,5	1 056,2	1 056,7
Éducation et Enseignement supérieur	20 896,7	1 441,4	19 375,9	19 455,3
Énergie et Ressources naturelles	87,6	(39,6)	84,1	127,2
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	205,4	0,0	202,7	205,4
Famille	2 787,1	212,9	2 624,3	2 574,3
Finances ⁴	200,1	84,3	201,0	115,9
Forêts, Faune et Parcs	526,0	(10,9)	536,9	536,8
Immigration, Diversité et Inclusion	482,2	308,4	339,0	173,8
Justice	1 042,9	15,2	1 024,7	1 027,7
Relations internationales et Francophonie	111,5	(0,2)	111,6	111,7
Santé et Services sociaux	40 823,6	2 214,1	38 387,6	38 609,5
Sécurité publique	1 629,4	(62,6)	1 647,8	1 692,0
Tourisme	158,3	(35,4)	192,9	193,8
Transports	763,2	26,5	733,6	736,7
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 468,3	16,5	4 360,6	4 451,8
Dépenses de programmes	81 350,7	4 481,3	76 869,4	76 869,4
Service de la dette	6 589,3	(186,1)	6 775,4	6 775,4
Dépenses budgétaires	87 940,0	4 295,2	83 644,8	83 644,8

¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations tangibles », « Immobilisations en ressources informationnelles » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements. De plus, les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total et ces montants peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan annuel de gestion des dépenses de chacun des portefeuilles.

² Les dépenses par portefeuille sont présentées selon la structure budgétaire 2019-2020.

³ L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

⁴ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications ». Au volume **Crédits des ministères et organismes** et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications » incorporent le service de la dette.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Organisation
municipale

1 131

municipalités locales

87 municipalités
régionales de comté

2 communautés
métropolitaines

Plan québécois des
infrastructures 2019-2029

7,2 G\$

pour les infrastructures
municipales

2,4 G\$

pour les logements sociaux
et communautaires

Habitation

128 457

logements à loyer modique

73 838

audiences à la Régie du logement

17 192

visites d'inspection par la
Régie du bâtiment du Québec

Aménagement
du territoire

98 %

Schémas d'aménagement et
de développement intégrant
les risques d'inondations

89 %

Schémas d'aménagement et
de développement intégrant les
risques de glissement de terrain

Fonds d'appui au
rayonnement des régions

310 M\$ en aide financière
de 2017-2018 à 2021-2022

Fonds de développement
des territoires

420 M\$ en aide financière
de 2016-2017 à 2019-2020

Fonds d'initiative et de
rayonnement de la métropole

19 M\$

en aide financière
en 2017-2018

124 projets réalisés

330 M\$ en
investissements totaux

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales et Habitation » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Régie du logement (RDL) et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

En tant que responsable de l'organisation municipale et de l'occupation du territoire, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. En concertation avec ses partenaires municipaux, il met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal. À ce titre, le Secrétariat à la région métropolitaine a pour mandat de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole, et de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale et de partenaires sur ce territoire. De plus, le Ministère assure la coordination de l'action de l'État en habitation.

La mission de la CMQ est de contribuer à la saine gouvernance municipale en agissant comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficacité de ses actions auprès des intervenants du monde municipal. De plus, la mission de la Commission s'est enrichie d'un nouveau mandat en matière de vérification de la conformité aux lois, règlements, politiques et directives et de vérification de l'optimisation des ressources des municipalités.

La SHQ a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Pour ce faire, elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordable et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accession à la propriété. Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation des initiatives publiques et privées en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations résultant d'un bail de logement, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes dans les domaines du bâtiment, de l'électricité, de la plomberie, du gaz, des équipements pétroliers, des installations sous pression, des ascenseurs et autres appareils élévateurs, des remontées mécaniques, des jeux et manèges ainsi que des lieux de baignade. La RBQ veille à l'intégrité des entrepreneurs de construction et surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et d'autres lois sectorielles dans les différents domaines techniques de sa compétence.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2019-2020 s'inscrivent à l'intérieur de quatre orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Soutenir les collectivités dans leur développement

Par son action, le Ministère souhaite contribuer au développement de milieux de vie durables, dynamiques et attrayants pour l'ensemble des citoyens. Ces milieux permettent d'offrir aux citoyens un cadre de vie de qualité qui favorise leur épanouissement et la satisfaction de leurs besoins. Ils permettent la préservation et la mise en valeur de l'environnement, la mise en place d'infrastructures performantes et sont propices au développement économique. Enfin, ces milieux favorisent, par leur dynamisme, l'occupation et la vitalité de tous les territoires du Québec.

Le Ministère actualisera ses relations avec l'ensemble de ses partenaires afin d'atteindre cet objectif. La reconnaissance des municipalités à titre de gouvernements de proximité entraînera une transformation de la relation entre ces dernières et le gouvernement du Québec. Le mandat du Ministère évoluera notamment vers l'accroissement de ses activités d'accompagnement et de soutien des municipalités dans leur développement et dans leurs prises de décision.

Actions envisagées

- L'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 a été conclu le 29 septembre 2015. Il prévoit que le gouvernement du Québec alloue en 2019 un montant de 854,1 M\$ aux organismes municipaux, dont 340,8 M\$ est prévu au budget de dépenses du Ministère;
- Le Ministère versera 537,4 M\$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes, incluant la mesure de bonification prévue à l'Accord de partenariat avec les municipalités;
- Le Ministère poursuivra la réflexion sur la modernisation des lois municipales en tenant compte du nouveau statut des municipalités;
- Le Ministère poursuivra l'accompagnement des municipalités afin d'améliorer leurs pratiques de gestion;
- Des dépenses totalisant 1,5 M\$ sont prévues en 2019-2020 dans le cadre du pôle d'expertise en gestion contractuelle municipale, développé en partenariat avec les associations municipales, pour soutenir les municipalités afin qu'elles adoptent de saines pratiques en matière d'adjudication de contrats;
- Le Ministère publiera des guides et des documents techniques, pour soutenir les municipalités dans le cadre de leurs fonctions, notamment sur le développement et l'aménagement durables des territoires;

- Le Ministère, avec ses programmes d'aide financière, appuiera les investissements des municipalités pour la réalisation de projets d'infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ainsi que des projets d'infrastructures collectives. Des investissements du gouvernement du Québec de l'ordre de 7,2 G\$ alloués au Ministère dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) au cours des dix prochaines années sont prévus pour accompagner les municipalités et ainsi contribuer à la concrétisation de nombreux projets d'infrastructures. Des sommes provenant du gouvernement fédéral s'ajoutent également à ces investissements. L'enveloppe accordée aux différents programmes du Ministère permettra la réalisation d'un nombre considérable de projets visant à maintenir les services à la population et à améliorer leur qualité de vie;
- Le Ministère poursuivra son appui auprès des petites municipalités dans le contexte où elles éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires pour la mise aux normes et la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire;
- Des aides financières de 117,3 M\$ sont prévues en 2019-2020 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, dont une provision de 2,3 M\$ en vue d'un renouvellement de l'Entente avec le Gouvernement de la nation crie. Tel que convenu dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, les ententes signées avec les municipalités régionales de comté (MRC), les agglomérations et les municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération, sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2020 afin que ces organismes puissent soutenir des projets de développement dans leurs territoires;
- Des aides financières de 60,0 M\$ sont disponibles en 2019-2020 dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions, afin de soutenir des projets régionaux;
- Le Ministère continuera de soutenir l'essor et le dynamisme de la métropole par l'entremise du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, à raison de 17,0 M\$ en 2019-2020;
- Le Ministère soutiendra la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement des communautés métropolitaines de Québec et de Montréal;
- Le Ministère poursuivra le déploiement du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source. À ce titre, le Ministère allouera d'ici le 31 décembre 2020 des aides financières totalisant près de 8,0 M\$ à partir du Fonds Vert afin de contribuer à la mise en place de projets d'infrastructures vertes;
- En collaboration avec les ministères et organismes concernés et en consultation avec le milieu municipal et les partenaires de la société civile, le Ministère poursuivra sa révision du cadre d'aménagement du territoire;
- Le Ministère poursuivra le renforcement de son accompagnement des MRC et des communautés métropolitaines, notamment par le biais de ses directions régionales et du Secrétariat à la région métropolitaine.

ORIENTATION 2

Favoriser la convergence et l'efficacité des actions des partenaires gouvernementaux visant le milieu municipal

Le Ministère jouera un rôle important au sein de l'administration gouvernementale en ce sens qu'il continuera à encourager la consultation des municipalités dans les interventions des ministères et organismes touchant le milieu municipal. Cette prise en compte pourra donner lieu entre autres à la modulation des exigences gouvernementales en fonction des capacités financières, humaines et techniques des municipalités ainsi qu'à la mise en place de mesures d'accompagnement et de soutien adaptées.

Actions envisagées

- Le Ministère participera à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux pris dans le cadre des travaux sur la redéfinition des relations Québec-municipalités, dont notamment ceux avec les villes de Québec et de Montréal dans le cadre de la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale et de la métropole et des ententes conclues avec ces dernières;
- Le Ministère poursuivra également son soutien à la Ville de Montréal par le biais d'une aide de 88,6 M\$ comme prévu à l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole;
- Le Ministère produira des outils d'accompagnement de façon à faciliter l'application par les municipalités des nouvelles dispositions législatives découlant de la reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité;
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), entrée en vigueur le 3 mai 2012, et de la stratégie gouvernementale en la matière;
- Le Ministère poursuivra la coordination des activités gouvernementales en soutien à la Ville de Lac-Mégantic dans son projet de reconstruction et de relance à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013. De plus, à partir de la provision constituée en 2013-2014, le Ministère maintiendra les versements de l'aide financière jusqu'au 30 novembre 2020, soit la date de fin du programme mis en place afin d'indemniser la Ville et les sinistrés pour des dépenses non couvertes par d'autres programmes gouvernementaux;
- Le Ministère assurera la concertation et la coordination interministérielles en faveur de la revitalisation de l'Est de Montréal, suivant la déclaration conjointe du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal à cet effet;
- Le Ministère participera aux chantiers gouvernementaux prioritaires : implantation de la Stratégie maritime, Plan Nord, Plan d'action en électrification des transports, etc.

ORIENTATION 3

Promouvoir les intérêts et les compétences du Québec sur la scène pancanadienne dans le domaine des affaires municipales

Le Ministère renforcera la coordination de ses actions et de ses interventions auprès des autres provinces et territoires ainsi que du gouvernement fédéral afin de favoriser le respect des compétences du Québec et la prise en compte des préoccupations locales dans la gestion d'activités liées à la compétence fédérale.

Action envisagée

- Le Ministère participera aux rencontres fédérales-provinciales-territoriales dans le domaine des affaires municipales de manière active et proactive, en assurant notamment la présence des autorités compétentes lors des rencontres administratives et en privilégiant le renforcement des assises sur lesquelles reposent la collaboration entre le Québec et les autres provinces et territoires.

ORIENTATION 4

Miser sur une gestion responsable des ressources

Le Ministère mise sur la saine gestion de ses ressources pour favoriser l'efficacité de ses interventions et l'atteinte de ses objectifs. En effet, il doit pouvoir compter sur des systèmes informatiques performants ainsi que sur l'engagement et la compétence de son personnel pour réaliser sa mission et offrir des services de qualité à ses partenaires.

Le Ministère doit veiller à conserver et à faire évoluer ses capacités organisationnelles pour permettre également de favoriser l'atteinte des objectifs ministériels dans un environnement stimulant et mobilisateur.

Actions envisagées

- Le Ministère poursuivra sa participation et sa contribution aux travaux de révision des programmes;
- Le Ministère poursuivra la modernisation, l'entretien et l'amélioration des actifs informatiques en support à sa mission;
- Le Ministère poursuivra la modernisation de son cadre de développement de système en misant sur les concepts éprouvés de l'approche Agile et en ayant recours aux meilleurs services et pratiques de l'industrie;
- Le Ministère poursuivra la révision de sa stratégie de gestion de l'expertise en technologie de l'information qui vise notamment à consolider l'expertise et le savoir-faire des ressources internes, à accroître l'attractivité de l'organisation et à cibler des opportunités d'externalisation à faible risque;
- Le Ministère entend accroître l'agilité de son personnel par la mise en place de diverses mesures à cet effet. Ces mesures comprendront entre autres de la formation, mais aussi la modernisation des pratiques de travail et des outils;
- Le Ministère portera une attention particulière à sa santé organisationnelle. À cet égard, le Ministère entend mettre en place une démarche de sondage pour l'ensemble de son personnel visant à renforcer les saines pratiques de gestion, qui sont reconnues pour avoir une influence positive sur la satisfaction au travail.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2019-2020 sont les suivants :

- poursuivre la réalisation de logements sociaux et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste;
- poursuivre ses interventions auprès des ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement par le biais de ses programmes;
- poursuivre ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements;
- poursuivre ses interventions en matière d'adaptation et de rénovation domiciliaire auprès de ménages dans le besoin au moyen de ses différents programmes s'adressant en particulier aux personnes handicapées et aux propriétaires à faible revenu en région rurale;
- réitérer son appui financier aux municipalités pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés;
- soutenir les initiatives en habitation de la Ville de Montréal.

De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés notamment dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7), la Politique nationale de lutte à l'itinérance, la Politique gouvernementale de prévention en santé, la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires, la Stratégie de développement durable et le Plan Nord.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Habitation » s'établit à 2 087,3 M\$ en 2019-2020, soit 184,8 M\$ de plus que la dépense probable 2018-2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la subvention gouvernementale versée à la SHQ afin de compenser la baisse des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement due à l'échéance de certaines ententes ponctuelles. De plus, à ce budget s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Soutien aux activités ministérielles

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement régional ainsi que le traitement des divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 60,3 M\$, soit une hausse de 1,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par les ajustements salariaux prévus aux conventions collectives.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable, d'assainissement des eaux usées ou des infrastructures collectives.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2018-2019, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 5,8 M\$ pour s'établir à 433,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités

Ce programme englobe des mesures de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux ainsi que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 654,4 M\$, soit une diminution de 12,8 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2018-2019. Cette variation est due principalement aux aides financières non récurrentes versées en 2018-2019 aux municipalités ayant recours aux services de police fournis par la Sûreté du Québec et à la bonification en 2019-2020 des versements de compensations tenant lieu de taxes prévue à l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019.

PROGRAMME 4

Développement des régions et des territoires

Ce programme est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des régions et des territoires. Il permet de soutenir les organismes dans la réalisation de projets de développement alignés sur les priorités régionales ou qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il offre également un soutien financier aux municipalités régionales de comté dans l'exercice de leur compétence pour favoriser le développement local et régional. Il comprend par ailleurs des crédits pour des programmes à moins large portée, notamment pour honorer les engagements pris antérieurement dans des programmes maintenant fermés.

L'enveloppe allouée à ce programme s'établit à 191,9 M\$, soit une hausse de 26,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation est principalement due à la majoration de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires prévue à l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 et à la bonification du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 130,6 M\$, soit une hausse de 2,4 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2018-2019. Cette variation est principalement due à l'ajustement annuel du transfert octroyé à la Ville de Montréal en vertu de l'Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'enquête sur un manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité, de promotion de bonnes pratiques d'éthique et de déontologie, de vérification de la conformité aux lois, règlements, politiques et directives des municipalités et de vérification de l'optimisation des ressources, de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes, d'avis de conformité, de médiation et d'arbitrage, de tutelle, d'administration provisoire, d'enquête publique, d'organisation territoriale et de fixation de tarifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 9,7 M\$, soit une hausse de 4,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2018-2019. Cette variation est due essentiellement au rehaussement des budgets de rémunération et de fonctionnement de la Commission municipale du Québec pour la mise en œuvre des nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées dans le cadre de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (L.Q. 2018, chapitre 8).

PROGRAMME 7

Habitation

Ce programme vise à répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Il soutient le développement d'une offre de logements à loyer modique et abordable, la rénovation et la qualité du parc résidentiel québécois, les initiatives publiques et privées favorisant l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Ce programme vise également à soutenir les activités de la Régie du logement. En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, celle-ci a principalement pour mission de décider des demandes dont elle est saisie, de favoriser la conciliation entre les locateurs et les locataires et de renseigner les citoyens quant aux droits et obligations découlant d'un bail de logement. La Régie veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

Le budget de ce programme s'établit à 606,8 M\$, soit une hausse de 157,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2018-2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la subvention gouvernementale versée à la SHQ afin de compenser la baisse des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement due à l'échéance de certaines ententes ponctuelles.

En tenant compte des autres sources de financement, les prévisions de dépenses de la SHQ s'établissent à 1,3 G\$ en hausse de 43,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette augmentation s'explique notamment par une hausse prévue des dépenses des programmes de construction de logements abordables ainsi que par une hausse des dépenses du programme Supplément au loyer.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien aux activités ministérielles	60 265,9	1 571,3	59 372,6	58 694,6
2. Modernisation des infrastructures municipales	433 600,5	5 826,4	444 974,1	427 774,1
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	654 421,3	(12 815,0)	639 125,0	667 236,3
4. Développement des régions et des territoires	191 943,9	25 982,1	165 961,8	165 961,8
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	130 579,4	2 435,0	128 144,4	128 144,4
6. Commission municipale du Québec	9 735,4	4 743,5	5 113,9	4 991,9
7. Habitation	606 769,0	157 082,4	442 686,6	449 686,6
Total	2 087 315,4	184 825,7	1 885 378,4	1 902 489,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 3,5 M\$, en augmentation de 1,3 M\$ par rapport à l'exercice 2018-2019.

La variation à la hausse du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de la planification des investissements en ressources informationnelles, qui prend notamment en compte la modernisation du processus de gestion de l'information financière et fiscale des municipalités.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	295,0	-	295,0
Immobilisations en ressources informationnelles	3 226,5	1 310,2	1 916,3
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-
Total	3 521,5	1 310,2	2 211,3

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission municipale du Québec	9 735,4	4 991,9
Régie du logement	22 343,9	22 120,0

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie du bâtiment du Québec	67 256,0	-	62 958,7	-
Société d'habitation du Québec	1 292 502,1	584 425,1	1 248 727,6	427 186,6

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement des territoires				
Dépenses	123 557,1	117 339,0	120 895,1	107 339,0
Investissements	-	-	-	-

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

PIB du secteur bioalimentaire québécois 25,5 G\$ soit 8 % de l'économie du Québec	Investissements du secteur bioalimentaire québécois 1,7 G\$ soit 4 % des investissements au Québec	Exportations internationales du secteur bioalimentaire québécois 8,7 G\$ 10 % des exportations du Québec 69 % vers les États-Unis
Emplois du secteur bioalimentaire québécois 509 344 12 % de l'emploi total au Québec Au moins 10 % de l'emploi dans 12 des 17 régions administratives du Québec	Satisfaction de la clientèle 87 % de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services au 31 mars 2018¹	Politique bioalimentaire 2018-2025 7 cibles pour 2025 348,7 M\$ pour 2018-2023²

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2017-2018 du Ministère.

² Fascicule bioalimentaire – Plan économique du Québec de mars 2018.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les interventions touchent le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser une offre alimentaire de qualité et d'appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et il est impliqué dans la formation spécialisée de niveau collégial en agroalimentaire. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Financière agricole du Québec met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Sa clientèle se compose principalement d'entreprises agricoles et couvre également les entreprises agroalimentaires liées au développement du secteur agricole.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Elle a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec est un organisme exerçant un rôle de régulation socio-économique. Elle assure la protection du territoire agricole et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 969,2 M\$. La répartition se présente comme suit : 55,0 % du budget sont consacrés au Ministère et 45,0 % aux organismes. Pour ce qui est des organismes, une somme de 422,8 M\$ est allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques agricoles destinés aux entreprises.

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles augmentent de 8,1 M\$ pour atteindre 170,4 M\$ au cours de l'exercice 2019-2020.

La répartition budgétaire 2019-2020

	M\$	%
Budget du Ministère sans le Programme de crédit de taxes foncières agricoles et les organismes	362,1	37,4
Programme de crédit de taxes foncières agricoles	170,4	17,6
Organismes	436,7	45,0
Total	969,2	100,0

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent en fonction de la mise en œuvre de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et du Plan stratégique 2019-2023 à l'intérieur des paramètres de ses trois orientations stratégiques ministérielles, à savoir : répondre aux attentes des consommateurs, soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur et renforcer la cohésion et la performance organisationnelles.

ORIENTATION 1**Répondre aux attentes des consommateurs****Actions envisagées**

Le Ministère compte mettre l'accent sur les actions suivantes :

- amélioration de l'accès à de l'information sur l'offre bioalimentaire du Québec destinée aux consommateurs;
- mesures et soutien aux entreprises pour accroître les achats d'aliments québécois dans les réseaux d'approvisionnement du Québec, notamment dans les établissements publics;
- soutien aux entreprises pour accroître les ventes des entreprises bioalimentaires sur les marchés extérieurs;
- contrôle de la sécurité des aliments et appui à la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires;
- soutien aux entreprises dans l'amélioration de l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité.

ORIENTATION 2**Soutenir les entrepreneurs et les partenaires du secteur****Actions envisagées**

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire pour accroître leurs investissements;
- soutien, avec les partenaires, des activités de recherche et d'innovation bioalimentaire comme levier du développement du secteur;
- soutien et accompagnement des entreprises et des filières sectorielles du bioalimentaire dans le développement de leur prospérité et de leur durabilité;

- offre de formation bioalimentaire en vue d'une relève entrepreneuriale compétente et d'une main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs du secteur;
- soutien aux entreprises pour contribuer à l'atténuation de la rareté de la main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire;
- soutien à l'établissement de la relève entrepreneuriale dans les secteurs agricoles et de la capture;
- soutien à la croissance du secteur biologique;
- appui à la responsabilisation des éleveurs dans l'implantation des bonnes pratiques reconnues en santé et bien-être des animaux;
- renforcement de l'accompagnement permettant l'adoption de pratiques durables par les entreprises bioalimentaires;
- appui à la concertation et à la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire;
- appui aux initiatives bioalimentaires de mise en valeur des particularités des territoires.

ORIENTATION 3

Renforcer la cohésion et la performance organisationnelles

Actions envisagées

Le Ministère posera les actions suivantes :

- livraison d'une prestation de services adaptée aux besoins des différents segments de la clientèle;
- introduction de mesures permettant de réduire le coût des formalités réglementaires et administratives;
- implantation d'une stratégie globale en matière d'acquisition des talents et de développement des compétences;
- modernisation et utilisation des nouvelles technologies et des outils numériques.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2019-2020 du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » est de 969,2 M\$. Par rapport à la dépense probable 2018-2019 de 953,2 M\$, il s'agit d'une augmentation de 16,0 M\$. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1**Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments**

Ce programme a pour objet le développement d'un secteur bioalimentaire dynamique à l'écoute des consommateurs par le soutien aux entreprises de la production agricole, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires dans une perspective de développement durable. Il vise également à former des personnes compétentes en agroalimentaire et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses de 532,5 M\$ pour l'exercice 2019-2020 est supérieur de 18,7 M\$ à la dépense probable de 513,8 M\$ pour l'exercice 2018-2019. Cette variation s'explique essentiellement par les sommes additionnelles obtenues au Discours sur le budget de mars 2018 s'appliquant à 2019-2020, notamment pour les investissements en bien-être animal, en efficacité énergétique et en transformation alimentaire.

PROGRAMME 2**Organismes d'État**

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant, notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Le budget de dépenses de ce programme regroupe La Financière agricole du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. La baisse de 2,7 M\$ entre le budget de dépenses de l'exercice 2019-2020 et la dépense probable de l'exercice 2018-2019 s'explique principalement par la diminution de la contribution versée à La Financière agricole du Québec afin de permettre le financement partiel de mesures prévues par les annonces du Discours sur le budget de mars 2018.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	532 548,7	18 717,4	504 046,8	513 831,3
2. Organismes d'État	436 687,5	(2 669,1)	439 160,6	439 356,6
Total	969 236,2	16 048,3	943 207,4	953 187,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La diminution du budget d'investissements de 1,3 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	8 705,0	(2 500,4)	11 205,4
Immobilisations en ressources informationnelles	7 509,7	1 249,7	6 260,0
Prêts, placements, avances et autres	500,0	-	500,0
Total	16 714,7	(1 250,7)	17 965,4

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 602,8	9 471,9
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4 286,4	4 210,9

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
La Financière agricole du Québec	488 606,0	422 798,3	403 535,0	425 477,8

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Dépenses de programmes gouvernementales 2019-2020 81,4 G\$ dont 47,9 G\$ en masse salariale	Investissements et dépenses réalisés en ressources informationnelles à l'échelle gouvernementale¹ 3,2 G\$	Effectifs gouvernementaux (décembre 2018) 600 000 personnes
Plan québécois des infrastructures 2019-2029 du gouvernement 115,4 G\$	Marchés publics 21 417 contrats gouvernementaux 11,8 G\$ Valeur totale des contrats	Dossiers traités par le greffe du Secrétariat du Conseil du trésor 1 900 en moyenne par année

¹ Consolidation des bilans annuels de réalisation en ressources informationnelles recensés pour 2017-2018 dans les organismes publics et les réseaux assujettis à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03).

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures, du Centre de services partagés du Québec et de l'Autorité des marchés publics.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle et accompagne les ministères et organismes en ces matières.

Les organismes

La Commission de la fonction publique, comme tribunal administratif, entend en appel certaines décisions de nature disciplinaire ou administrative prises par l'employeur à l'endroit des fonctionnaires. Elle assume également un rôle de surveillance relativement au système de recrutement et de promotion des fonctionnaires et s'assure que les décisions prises en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), qui affectent les fonctionnaires, sont empreintes d'impartialité et d'équité. Enfin, elle fournit ponctuellement aux autorités concernées certains avis, rapports ou certifications.

La Société québécoise des infrastructures soutient les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures publiques en développant, en maintenant et en gérant un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Le Centre de services partagés du Québec fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de soutien aux activités gouvernementales de communication.

L'Autorité des marchés publics a pour mission de surveiller l'ensemble des contrats publics, notamment les processus d'adjudication et d'attribution de ces contrats et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les évaluations du rendement. Elle doit, en outre, établir les règles de fonctionnement du système électronique d'appel d'offres, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, et surveiller tout autre processus contractuel déterminé par le gouvernement.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice 2019-2020, les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor sont en fonction des orientations stratégiques qui visent à assurer le respect de la politique budgétaire du gouvernement, à favoriser la performance de l'administration publique ainsi qu'à accroître la transparence des actions de l'administration publique. Les principales priorités d'action du Secrétariat du Conseil du trésor se traduisent de la façon suivante :

ORIENTATION 1

Contribuer au contrôle de la croissance des dépenses et des effectifs

Actions envisagées

- Veiller au contrôle des dépenses et des effectifs;
- Renforcer l'encadrement de la promesse et de l'octroi des aides financières;
- Assurer la planification des investissements publics en infrastructures.

ORIENTATION 2

Contribuer à l'efficacité et l'efficience des services publics

Actions envisagées

- Assurer la planification d'évaluation de programmes à l'échelle gouvernementale;
- Mettre en œuvre le mécanisme de révision permanente des programmes;
- Accroître l'accessibilité aux contrats publics et l'intégrité des processus par la mise en œuvre des meilleures pratiques en gestion contractuelle;
- Accroître la performance de la gestion des technologies de l'information.

ORIENTATION 3

Renforcer l'expertise de l'État

Actions envisagées

- Consolider l'expertise de l'État;
- Assurer la pérennité et l'évolution de l'expertise du Secrétariat.

ORIENTATION 4

Contribuer à l'amélioration des processus de reddition de comptes publique

Actions envisagées

- Optimiser des pratiques de gestion axées sur les résultats;
- Optimiser la reddition de comptes en matière de gestion contractuelle;
- Poursuivre le développement des Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures;
- Accroître la transparence, l'innovation, la participation et la collaboration au sein des ministères et organismes.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 683,5 M\$ en hausse de 46,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. À ce budget, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Soutien au Conseil du trésor

Ce programme assure le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, laquelle a pour objet le soutien au Conseil du trésor, l'élaboration d'avis à l'intention du gouvernement et l'appui à la direction de l'administration gouvernementale en matière de gestion et d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles.

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 84,8 M\$, en hausse de 3,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019.

Cette variation s'explique principalement par l'ajustement des budgets requis pour la rémunération ainsi que les loyers.

PROGRAMME 2

Soutien aux fonctions gouvernementales

Ce programme contribue au financement des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 213,5 M\$, en augmentation de 11,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019.

Cette variation est principalement attribuable au rehaussement de l'enveloppe afin de pourvoir aux projets de la Stratégie pour une administration publique numérique et ceux de la Stratégie de gestion des ressources humaines ainsi qu'au financement de l'Autorité des marchés publics et de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique.

La variation inclut également une réduction des besoins budgétaires de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics en raison de la fin prévue des travaux en cours d'année.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2019-2020 de 4,9 M\$ est en hausse de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019.

Cette hausse servira essentiellement à couvrir les obligations salariales de la Commission.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 380,3 M\$, dont 375,8 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,5 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

L'augmentation de 31,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019 s'explique par une hausse des coûts des régimes de retraite.

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Discours sur le budget 2019-2020.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien au Conseil du trésor	84 815,7	3 400,1	81 415,6	81 415,6
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	213 537,3	11 518,8	203 698,5	202 018,5
3. Commission de la fonction publique	4 906,3	272,4	4 633,9	4 633,9
4. Régimes de retraite et d'assurances	380 279,7	31 487,5	348 792,2	348 792,2
5. Fonds de suppléance	851 729,6	93 309,9	969 949,1	758 419,7
Total	1 535 268,6	139 988,7	1 608 489,3	1 395 279,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements est dédié au développement et à l'évolution des systèmes d'information de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor. Il correspond au niveau d'immobilisations en ressources informationnelles inscrit au Plan québécois des infrastructures.

Le budget comprend également un montant de 700,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres » essentiellement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ce programme est constitué de provisions qui ont pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	400,0	-	400,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 685,7	4 260,7	2 425,0
Prêts, placements, avances et autres	700 125,0	132 530,5	567 594,5
Total	707 210,7	136 791,2	570 419,5

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de la fonction publique	4 906,3	4 633,9

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés publics	16 799,7	15 200,0	5 713,3	7 000,0
Centre de services partagés du Québec	551 697,4	-	533 752,8	-
Société québécoise des infrastructures	1 023 534,0	-	986 433,0	-

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Soutien à la prise de décision gouvernementale 926 dossiers analysés pour présentation aux comités ministériels permanents qui assurent la coordination des politiques et des actions gouvernementales	Législation 39 projets de loi examinés en soutien au Comité de législation	Communications publiques gouvernementales 1 473 activités coordonnées
Activités de mission 432 ententes et conventions d'aide financière signées	Activités de mission 492 initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, d'affaires autochtones et d'action jeunesse	Ressources humaines 1 165 employés réguliers et occasionnels

¹ Les données statistiques proviennent du Rapport annuel de gestion 2017-2018 du Ministère.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Conseil exécutif soutient et conseille le gouvernement dans sa prise de décision ainsi que dans l'élaboration et la réalisation de son plan d'action. Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement, ainsi que de la communication gouvernementale.

Pour ce faire, le Ministère compte sur les cinq secrétariats de mission suivants :

- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient la ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Ce secrétariat soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mandat d'assister la ministre responsable et de coordonner l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général;
- le Secrétariat à la jeunesse a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il s'assure de la coordination interministérielle et du suivi de l'action gouvernementale à cet effet. Il appuie la plupart de ses interventions en regard du cadre de référence qu'est la Politique québécoise de la jeunesse 2030 : Ensemble pour les générations présentes et futures;
- le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques a pour mandat d'assister la ministre de la Justice, notamment à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions, à modifier, bonifier et promouvoir les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. Sous la responsabilité du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, le secrétariat a également la compétence des mesures relatives à la laïcité de l'État;
- le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise a pour mandat d'assister le premier ministre, notamment en offrant une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise et pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux et de leur application. Il conseille le gouvernement, les ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, ententes, programmes ou politiques pouvant avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

De plus, dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale;
- le Secrétariat du Conseil exécutif;

- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, incluant l'Ordre national du Québec;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2019-2020 dans les champs de compétences du Ministère et en cohérence avec son plan stratégique.

SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Secrétariats en soutien autre que la Communication gouvernementale

Des ressources financières de 11,5 M\$ seront consacrées aux activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

Actions envisagées

- Soutenir le gouvernement dans la définition et la coordination de ses priorités stratégiques et de son programme législatif;
- Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement;
- Soutenir la contribution de la haute fonction publique dans la réalisation des priorités gouvernementales;
- Soutenir le gouvernement dans la révision du processus de nomination et d'évaluation des titulaires d'emplois supérieurs.

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Des ressources financières de 48,4 M\$ seront utilisées afin d'assurer la coordination des communications des ministères et des organismes assujettis, en lien avec les priorités gouvernementales et les préoccupations des citoyens.

Actions envisagées

- Gérer l'ensemble des effectifs, les services et les activités de communication sous la responsabilité du Ministère, notamment en réalisant une planification annuelle et en renforçant les mécanismes de gestion, de suivi et de reddition de comptes;

- Adopter un cadre de gestion de la communication gouvernementale mieux adapté au contexte actuel et à l'évolution des communications;
- Favoriser le développement des compétences dans le domaine des communications;
- Assurer la coordination des grandes campagnes gouvernementales;
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication numérique;
- Effectuer la veille et l'analyse des médias, afin de connaître l'impact des actions publiques gouvernementales;
- Superviser et coordonner des comités de travail ainsi que des équipes de projet, lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes, afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Coordonner la présence, la visibilité et la participation du gouvernement lors de la tenue d'activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals;
- Actualiser le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec.

RELATIONS CANADIENNES

Une enveloppe de 14,1 M\$ sera consacrée à la défense et la promotion du Québec sur la scène intergouvernementale canadienne.

Actions envisagées

- Renforcer la cohérence de l'action gouvernementale québécoise en participant aux travaux des différents forums intergouvernementaux et à la négociation d'ententes, ainsi qu'en animant le Réseau des unités de relations canadiennes qui regroupe les ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- Assurer et soutenir la veille et la réflexion sur de grands enjeux de relations canadiennes et de gouvernance fédérative et mener différentes initiatives visant à assurer le respect des compétences constitutionnelles du Québec et à en promouvoir le plein exercice;
- Maintenir des liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes du Canada et soutenir diverses initiatives, dont les impacts sont structurants et significatifs pour la vitalité de ces communautés et celle de la francophonie canadienne, ainsi que pour la pérennité du français;
- Soutenir les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada, incluant ceux entre citoyens et groupes de la société civile du Québec et d'ailleurs au Canada, afin de mieux faire connaître le Québec.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 294,3 M\$ sera affecté afin d'assurer l'information et la consultation des Autochtones pour mieux prendre en compte leurs droits, leurs préoccupations et leurs intérêts potentiels, dans le cadre des projets de développement prévus sur le territoire, en plus de renforcer les relations avec les Autochtones pour une cohabitation harmonieuse.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions afin de favoriser le développement économique, culturel et communautaire des nations et des groupes autochtones, y compris en milieu urbain.

Actions envisagées

- Coordonner les processus de négociation d'ententes devant maintenir ou développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones, pour une cohabitation harmonieuse;
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant des ententes conclues avec les nations et les organismes autochtones;
- Favoriser le développement d'initiatives autochtones de nature économique, sociale et communautaire et le soutien à la consultation dans les milieux autochtones.

JEUNESSE

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, une somme de 46,4 M\$ sera consacrée au financement de programmes et de mesures visant à encourager et à aider les jeunes à enrichir leurs connaissances et à développer leurs compétences. Les subventions seront destinées aux organismes à but non lucratif, aux coopératives ou aux organismes publics dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Actions envisagées

- Coordonner la Politique québécoise de la jeunesse 2030 : Ensemble pour les générations présentes et futures, un cadre de référence pour la mise en œuvre des programmes et services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes;
- Coordonner la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, par la conclusion de conventions de subventions visant le financement de programmes et de mesures au cours de l'année 2019-2020;
- Poursuivre des travaux avec les principaux partenaires jeunesse du Ministère, afin d'augmenter la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes, mesures et services financés par le Secrétariat à la jeunesse;
- Assister le premier ministre et exercer un rôle-conseil auprès du gouvernement dans la mise en œuvre des programmes et des services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes, afin d'en assurer une meilleure cohésion ainsi qu'une plus grande cohérence.

ACCÈS À L'INFORMATION ET RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,8 M\$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans leur action visant à favoriser le renforcement de la démocratie québécoise, notamment l'accès aux documents publics ainsi que la protection des renseignements personnels.

Actions envisagées

- Soutenir l'action de la ministre de la Justice dans le suivi et la mise en œuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès), des règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;
- Soutenir les ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès et des règlements adoptés en vertu de celle-ci, en plus d'assurer un rôle-conseil en cette matière;
- Formuler des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets de législation ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- Soutenir l'action des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Poursuivre l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipaux, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;
- Assurer la coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de 1,2 M\$ seront consacrées afin de conseiller et de soutenir le gouvernement dans l'amélioration du cadre légal et normatif visant à renforcer la confiance du public envers ses institutions, à favoriser leur transparence et dans l'instauration de mesures relatives à la laïcité de l'État.

Actions envisagées

- Soutenir l'action de la ministre de la Justice au regard de diverses lois et divers règlements de nature électorale;
- Soutenir la ministre dans le cadre de modifications législatives de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) afin de transférer la responsabilité du registre des lobbyistes au Commissaire au lobbyisme;
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;
- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et sur les institutions démocratiques;
- Procéder à des analyses et des études visant à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et, plus particulièrement, de notre cadre électoral;

- Assurer un rôle-conseil pour le gouvernement sur les aspects relatifs aux lois de nature électorale ou référendaire et à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme;
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif;
- Soutenir la ministre dans la préparation d'un projet de loi visant à instaurer des mesures relatives à la laïcité de l'État;
- Appuyer la ministre dans la préparation d'un projet de loi visant à modifier le mode de scrutin.

Commission d'accès à l'information

La Commission d'accès à l'information du Québec a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurer la surveillance et traiter les demandes de révision et d'examen de mécontentes qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics.

Des ressources de 7,7 M\$ seront allouées à la Commission pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentes, et pour les activités de surveillance, tant au regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

- Faire connaître, promouvoir et veiller à l'application des principes d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels partout au Québec;
- Traiter les demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès et les demandes d'examen de mécontentes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;
- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'appliquer;
- Donner des avis sur des projets de lois ou de règlements, des ententes de communication, des projets de systèmes d'information ou divers projets gouvernementaux en matière de protection des renseignements personnels ou d'accès à l'information;
- Assurer la performance de la Commission, en misant sur la compétence des personnes et l'utilisation judicieuse des technologies;
- Réviser les processus et poursuivre les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles;
- Offrir des services de qualité répondant aux attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance.

RELATIONS AVEC LES QUÉBÉCOIS D'EXPRESSION ANGLAISE

Des ressources de 5,5 M\$ seront consacrées afin de poursuivre la mise en place du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise et de doter le Ministère et le gouvernement d'une structure administrative formelle afin d'assurer la liaison avec les communautés d'expression anglaise du Québec. Le secrétariat assure également la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux.

Actions envisagées

- Soutenir et assister le premier ministre et conseiller le gouvernement en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise;
- Développer et maintenir des bases de données d'organismes et d'institutions qui desservent les Québécois d'expression anglaise et maintenir un contact avec les groupes clés;
- Assembler et compiler les statistiques existantes qui contribuent à une meilleure compréhension de la situation des Québécois d'expression anglaise;
- Effectuer une analyse de faisabilité sur la possibilité de produire un document d'ensemble présentant des données probantes sur les Québécois d'expression anglaise;
- Mettre en œuvre le programme Renforcer la vitalité des communautés, ayant pour but d'appuyer les organismes desservant les communautés d'expression anglaise;
- Inventorier les politiques, les programmes, les lois et les règlements qui impactent les Québécois d'expression anglaise;
- Informer et conseiller les principaux ministères et organismes gouvernementaux sur les besoins et les priorités des communautés d'expression anglaise;
- Établir et maintenir des relations avec les principaux ministères et organismes fédéraux qui soutiennent les communautés d'expression anglaise du Québec.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 468,4 M\$, soit une hausse de 15,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues par la loi.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme est au même niveau que la dépense probable 2018-2019.

PROGRAMME 2**Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif**

Ce programme assure le financement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour assister le premier ministre, le Conseil exécutif et ses comités dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce programme se compose des éléments suivants :

- le cabinet du premier ministre;
- le Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- la Direction générale de la gouvernance et de l'administration;
- les indemnités de l'exécutif;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- la provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 97,4 M\$, soit une hausse de 3,4 M\$ comparativement à la dépense probable 2018-2019. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement en 2018-2019.

PROGRAMME 3**Relations canadiennes**

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;
- la représentation du Québec au Canada.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 14,1 M\$, soit une diminution de 1,0 M\$ comparativement à la dépense probable 2018-2019. Cette variation est principalement attribuable à la diminution des effectifs du cabinet de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

PROGRAMME 4**Affaires autochtones**

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement politique des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre responsable des Affaires autochtones;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'élève à 294,3 M\$, soit une hausse de 10,2 M\$ comparativement à la dépense probable 2018-2019. Cette variation est liée principalement aux indexations relatives aux grandes ententes nordiques.

PROGRAMME 5

Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 46,4 M\$, en hausse de 0,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre des Discours sur le budget 2017-2018 et 2018-2019, notamment pour le prolongement du financement dédié à la chaire de recherche sur la jeunesse du Québec et le financement additionnel des mesures jeunesse dans le cadre du Plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges.

PROGRAMME 6

Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, en matière de transparence des institutions, ainsi qu'en matière de laïcité de l'État. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre de la Justice, Volet accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques;
- la Commission d'accès à l'information;
- la Réforme des institutions démocratiques;
- l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 10,0 M\$, soit une diminution de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation est principalement due au réaménagement des budgets des cabinets.

PROGRAMME 7

Relations avec les Québécois d'expression anglaise

Ce programme vise à offrir une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés d'expression anglaise du Québec et pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales, ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux. Il assure un rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, ententes, programmes ou politiques pouvant avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 5,5 M\$, une hausse de 2,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par la mise en place de la deuxième année d'opération du secrétariat, tenant compte des mandats qui lui ont été confiés, et de la mise en œuvre de la deuxième année du Programme Renforcer la vitalité des communautés.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	-	758,4	758,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	97 350,5	3 413,3	96 525,7	93 937,2
3. Relations canadiennes	14 053,9	(1 002,8)	15 047,1	15 056,7
4. Affaires autochtones	294 266,3	10 180,5	283 435,8	284 085,8
5. Jeunesse	46 428,0	500,1	45 927,9	45 927,9
6. Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	10 008,3	(622,7)	10 621,4	10 631,0
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	5 520,1	2 510,1	3 010,0	3 010,0
Total	468 385,5	14 978,5	455 326,3	453 407,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 0,4 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations, dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	129,7	-	129,7
Immobilisations en ressources informationnelles	775,0	(404,0)	1 179,0
Prêts, placements, avances et autres	106,5	-	106,5
Total	1 011,2	(404,0)	1 415,2

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission d'accès à l'information	7 688,9	7 592,9

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	3 111,2	2 385,7	2 993,2	2 378,7

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Services à la population 360 personnes 8 directions régionales couvrant 17 régions administratives	Portefeuille « Culture et Communications » 789 M\$ dont 25,4 M\$ en langue	Programmes d'aide financière 237,9 M\$ en soutien aux clientèles
Retombées économiques 12,8 G\$ soit 4 % du PIB du Québec	Partenariats 146 ententes de développement culturel (municipalités et MRC) 13 ententes de services avec des unités régionales de loisir et de sport 5 ententes avec des nations autochtones	Plan d'action de la nouvelle politique culturelle 600,9 M\$ sur 5 ans 41 mesures 34 ministères et organismes gouvernementaux

¹ Au 31 mars 2018.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture, des communications et de la langue française, à l'épanouissement individuel et collectif et à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, il intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, de la ministre de la Culture et des Communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique, le patrimoine, l'archéologie, les projets d'immobilisation, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), le numérique, la philanthropie ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision et publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

La ministre de la Culture et des Communications est également responsable de la Langue française. Pour mener à bien ce mandat, la ministre est assistée par trois organismes créés en vertu de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11) : l'Office québécois de la langue française, incluant la Commission de toponymie, et le Conseil supérieur de la langue française. Ces organismes veillent à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et à l'application de la Charte de la langue française.

Les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec
	Société de développement des entreprises culturelles
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'art contemporain de Montréal
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Organismes de la Charte de la langue française	Conseil supérieur de la langue française
	Office québécois de la langue française (incluant la Commission de toponymie)

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice financier 2019-2020, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les priorités suivantes :

SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DU PATRIMOINE

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, diffusion des arts de la scène, formation artistique et programmes jeunesse, développement culturel numérique, médias communautaires, en plus des équipements culturels.

De plus, le Ministère accorde de l'aide financière par l'intermédiaire de divers programmes et d'ententes pour susciter le développement culturel dans les régions.

Le Ministère agit à l'international, en partenariat avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, pour le rayonnement sur la scène internationale des compagnies et des artistes du Québec. Le Ministère vise la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur la scène gouvernementale canadienne. Il soutient des projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale et réalise des actions de promotion par l'entremise des représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.

Le Ministère travaille également de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux dans le but, notamment, de mettre en œuvre la Politique culturelle du Québec ou encore de contribuer aux autres grandes politiques gouvernementales. Il assure la coordination des politiques en matière de communications ainsi que l'harmonisation de l'ensemble des actions des ministères et des organismes publics en matière de culture. À titre d'exemple, il est partie prenante au Protocole d'entente interministériel culture-éducation avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En soutien et au développement de la culture, des communications et du patrimoine, le budget de 677,7 M\$ vise notamment à accorder de l'aide financière aux différents intervenants, partenaires, organismes, municipalités ou entreprises.

Ainsi en matière de soutien et de développement de la culture, des communications et du patrimoine, les actions suivantes sont à souligner :

- le Plan d'action pour la musique visait à soutenir l'industrie de la musique québécoise face aux transformations des habitudes de consommation. Ce plan, qui se terminait au 31 mars 2019, proposait des mesures concrètes pour faciliter le passage au numérique de cette industrie. Malgré la fin de ce plan, l'aide à l'industrie de la musique est maintenue et bonifiée afin de maintenir l'appui du gouvernement aux créateurs québécois et permettra de soutenir financièrement l'industrie et d'outiller les créateurs face aux bouleversements engendrés par l'arrivée du numérique;
- les travaux concernant la révision des règlements de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1), communément appelée « Loi du livre »;
- la poursuite du Plan culturel numérique du Québec;
- la mise en œuvre du nouveau programme Mécénat Placements Culture;
- la modernisation du secteur de la muséologie par le processus d'agrément des institutions muséales et le renouvellement du programme d'aide aux institutions muséales.

LANGUE FRANÇAISE

La ministre est responsable de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par trois organismes institués par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française, incluant la Commission de toponymie, et le Conseil supérieur de la langue française.

La mission générale de ces organismes est de protéger et de promouvoir le français, langue officielle du Québec, et d'assister la ministre responsable de la Langue française dans l'exercice de ses fonctions.

Le budget de dépenses pour les actions en matière de langue française s'élève à 32,0 M\$.

Parmi les initiatives que le Ministère entend prendre pour assurer la protection et la promotion de la langue française, on retrouve la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021. Cette stratégie gouvernementale vise à stimuler la vitalité du français dans l'espace public au Québec. L'une de ses préoccupations centrales est le renforcement du français comme langue du travail et comme langue d'accueil et de services, plus particulièrement auprès des immigrants et des néo-Québécois qui n'ont pas le français comme langue d'usage et qui travaillent, notamment, dans les petites et moyennes entreprises de moins de 50 employés. Le mode d'intervention priorisé met l'accent sur la « promotion » et la « valorisation » de la langue française en tant qu'élément de fierté des Québécois de toutes origines et en tant que valeur ajoutée sur les plans personnel, social, professionnel et économique. Inspirée des méthodes du marketing social, elle vise de surcroît à faire adopter par les clientèles cibles des attitudes et des comportements qui témoignent de leur adhésion volontaire à l'idée que la vie citoyenne s'exerce pleinement en français au Québec. Aussi, parce qu'elle doit s'appliquer à tous les Québécois de toutes origines, la stratégie s'étend à toutes les régions administratives du Québec, tout en conservant la Région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) comme centre de gravité.

De plus, l'Office québécois de la langue française et la Commission de toponymie entendent multiplier et diversifier leurs initiatives en matière de promotion de la langue et de la toponymie. Ces activités de promotion se réaliseront en partenariat avec le milieu et viseront une meilleure compréhension des enjeux linguistiques et le respect des obligations des diverses clientèles vis-à-vis de la Charte de la langue française. L'Office entend par ailleurs accroître le recours aux technologies pour contribuer à l'amélioration de la prestation de services auprès de ses clientèles et partenaires.

Pour sa part, le Conseil supérieur de la langue française poursuit sa mission de conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. Aussi, les axes de recherche privilégiés par le Conseil s'appuient toujours sur quatre domaines d'action jugés prioritaires, soit le français langue du travail, la francisation des immigrants, la maîtrise du français par tous les Québécois ainsi que l'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public.

DIRECTION, ADMINISTRATION ET SOUTIEN À LA MISSION

Un budget totalisant 62,6 M\$ est consacré à la direction, à l'administration et au soutien à la mission incluant le Conseil du patrimoine culturel du Québec.

Le volet direction et administration du Ministère est constitué de l'ensemble des directions de services, soit le secrétariat général et le bureau de la sous-ministre, la direction responsable des technologies de l'information et de la gestion documentaire, les ressources humaines et les ressources financières et matérielles. La direction des communications et des affaires publiques se retrouve également dans le volet direction et administration du Ministère.

Dans le volet soutien à la mission se retrouve l'ensemble des directions relevant des trois sous-ministériats du Ministère, soit le sous-ministériat au développement culturel et patrimoine, le sous-ministériat aux politiques et sociétés d'État et le secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française.

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme consultatif qui relève de la ministre de la Culture et des Communications. Reconnu pour ses connaissances et son expertise en matière de patrimoine, le Conseil a principalement pour mandats d'aviser et de conseiller la ministre en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) et de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1) et d'entendre des citoyens ou des groupes lors d'auditions privées, de consultations publiques et de représentations.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 772,3 M\$, ce qui représente une augmentation de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier précédent. Cette variation s'explique principalement par une bonification des budgets du Ministère conformément au Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 et par la bonification de certains programmes d'aide financière du Ministère et du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française, partiellement compensée par la révision à la baisse du service de dette. En incluant les sommes additionnelles prévues au Fonds de suppléance afin de tenir compte des mesures du Discours sur le budget 2019-2020, la croissance du Ministère est de 5,0 %.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2019-2020 et leur part respective sont : 398,5 M\$ pour les programmes d'aide financière, 266,4 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, 59,6 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 15,8 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et 32,0 M\$ pour la Langue française.

PROGRAMME 1

Direction, administration et soutien à la mission

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications, assurer les services de soutien à la gestion, assurer le classement des films et proposer, à travers les services offerts par le Centre de conservation du Québec, un accompagnement des clientèles du Ministère pour la préservation de biens patrimoniaux. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 62,6 M\$. La hausse de 1,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019 résulte principalement de l'impact des conventions collectives et des mesures du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, partiellement compensée par la mise en œuvre de mesures d'optimisation.

PROGRAMME 2

Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la formation artistique et la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 677,7 M\$. La baisse de 3,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019 s'explique principalement par révision à la baisse du service de dette, partiellement compensée par la bonification de certains programmes d'aide financière du Ministère.

PROGRAMME 3 Langue française

Ce programme est dédié à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, notamment par des actions liées à l'application de la Charte de la langue française, à la promotion et la valorisation de la langue française, à la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités et dans l'ensemble de l'espace public, ainsi qu'au développement et à la coordination de l'action gouvernementale en matière linguistique.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 32,0 M\$. La hausse de 2,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019 s'explique principalement par la bonification des programmes d'aide du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française (incluant les mesures du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) et par le transfert de dépenses effectué en 2018-2019 vers le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour la mise en œuvre de mesures découlant de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction, administration et soutien à la mission	62 602,7	1 302,8	61 299,9	61 299,9
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	677 748,7	(3 107,5)	680 856,2	680 856,2
3. Langue française	31 971,0	2 549,8	30 021,2	29 421,2
Sous-total	772 322,4	745,1	772 177,3	771 577,3
Service de la dette				
1. Direction, administration et soutien à la mission	3 258,0	(101,4)	3 359,4	3 359,4
Total	775 580,4	643,7	775 536,7	774 936,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	542,3	-	542,3
Immobilisations en ressources informationnelles	3 216,3	608,3	2 608,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-
Total	3 758,6	608,3	3 150,3

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Conseil du patrimoine culturel du Québec	539,6	538,9
Conseil supérieur de la langue française	1 225,5	1 196,0
Office québécois de la langue française	24 088,1	24 271,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	92 772,8	70 647,4	93 503,9	73 264,2
Conseil des arts et des lettres du Québec	126 995,8	125 576,2	137 829,0	126 556,6
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32 157,6	29 477,0	32 602,6	29 903,4
Musée d'Art contemporain de Montréal	12 311,0	10 157,8	15 078,4	10 112,3
Musée de la Civilisation	31 497,8	25 699,0	31 193,0	26 631,0
Musée national des beaux-arts du Québec	29 937,0	23 499,1	29 949,3	23 704,3
Société de développement des entreprises culturelles	83 188,5	70 514,9	82 525,2	71 056,7
Société de la Place des Arts de Montréal	40 995,6	19 483,9	38 496,3	18 921,6
Société de télédiffusion du Québec	83 396,8	65 134,0	90 303,8	67 206,6
Société du Grand Théâtre de Québec	13 657,7	5 871,7	12 562,8	7 007,1

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Avenir Mécénat Culture				
Dépenses	5 450,3	-	5 860,3	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	22 097,5	-	18 325,2	-
Investissements	-	-	-	-

ÉCONOMIE ET INNOVATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Employés 735	Promotion de la science 18 857 activités réalisées en promotion de la science s'adressant à la relève	Soutien aux entreprises 4 883 interventions effectuées afin de soutenir la productivité des entreprises
Marchés hors Québec 4 056 entreprises appuyées sur les marchés hors Québec 743,0 M\$ de retombées en ventes fermes	Soutien aux projets d'investissements privés 228 projets d'investissements privés soutenus 764,9 M\$ d'aides financières pour un coût total de 3,8 G\$	Relance et diversification économique 218 projets de relance et de diversification économique 41,9 M\$ d'aides financières 167,6 M\$ coût total des projets

¹ Pour 2017-2018.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissements majeurs;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- offre de services aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- promotion des positions du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors des différends commerciaux.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 1 093,2 M\$ pour l'exercice 2019-2020. Les activités gérées directement par le Ministère, incluant le Fonds du développement économique, représentent 860,2 M\$, soit 78,7 % de son budget de dépenses. Le solde est affecté aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture), au CRIQ et à la CEST.

Les choix budgétaires découlent des trois orientations décrites ci-après. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions envisagées pour y contribuer ainsi que la répartition du budget du Ministère.

ORIENTATION 1

Promouvoir un environnement qui stimule la prospérité

Le Ministère cible des actions structurantes et mise sur des approches concertées, accessibles et optimisées afin de mettre en place et de maintenir un environnement d'affaires favorable à la prospérité économique du Québec et ainsi stimuler l'essor économique du Québec.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022;
- Assurer le développement des infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que de plateformes de recherche technologique dans des secteurs stratégiques et en émergence;
- Poursuivre l'appui à la réalisation de stages d'innovation en entreprises ainsi qu'au soutien à de nouveaux diplômés pour des projets de recherche et de développement;
- Permettre à la relève innovante d'acquérir les compétences nécessaires en science et en innovation et favoriser une meilleure adéquation formation-emploi;
- Assurer la mise en œuvre du Plan d'action en économie numérique et poursuivre le déploiement des infrastructures numériques;
- Appliquer la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif et contribuer à réduire les coûts administratifs pour les PME;
- Mettre en place des comités interministériels pour appuyer la concrétisation des projets d'investissements industriels privés au Québec;
- Consolider, en collaboration avec Services Québec, l'offre de service de la Zone entreprise d'Entreprises Québec;
- Favoriser l'accès des entreprises aux marchés publics par la diffusion d'information simplifiée et par l'accompagnement stratégique des entreprises;
- Assurer la défense des intérêts du Québec lors de litiges commerciaux et collaborer activement aux contestations du Canada devant les instances internationales;
- Participer aux négociations d'accords commerciaux et appuyer les entreprises québécoises dans leurs accès aux marchés.

ORIENTATION 2**Appuyer la création et la croissance durable des entreprises**

Le Ministère contribue au développement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, à la création d'entreprises et à la croissance durable de celles-ci. De plus, il accompagne et soutient les projets d'investissements majeurs.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022;
- Assurer la mise en œuvre du programme Startup Québec, notamment dans le secteur des sciences de la vie, pour le financement de projets innovateurs;
- Poursuivre l'appui aux projets d'innovation et de commercialisation dans les entreprises pour contribuer à améliorer leur productivité et leur compétitivité, plus particulièrement celles des PME;
- Continuer l'appui à la création de la grappe industrielle en intelligence artificielle;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020;
- Soutenir les entreprises de tous les secteurs dans leur transformation numérique;
- Soutenir la croissance des entreprises par une offre d'interventions-conseils et de formations sur les meilleures pratiques d'affaires;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers;
- Soutenir les entreprises dans leurs efforts de commercialisation sur les marchés extérieurs, notamment sur les marchés de diversification, et assurer la promotion des produits et services québécois hors Québec;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses pour les secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des technologies propres, de l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable ainsi que de l'électrification des transports;
- Soutenir la mise en œuvre des zones industrialo-portuaires, des pôles logistiques et ceux associés au commerce électronique ainsi que des zones d'innovation;
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies et des plans d'actions pour le développement des créneaux et des pôles d'excellence;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics;
- Soutenir des projets de diversification économique dans des territoires touchés par la fermeture d'entreprises ou la diminution de leurs activités.

ORIENTATION 3

Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources

Le Ministère travaille à moderniser et à rendre plus efficaces ses pratiques de gestion, ses façons de faire de même que son offre de service afin d'optimiser l'utilisation des ressources de l'État, dans le respect des individus et le maintien d'un climat organisationnel harmonieux, tout en ayant la préoccupation de la saine gestion des fonds publics.

Actions envisagées

- Poursuivre le développement d'outils performants afin d'améliorer l'offre de service et assurer une utilisation optimale des ressources;
- Poursuivre le déploiement de services en ligne afin d'en faciliter l'accessibilité à la clientèle et de contribuer aux orientations gouvernementales;
- Réaliser l'évaluation de plus d'une vingtaine de programmes, mesures ou organismes.

La répartition budgétaire 2019-2020 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Promouvoir un environnement qui stimule la prospérité	320,6	29,3
Orientation 2 : Appuyer la création et la croissance durable des entreprises	502,4	46,0
Orientation 3 : Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources	5,7	0,5
Les activités corporatives et administratives	31,5	2,9
Le soutien aux organismes	233,0	21,3
Total	1 093,2	100,0

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du Ministère pour 2019-2020 s'établit à 1 093,2 M\$ réparti entre cinq programmes : Direction et administration, Développement de l'économie, Développement de la science, de la recherche et de l'innovation, Interventions relatives au Fonds du développement économique ainsi qu'Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation. Par rapport à la dépense probable de 1 056,7 M\$ en 2018-2019, il s'agit d'une augmentation de 36,5 M\$. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2019-2020 s'élève à 33,6 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable de l'exercice 2018-2019.

PROGRAMME 2

Développement de l'économie

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, de croissance de la productivité et de développements technologique, régional, social et durable. Plus précisément, il favorise le développement et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs la diversification et la consolidation de l'économie des régions, l'essor de l'économie sociale, de même que l'ouverture des marchés extérieurs et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 370,5 M\$, en hausse de 47,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par l'octroi de sommes obtenues au Discours sur le budget de mars 2018 s'appliquant à 2019-2020 pour la mise en œuvre des différentes stratégies et plans d'action du Ministère visant notamment, la réalisation de projets mobilisateurs au Québec, ainsi que le développement du secteur de l'aluminium.

PROGRAMME 3

Développement de la science, de la recherche et de l'innovation

Ce programme vise à soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique et de développement durable. Plus spécifiquement, ce programme vise à intensifier le développement de la recherche et l'innovation ainsi que la valorisation des résultats de recherche tout en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 222,1 M\$, en hausse de 4,3 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette augmentation s'explique notamment par des sommes additionnelles pour l'exercice 2019-2020 pour la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.

PROGRAMME 4

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2019-2020 s'élève à 234,1 M\$, soit une diminution de 15,3 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette variation s'explique essentiellement par une baisse des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec.

PROGRAMME 5

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au CRIQ, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la CEST.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2019-2020 s'élève à 233,0 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable de l'exercice 2018-2019.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	33 569,1	22,2	33 487,3	33 546,9
2. Développement de l'économie	370 463,3	47 087,3	331 205,0	323 376,0
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	222 129,0	4 309,9	214 819,1	217 819,1
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	234 068,0	(15 289,0)	244 091,0	249 357,0
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	232 955,0	370,0	232 585,0	232 585,0
Total	1 093 184,4	36 500,4	1 056 187,4	1 056 684,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 0,3 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	950,0	-	950,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 000,0	275,0	1 725,0
Prêts, placements, avances et autres	5,0	-	5,0
Total	2 955,0	275,0	2 680,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de l'éthique en science et en technologie	682,0	676,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	35 772,7	17 713,8	31 904,0	17 371,1
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	77 955,6	62 752,3	74 275,1	62 742,8
Fonds de recherche du Québec - Santé	125 832,9	90 983,2	126 220,8	90 980,4
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	70 273,7	60 823,7	70 444,7	60 814,4
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 946,2	-	5 842,9	-

LES FONDS SPÉCIAUX

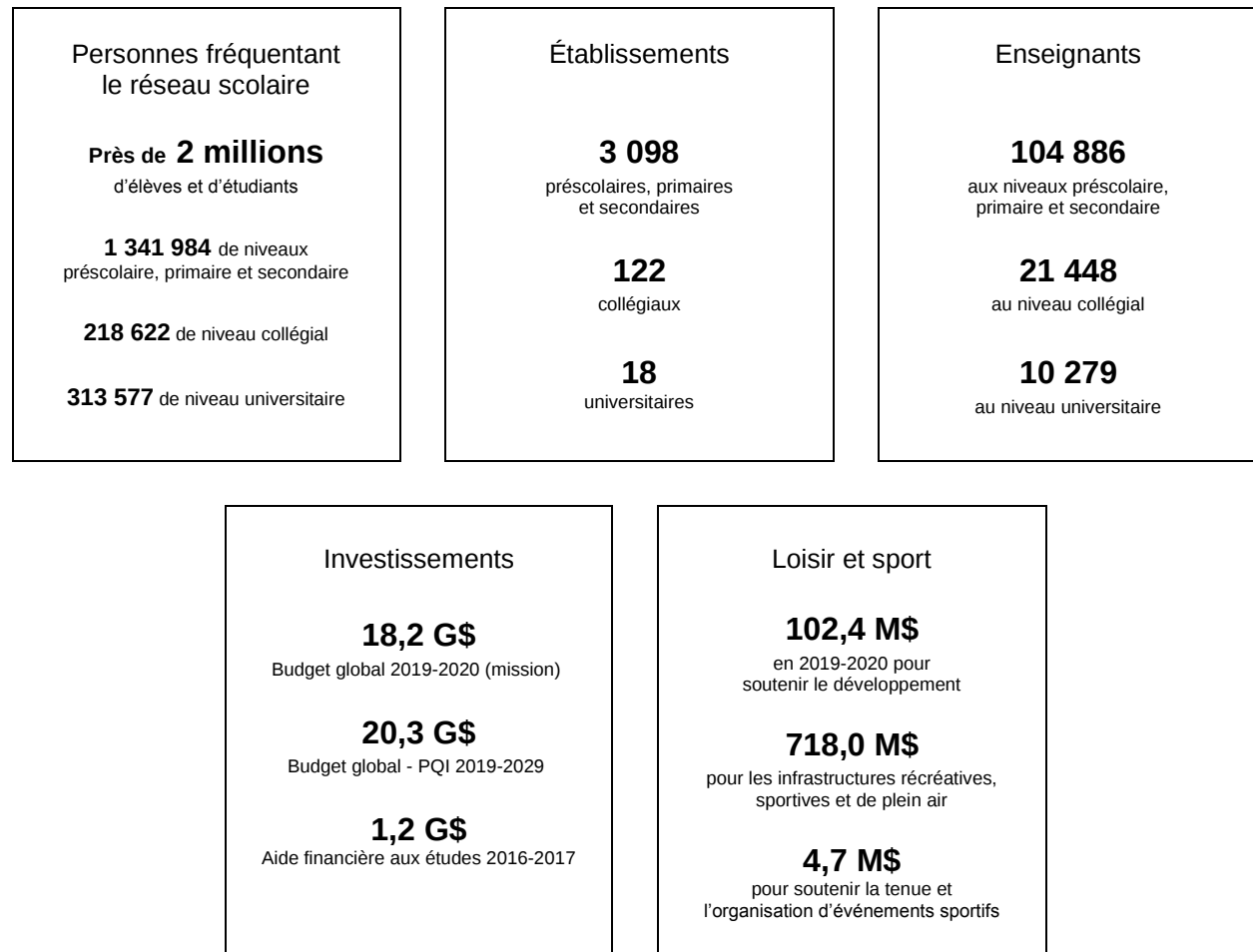
Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Capital Mines Hydrocarbures				
Dépenses	2 233,0	-	95 568,0	-
Investissements	93 135,0	-	210 195,0	-
Fonds du développement économique				
Dépenses	373 060,0	234 068,0 ¹	413 504,0	249 357,0 ¹
Investissements	777 741,0	-	1 081 958,0	-

¹ Incluant les créances douteuses du programme 4 – Interventions relatives au Fonds du développement économique.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires ainsi que de l'aide financière aux études.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, il est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir, de sport et de plein air, de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis du Conseil supérieur de l'éducation, du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et de la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre au ministre, au moins tous les deux ans, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre sur les règlements ou projets de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3), aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et autres droits afférents à de tels services et aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que des politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Ministère réalise également des activités de coordination avec les différents acteurs du secteur minier afin d'estimer les besoins de formation et accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

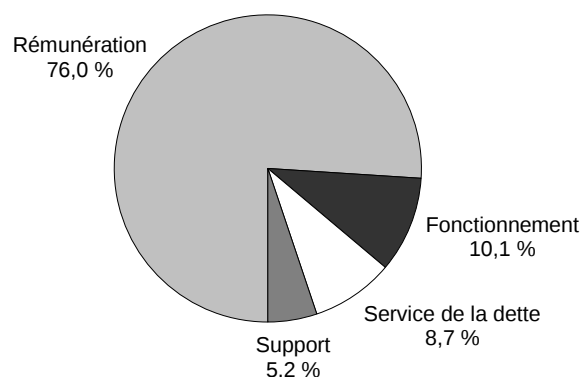
Également, le Secrétariat à la condition féminine poursuit des activités visant à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme, relevant de la ministre, qui effectue les études qu'il juge utiles pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, et pour identifier les pistes d'action qui amélioreront les conditions de vie des femmes.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 20 896,7 M\$ en 2019-2020. L'essentiel de ce budget, soit 98,7 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La répartition est la suivante : 76,0 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 10,1 % au fonctionnement, 8,7 % au service de la dette et 5,2 % à d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégorie



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services éducatifs. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2019-2020, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les priorités suivantes :

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 11 202,1 M\$ vise l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et des dépenses découlant des facteurs de croissance, comme la variation des clientèles et des dépenses de fonctionnement du réseau scolaire.

Le gouvernement a clairement inscrit l'éducation comme étant une priorité nationale. À cette fin, des actions significatives seront initiées et consisteront notamment à :

- donner à chacun de nos enfants les moyens d'aller au bout de leur potentiel en mettant de l'avant des actions concrètes dont :
 - le déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous et l'ajout de professionnels pour intervenir hâtivement dans le parcours des enfants;
 - l'offre d'une heure de plus par jour au secondaire pour des activités parascolaires;
 - la mise en œuvre et la bonification de mesures pour les clientèles vulnérables afin de soutenir la réussite et la persévérance;
 - l'ajout de classes spécialisées.
- soutenir les enseignants en :
 - assurant un seuil minimal de services aux élèves;
 - offrant des programmes de mentorat pour faciliter l'insertion dans la profession enseignante.
- soutenir des actions concrètes qui permettront notamment d'améliorer le processus d'élaboration des programmes d'études en formation professionnelle et de renforcer les structures régionales de concertation autour du développement de la formation professionnelle.

Ainsi, l'école aura les ressources pour assurer que chacun :

- fasse une entrée à l'école en confiance;
- révèle tout son potentiel;
- profite d'un milieu de vie stimulant, bienveillant et créatif;
- reconnaisse la valeur des services éducatifs.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le budget de dépenses de 6 048,6 M\$ se répartit ainsi : 3 605,6 M\$, soit 59,6 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires et 2 443,0 M\$, soit 40,4 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement de l'enseignement supérieur.

Ils comprennent aussi les dépenses découlant du fonctionnement des réseaux de l'enseignement supérieur, telles que les variations des clientèles et les coûts relatifs à la rémunération ainsi que les engagements du Ministère à l'égard des développements de ce programme annoncés aux budgets des années antérieures.

Les établissements d'enseignement supérieur disposeront des ressources nécessaires pour :

- remplir leur mission dans toutes les régions du Québec et dans tous les domaines;
- valoriser la profession enseignante en incitant les étudiants à s'inscrire dans un programme de formation en enseignement et encourager les étudiants déjà admis à persévérer dans leur programme d'études;
- adapter le modèle de financement des cégeps aux nouveaux besoins et à la réalité d'aujourd'hui pour, entre autre, mieux soutenir la réussite des étudiants;
- répondre davantage aux besoins du marché du travail en soutenant les initiatives visant à développer ou adapter l'offre de formation.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Un budget totalisant 857,5 M\$ est consacré au Programme de prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Le budget affecté au régime d'aide financière aux études pour la prochaine année prend en compte la variation des clientèles et des taux d'intérêts ainsi que l'indexation des paramètres de calcul qui permettront d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du sport, du loisir, du plein air et de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 102,4 M\$ au secteur du loisir et du sport. Ces sommes lui permettront notamment de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir, du sport, de l'activité physique, du plein air et de la sécurité dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions et ainsi développer et maintenir les relations avec ceux-ci.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale.

La mise en place de ces différentes mesures permettra de contribuer à la démocratisation du sport, notamment en assurant à toute la population le plus large accès possible aux infrastructures sportives, de loisir et de plein air.

ADMINISTRATION

À l'Administration, un budget de 228,2 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère.

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Un budget de 120,2 M\$ est alloué au programme Soutien aux organismes pour soutenir le fonctionnement des organismes de consultation relevant du ministre ainsi que le fonctionnement des divers organismes œuvrant en éducation. Cet investissement confirme l'importance que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reconnaît à la contribution de ces organismes dans la réalisation de ces objectifs.

TAXE SCOLAIRE – SUBVENTION D'ÉQUILIBRE RÉGIONALE

Un budget totalisant 981,9 M\$ est consacré au programme Taxe scolaire – Subvention d'équilibre régionale. Ce budget, affecté au programme de subvention d'équilibre régionale pour la prochaine année, permettra de maintenir le niveau de financement des commissions scolaires en compensant la baisse des revenus découlant de la réforme de la taxe scolaire régionale et en provisionnant les montants additionnels requis pour la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système de taxation scolaire.

CONDITION FÉMININE

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 18,6 M\$.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 20 896,7 M\$ en 2019-2020 s'inscrit dans le cadre d'une priorité collective qui est l'éducation et la réussite des jeunes. Les dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur augmentent de 1 441,4 M\$ en 2019-2020 par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique notamment par des mesures additionnelles qui permettront à l'éducation d'être reconnue à sa juste valeur, et ce, à tous les niveaux d'enseignement.

En excluant de la dépense probable 2018-2019 un montant de 78,5 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion afin d'être sur une base comparable et en excluant les coûts de la subvention relative à la taxe scolaire, la croissance des dépenses 2019-2020 du Ministère est de 1 141,4 M\$, soit de 6,1 %.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration; Soutien aux organismes; Aide financière aux études; Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire; Enseignement supérieur; Développement du loisir et du sport; Régimes de retraite; Taxe scolaire – Subvention d'équilibre régionale et Condition féminine.

PROGRAMME 1**Administration**

Le programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du loisir et du sport ainsi que de l'aide financière aux études.

Le budget de dépenses 2019-2020 totalise 228,2 M\$, soit une augmentation de 10,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette hausse est principalement attribuable à des mesures relatives au Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.

PROGRAMME 2**Soutien aux organismes**

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation et des organismes de consultation en matière d'accessibilité financière aux études, d'évaluation du domaine de l'enseignement collégial et de consultation sur l'enseignement privé.

Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le budget de dépenses pour 2019-2020 totalise 120,2 M\$, soit une augmentation de 5,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette augmentation est notamment attribuable au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

PROGRAMME 3**Aide financière aux études**

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le budget de dépenses pour 2019-2020 totalise 857,5 M\$ et correspond à une augmentation de 11,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette croissance est due à la variation des taux d'intérêts et à l'indexation de certains paramètres.

PROGRAMME 4**Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessible aux élèves – jeunes et adultes – les services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire incluant la formation professionnelle, l'éducation des adultes et les services de transport scolaire en fournissant les ressources financières aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés subventionnés.

Le budget de dépenses pour 2019-2020 totalise 11 202,1 M\$. L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2018-2019 est de 710,1 M\$. En excluant de la dépense probable 2018-2019 un montant de 75,8 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, la croissance pour ce programme, sur une base comparable, est de 785,9 M\$. Cette augmentation permettra le financement des facteurs de croissance de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Elle permettra également de financer les nouveaux investissements relatifs au déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous, à l'ajout de professionnels pour intervenir hâtivement dans le parcours des enfants, à l'offre d'une heure de plus par jour au secondaire pour les activités parascolaires, à la bonification de mesures destinées aux clientèles vulnérables ainsi qu'aux mesures pour soutenir les enseignants.

PROGRAMME 5 **Enseignement supérieur**

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le budget de dépenses pour 2019-2020 totalise 6 048,6 M\$ et correspond à une augmentation de 199,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette augmentation permettra essentiellement le financement des différents facteurs de croissance de ces réseaux ainsi que les investissements prévus pour la mise en place d'initiatives, notamment pour implanter la révision du modèle de financement des cégeps, pour valoriser la profession enseignante et pour soutenir les établissements dans leur rôle socioéconomique régional.

PROGRAMME 6 **Développement du loisir et du sport**

Ce programme vise à favoriser les activités de loisir, de sport et de plein air et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur l'action bénévole ainsi que sur la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme totalise 102,4 M\$ et augmente de 11,7 M\$ en 2019-2020 par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette augmentation est due, principalement, à la mise en place de différentes mesures qui permettront de contribuer à la démocratisation du sport, notamment en assurant à toute la population le plus large accès possible aux infrastructures sportives, de loisir et de plein air.

PROGRAMME 7 **Régimes de retraite**

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses pour 2019-2020 est de 1 337,3 M\$. L'augmentation de 112,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019 s'explique par une hausse des coûts des régimes de retraite.

PROGRAMME 8

Taxe scolaire – Subvention d'équilibre régionale

Ce programme vise à financer les différentes composantes de la subvention d'équilibre régionale, soit l'insuffisance fiscale, la régionalisation et l'exemption.

Le budget de dépenses pour 2019-2020 est de 981,9 M\$. L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2018-2019 est de 378,6 M\$. Cette croissance s'explique par l'indexation des paramètres de calcul de chacune des composantes de la subvention ainsi que par les coûts additionnels permettant la mise en œuvre de la nouvelle réforme du système de taxation scolaire visant un taux unique de taxation.

PROGRAMME 9

Condition féminine

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2019-2020 s'élève à 18,6 M\$, soit une augmentation de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette croissance s'explique notamment par l'augmentation des sommes prévues pour la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 et pour les actions découlant du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	228 238,2	10 581,9	221 549,4	217 656,3
2. Soutien aux organismes	120 171,2	5 175,4	115 565,2	114 995,8
3. Aide financière aux études	857 496,6	11 069,0	853 729,0	846 427,6
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	11 202 083,8	710 110,1	10 414 393,6	10 491 973,7
5. Enseignement supérieur	6 048 575,4	199 843,1	5 834 989,3	5 848 732,3
6. Développement du loisir et du sport	102 397,4	11 721,4	90 882,4	90 676,0
7. Régimes de retraite	1 337 309,9	112 949,6	1 224 360,3	1 224 360,3
8. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre régionale	981 856,4	378 551,3	603 305,1	603 305,1
9. Condition féminine	18 559,3	1 427,2	17 132,1	17 132,1
Total	20 896 688,2	1 441 429,0¹	19 375 906,4	19 455 259,2

¹ En excluant de la dépense probable 2018-2019 le montant de 78,5 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dont 75,8 M\$ à l'éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire et 2,7 M\$ à l'enseignement supérieur afin d'être sur une base comparable et en excluant les coûts de la subvention relative à la taxe scolaire, la croissance des dépenses 2019-2020 du Ministère est de 1 141,4 M\$, soit de 6,1 %.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2019-2020 de 155,7 M\$ est essentiellement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3).

La variation du budget d'investissements de 8,0 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration d'une solution d'appui au processus des infrastructures de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	58,0	-	58,0
Immobilisations en ressources informationnelles	17 043,3	8 008,3	9 035,0
Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	-	138 600,0
Total	155 701,3	8 008,3	147 693,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	166,1	166,0
Commission consultative de l'enseignement privé	185,3	132,9
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 469,2	2 460,8
Conseil du statut de la femme	3 415,1	3 323,7
Conseil supérieur de l'éducation	3 471,5	3 457,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	42 695,7	30 713,7	42 853,4	29 639,9
Institut national des mines	1 076,3	970,5	1 105,7	970,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	84 299,8	-	66 551,1	-
Investissements	107 669,4	-	129 844,0	-
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Dépenses	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
Investissements	-	-	-	-

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Registre foncier

(au 31 mars 2018)

1 056 564

demandes d'inscription de
droits au Registre foncier
et traitées en moins
de 24 heures

Baux actifs

(au 9 janvier 2018)

47 832

baux actifs sur le
territoire public
enregistrés

Employés

(au 31 mars 2018)

1 288

employés réguliers
et occasionnels

dont **17 %** ont un port
d'attache qui se situe
dans une région autre que
celle de la Capitale-Nationale

Claims actifs

(au 15 février 2019)

145 887

Levés géoscientifiques

(au 15 février 2019)

222 102 km²

Projets

(2018-2019)

3

projets d'extension du
réseau de gaz naturel sur
une longueur totale de
65 km (Thetford Mines,
Saint-Marc-des-Carières et
Saint-Éphrem-de-Beauce)

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a pour mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Plus spécifiquement, le Ministère :

- promeut et encadre la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales du Québec ainsi que du territoire public;
- agit à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État sous l'autorité du MERN;
- soutient l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre;
- veille au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec;
- produit et diffuse de l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises.

Quatre organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre :

- la Régie de l'énergie, dont la mission consiste à encadrer et surveiller le secteur énergétique, à fixer, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel, à traiter les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité, à surveiller les prix des produits pétroliers ainsi qu'à adopter et surveiller l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité;
- la Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins;
- la Société du Plan Nord qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé;
- Transition énergétique Québec dont la mission est de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée, de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement et en assurer le suivi.

Le ministre est également responsable d'Hydro-Québec dont la mission est de fournir une alimentation électrique de grande qualité à ses clients, tout en contribuant de manière importante à la richesse collective du Québec.

De plus, le ministre est responsable de trois fonds spéciaux : le Fonds d'information sur le territoire, le Fonds des ressources naturelles pour le volet Patrimoine minier, le volet Gestion des énergies fossiles et le volet Gestion de l'activité minière, ainsi que le Fonds de transition énergétique.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du MERN répondent à ses priorités : le développement économique responsable des régions et la performance organisationnelle. Ils tiennent également compte de certains éléments de contexte attribuables aux engagements pris par le gouvernement. Par ailleurs, le Ministère poursuit la mise en œuvre de trois chantiers de portée gouvernementale, soit la Politique énergétique 2030, la Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021 et les orientations du Ministère en matière d'acceptabilité sociale.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE DES RÉGIONS

Actions envisagées

- Favoriser un environnement d'affaires attrayant pour les entreprises, notamment en réduisant les délais liés à l'octroi de droits et permis;
- Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux;
- Favoriser, pour les projets accompagnés, la mise en place de comités de suivi anticipant l'obligation légale;
- Diffuser de l'information sur les projets majeurs;
- Restaurer les sites miniers abandonnés;
- Faire état des puits d'hydrocarbures abandonnés recensés.

LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Actions envisagées

- Offrir un milieu de travail mobilisant;
- Accroître notre performance;
- Améliorer la qualité des services.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 87,6 M\$. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Ce programme vise à assurer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable. Il couvre également les activités administratives de l'organisation ainsi que celles assumées pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis sa création le 24 avril 2014, et ce, dans les domaines de la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières.

La diminution de 39,6 M\$ du budget de dépenses 2019-2020 par rapport à la dépense probable 2018-2019 s'explique principalement par des dépenses qui ont été encourues en 2018-2019 afin de permettre le financement de programmes d'aides financières de Transition énergétique Québec. En 2019-2020, le financement de ces dépenses sera assumé par le Fonds vert.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles	87 620,8	(39 595,3)	84 124,1	127 216,1
Total	87 620,8	(39 595,3)	84 124,1	127 216,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 0,1 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	1 482,4	-	1 482,4
Immobilisations en ressources informationnelles	3 428,1	128,1	3 300,0
Prêts, placements, avances et autres	50,2	-	50,2
Total	4 960,7	128,1	4 832,6

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie de l'énergie	17 744,6	927,7	15 060,0	250,0
Société de développement de la Baie-James	40 290,3	-	36 794,8	-
Société du Plan Nord	143 094,7	-	97 828,2	-
Transition énergétique Québec	102 818,8	14 350,8	59 613,6	5 789,7

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Dépenses	40 033,9	6 736,4	29 851,5	8 870,8
Investissements	786,4	-	322,0	-
Fonds de transition énergétique				
Dépenses	2 758,0	-	1 602,1	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds d'information sur le territoire				
Dépenses	116 198,8	-	108 299,0	-
Investissements	54 038,0	-	62 307,2	-

ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Demandes d'autorisations
environnementales traitées

4 034

Contrôle du respect de
la Loi sur la qualité de
l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2)

23 891

inspections

441 sanctions administratives
totalisant **1,6 M\$**

Ventes aux enchères
du marché du carbone

785 M\$

découlant des quatre
ventes aux enchères

Réduction des GES

1,8

mégatonne (Mt)
depuis 2013-2014

Nombre de barrages
sous la responsabilité
du Ministère

754

40 font l'objet
d'un suivi en temps réel

Effectifs en poste

1 722

réguliers et occasionnels

¹ Données pour 2017-2018.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Environnement et Lutte contre les changements climatiques » comprend le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Fonds vert, le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) et le Conseil de gestion du Fonds vert (CGFV). Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle-clé dans la lutte contre les changements climatiques et en favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de projets de lois, de règlements et de programmes concernant notamment :
 - la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
 - la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci;
 - la qualité de l'eau potable;
 - la gestion durable des ressources en eau;
 - la conservation de la biodiversité;
 - la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles.
- la coordination de la démarche gouvernementale de développement durable dans l'administration publique;
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées et la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables de même que de leurs habitats;
- l'évaluation environnementale de projets et les évaluations stratégiques d'enjeux environnementaux;
- le contrôle de l'application des lois et règlements en matière de protection de l'environnement, notamment par l'analyse des demandes d'autorisations et de permis, des inspections et des enquêtes ainsi que par des recours administratifs;
- la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec, l'exploitation de barrages publics et la surveillance de la sécurité des barrages;
- les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt;
- la gestion du marché du carbone;
- la réalisation de mesures financées par le Fonds vert en vue de favoriser le développement durable, particulièrement au regard de la lutte contre les changements climatiques, de la gestion des matières résiduelles et de la gouvernance de l'eau;

- l'élaboration des prévisions budgétaires du Fonds vert et la tenue de sa comptabilité;
- la gestion du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, lequel vise la réalisation de mesures favorisant le développement durable par le financement d'activités visant notamment à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement et l'acquisition de connaissances.

Le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets visés par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources alors que le CGFV a pour mission d'encadrer la gouvernance du Fonds vert et d'assurer la coordination de sa gestion dans une perspective de développement durable, d'efficacité, d'efficience et de transparence.

Enfin, les principales clientèles du Ministère sont les citoyennes et les citoyens, les entreprises, les municipalités et les organismes. De plus, le Ministère travaille en collaboration avec plusieurs autres ministères québécois. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux, des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel et agricole ainsi que certaines organisations et forums internationaux.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère permettent à ce dernier de réaliser sa mission et de mettre en œuvre les priorités ministérielles et gouvernementales. Ces priorités concernent notamment la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement, le développement durable et la modernisation du régime d'autorisation environnementale.

Les priorités ministérielles s'articulent autour de quatre grandes orientations permettant notamment de répondre aux enjeux auxquels le Ministère aura à faire face au cours des prochaines années. Ces enjeux sont la mise en œuvre d'un leadership environnemental novateur, la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, une économie sobre en carbone et responsable et la capacité de l'organisation à accomplir sa mission.

Par ailleurs, pour appuyer financièrement la réalisation de ces nombreux défis, le Ministère compte sur les crédits qui lui sont attribués annuellement et sur son principal levier économique, le Fonds vert. Il compte également sur le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

ORIENTATION 1

Agir comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de l'environnement et de développement durable

Le principal enjeu consiste à mettre en œuvre une gouvernance innovante où l'élaboration et la mise à jour d'un ensemble de projets de lois et de règlements, ainsi que l'implication des citoyens, des entreprises, des municipalités, des institutions et de l'administration publique occupent une place prépondérante dans la réalisation de la mission du Ministère.

Deux axes d'intervention sont retenus afin d'appuyer cette orientation, soit la synergie entre la lutte contre les changements climatiques, l'adaptation aux changements climatiques, la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la préparation de projets de modernisation du cadre légal et réglementaire et la modernisation du cadre administratif par l'optimisation des exigences environnementales.

Actions envisagées

- Déployer de façon optimale le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et mettre en place des initiatives porteuses;
- Mettre en œuvre la norme véhicules zéro émission;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable 2015-2020;
- Élaborer une stratégie visant à valoriser la matière organique;
- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2033;
- Élaborer et mettre en œuvre une Politique québécoise sur la qualité de l'air;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les pesticides;
- Mettre en œuvre le nouveau régime d'autorisations environnementales et optimiser le contrôle environnemental;
- Faciliter l'accès des clientèles à l'information relative aux exigences environnementales;
- Moderniser la gestion des barrages.

ORIENTATION 2**Réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement**

Conscient que la conservation de la biodiversité et des écosystèmes est un enjeu important de développement durable, le Ministère entend réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement. Ainsi, deux axes d'intervention seront privilégiés, soit la réduction des rejets dans l'environnement et la préservation du patrimoine naturel par la conservation de la biodiversité qui doit désormais tenir compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques et la prise de dispositions pour assurer le développement durable des ressources naturelles nordiques dans le cadre du Plan Nord.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du programme de réduction des rejets industriels pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution de l'air, de l'eau et du sol;
- Réduire les volumes de sols contaminés voués à l'élimination;
- Éliminer l'utilisation des gaz de type réfrigérant HCFC, limiter la croissance des gaz de type HFC et favoriser le retrait sécuritaire de ces gaz de l'environnement;

- Accroître la superficie du réseau d'aires protégées;
- Protéger les milieux humides et hydriques.

ORIENTATION 3

Contribuer au développement d'un Québec écoresponsable et prospère

L'une des conditions au développement et à la prospérité est notamment l'adoption de pratiques qui sont socialement et écologiquement responsables et économiquement viables. Dans cette optique, le Ministère entend s'assurer que les coûts environnementaux des activités humaines puissent être pris en compte dans ses actions. Pour ce faire, l'axe d'intervention qui guidera les actions ministérielles en cette matière est la conciliation entre l'économie et l'environnement. Ceux-ci permettent de refléter l'ensemble des coûts d'une activité sur l'environnement et la santé, notamment.

Actions envisagées

- Veiller à la conformité réglementaire des émetteurs assujettis liés au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission;
- Internaliser les coûts liés aux autorisations et aux activités du Ministère qui y sont associées;
- Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables;
- Actualiser les pratiques de l'administration publique pour augmenter le volume de ses acquisitions écoresponsables et mettre en valeur les technologies propres.

ORIENTATION 4

Améliorer la performance organisationnelle

Dans un contexte de rareté des ressources, le Ministère entend mettre en place des actions pour assurer la mobilisation du personnel présent au sein de l'organisation, la relève, le maintien des compétences et le transfert d'expertise. Deux axes d'intervention sont privilégiés pour atteindre cet objectif, d'une part, la saine gestion des finances publiques et le maintien d'une expertise de qualité et, d'autre part, la saine gestion des ressources informationnelles.

Actions envisagées

- Optimiser les activités du Ministère pour un meilleur contrôle des dépenses;
- Préserver l'expertise requise afin de réaliser la mission du Ministère et d'offrir des services de qualité;
- Mettre en œuvre une démarche de planification de la main-d'œuvre;
- Optimiser la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes du Ministère (lois, règlements, programmes et politiques);
- Moderniser les activités de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles, notamment avec le support d'un comité de gouvernance;
- Mettre en œuvre le plan directeur des ressources informationnelles.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2019-2020 s'établit à 205,4 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. À ce budget, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, ainsi que la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 199,4 M\$, soit le même montant que la dépense probable 2018-2019.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme s'établit à 6,0 M\$.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement	199 364,5	2,6	196 621,9	199 361,9
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	6 038,2	9,4	6 028,8	6 028,8
Total	205 402,7	12,0	202 650,7	205 390,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- les travaux nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics sous sa responsabilité;
- le développement de systèmes informatiques;
- la création de réserves écologiques;
- l'acquisition d'équipements scientifiques.

La diminution du budget d'investissements de près de 1,1 M\$ est attribuable à une variation du niveau de crédits d'immobilisations au Plan québécois des infrastructures en ce qui concerne les barrages de l'État ainsi qu'à la programmation annuelle en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	28 056,5	(910,1)	28 966,6
Immobilisations en ressources informationnelles	7 649,5	(215,5)	7 865,0
Prêts, placements, avances et autres	10,0	-	10,0
Total	35 716,0	(1 125,6)	36 841,6

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	6 038,2	6 028,8

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Conseil de gestion du Fonds vert ¹	2 266,5	-	1 889,8	-
Société québécoise de récupération et de recyclage	52 518,4	-	50 133,1	-

¹ Les dépenses du Conseil de gestion du Fonds vert sont financées par le Fonds vert. Ces prévisions de dépenses sont présentées à titre informatif puisqu'elles sont incluses dans celles du Fonds vert.

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État				
Dépenses	26 627,5	-	24 568,1	-
Investissements	65,0	-	17 250,0	-
Fonds vert				
Dépenses	919 596,7	-	773 030,4	-
Investissements	403 144,5	-	956,0	-

FAMILLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Soutien financier aux partenaires (2017-2018) 270 organismes communautaires famille 19,7 M\$ en soutien	Soutien financier aux partenaires (2017-2018) 245 haltes garderies communautaires 4 M\$ en soutien	Soutien financier aux partenaires (2017-2018) 53 projets de lutte contre l'intimidation 1,8 M\$ en soutien
Services de garde éducatifs (2017-2018) 2 333,9 M\$ en financement 301 174 places existantes en CPE, milieu familial, garderies subventionnées et non subventionnées	Employés (au 31 mars 2018) 461 au ministère de la Famille 693 au Curateur public répartis sur le territoire québécois	Curateur public (2017-2018) 13 656 personnes sous régimes de protection publics 17 065 personnes sous régimes de protection privés dont 13 448 sous surveillance

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

L'intervention du Ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et au développement des enfants.

Le Ministère assure la cohérence de l'action gouvernementale les touchant. À ce titre, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures qui répondent à leurs besoins. Il s'assure, notamment, de prendre en compte la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent.

En vue de mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants, l'action du Ministère porte particulièrement sur le renforcement des services en petite enfance, notamment ceux qui s'adressent aux enfants qui vivent dans un contexte de vulnérabilité, sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants, sur la conciliation des responsabilités familiales, professionnelles et scolaires ainsi que sur l'amélioration de l'information disponible en matière d'aide destinée aux familles en la rendant simple et accessible.

Enfin, le Ministère coordonne la lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous âges, dans le monde réel et virtuel.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2019-2020 dans les champs de compétence du Ministère.

ORIENTATION 1

Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles

Actions envisagées

- Déployer la vision gouvernementale en matière de politique familiale du Québec. La mise en valeur de la vision gouvernementale en matière de politique familiale du Québec permettra de réaffirmer l'importance de la famille, de reconnaître l'action des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et de favoriser leur mobilisation à l'égard du mieux-être des familles québécoises et le déploiement de nouvelles mesures;

- Soutenir les familles. Attentif aux différentes réalités des familles d'aujourd'hui, le gouvernement du Québec souhaite aller plus loin dans son action en faveur des familles, dans le respect de la diversité des réalités et des parcours de vie. Afin de mieux répondre à leurs besoins, le gouvernement maintient son engagement d'abolir progressivement la contribution additionnelle des services de garde subventionnés et de bonifier l'Allocation famille. Il entend par ailleurs améliorer le soutien offert aux organismes œuvrant auprès des familles afin de renforcer leur capacité à accompagner les parents pour qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle. Il poursuivra aussi la mobilisation des partenaires régionaux et locaux en faveur du développement des jeunes enfants;
- Coordonner la lutte contre l'intimidation. Le Ministère poursuivra la coordination de la lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous âges, dans le monde réel ou le monde virtuel. Pour ce faire, le Ministère compte notamment soutenir l'action en matière de prévention de l'intimidation et de lutte contre celle-ci en améliorant les connaissances des intervenantes et des intervenants. Il effectuera aussi le bilan des mesures prévues au Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, lequel avait été prolongé jusqu'au 31 mars 2019. Depuis le lancement de ce plan, d'autres défis liés à l'intimidation ont été soulevés, notamment la cyberintimidation, lesquels rendent nécessaire l'amorce de travaux permettant d'actualiser les enjeux auxquels peuvent être confrontés les différents milieux. Une prolongation d'une année supplémentaire permettra de mener à terme l'état des lieux tout en s'assurant du maintien des mesures porteuses de l'actuel plan.

ORIENTATION 2

Assurer la pérennité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance

Actions envisagées

- Améliorer la qualité éducative de l'ensemble des services de garde. Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance (L.Q. 2017, chapitre 31), notamment en ce qui concerne la révision de son programme éducatif ainsi que la mesure d'évaluation de la qualité. À cet effet, il poursuivra l'évaluation de la qualité éducative des services de garde et les soutiendra dans l'amélioration de celle-ci;
- Améliorer l'adéquation entre l'offre de places en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) et la demande. Le gouvernement poursuivra le développement du réseau des SGEE afin d'améliorer l'équilibre entre l'offre de places et les besoins de places des parents. Cette révision permet d'avoir une offre de services diversifiée, de favoriser l'utilisation optimale des places existantes et, ainsi, d'assurer la pérennité des SGEE et du réseau;
- Renforcer les services en petite enfance. Le Ministère prévoit renforcer les services en petite enfance, en concertation avec d'autres ministères impliqués, et ce, afin de favoriser la détection précoce des situations de vulnérabilité qui peuvent nuire au développement des enfants. Pour ce faire, il prévoit notamment mettre en place un dossier de l'enfant, lequel permettra aux professionnels impliqués de pouvoir assurer un meilleur suivi du développement de l'enfant. Une attention particulière sera accordée aux enfants qui ne fréquentent ni le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, ni une classe de maternelle 4 ou 5 ans.

ORIENTATION 3**Miser sur des façons de faire adaptées aux besoins des clientèles et des partenaires****Actions envisagées**

- Améliorer les outils et l'information de gestion utiles à la prise de décision. Le Ministère poursuivra la consolidation de son environnement informationnel de même que celle de ses principaux systèmes de mission;
- Favoriser le développement et le maintien des compétences. Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de ses mesures visant une meilleure planification de sa main-d'œuvre et de sa relève;
- Assurer la pertinence, la fiabilité, la clarté et la disponibilité de l'information mise à la disposition des partenaires et des clientèles. Le Ministère entend poursuivre les travaux d'amélioration à l'égard de l'information transmise par différents moyens tels que le site Web, le service des renseignements et les directions régionales, et en assurer la qualité en évaluant la satisfaction de ses partenaires à cet égard.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 2 787,1 M\$, soit une hausse de 212,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. À ce budget, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1**Planification, recherche et administration**

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 55,7 M\$ en 2019-2020, soit une hausse de 1,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par l'impact des conventions collectives ainsi que l'augmentation de loyer.

PROGRAMME 2**Mesures d'aide à la famille**

Ce programme a pour but d'accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des activités de halte-garderie communautaires. Il assure le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Il est également responsable de la coordination de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation ainsi que ceux pris pour renforcer les services à la petite enfance. Enfin, le programme finance l'administration de l'Allocation famille, le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 106,4 M\$ en 2019-2020, soit une hausse de 13,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par la bonification des mesures à l'égard de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans – Tout pour nos enfants, annoncée dans la mise à jour du Plan économique du Québec, en novembre 2017. Également, une bonification des mesures pour soutenir les familles et favoriser la conciliation famille-travail-études a été annoncée dans le Discours sur le budget du 27 mars 2018.

PROGRAMME 3 **Services de garde**

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il procure les ressources nécessaires pour le financement des dépenses de fonctionnement des centres de la petite enfance (CPE), des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. Ce programme englobe également le transfert budgétaire au Gouvernement de la nation crie, en vertu de l'entente de délégation de l'exercice de certains pouvoirs en matière de services de garde éducatifs à l'enfance et autres sujets connexes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 567,1 M\$ en 2019-2020, soit une hausse de 193,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique par l'augmentation anticipée du coût du financement des services de garde éducatifs à l'enfance, dont les facteurs de croissance les plus importants sont les majorations salariales du personnel œuvrant dans le domaine des services de garde, l'abolition progressive de la contribution additionnelle des parents ainsi que l'augmentation du nombre de places subventionnées.

PROGRAMME 4 **Curateur public**

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 58,0 M\$ en 2019-2020, soit une hausse de 4,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par les majorations salariales, des coûts de fonctionnement et l'ajout de ressources pour mieux soutenir les mesures de protection.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Planification, recherche et administration	55 673,4	1 013,8	54 659,6	54 659,6
2. Mesures d'aide à la famille	106 387,6	13 915,1	92 945,3	92 472,5
3. Services de garde	2 567 130,5	193 358,9	2 423 361,3	2 373 771,6
4. Curateur public ¹	57 955,2	4 594,0	53 361,2	53 361,2
Total	2 787 146,7	212 881,8	2 624 327,4	2 574 264,9

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 18,0 M\$ en 2019-2020.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements liés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère. Ces investissements permettent d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. De plus, le Curateur public dispose d'un budget de 3,9 M\$ pour couvrir ces investissements.

Le budget de dépenses s'établit à 8,9 M\$ en 2019-2020, soit une hausse de 1,9 M\$ par rapport à l'exercice 2018-2019. Cette augmentation est attribuable à la refonte du système de conception administrative famille-enfance (CAFE).

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	200,0	-	200,0
Immobilisations en ressources informationnelles	8 649,8	1 949,8	6 700,0
Prêts, placements, avances et autres	2,0	-	2,0
Total	8 851,8	1 949,8	6 902,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Curateur public ¹	57 955,2	53 361,2

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance				
Dépenses	2 567 130,5	2 567 130,5	2 393 271,6 ¹	2 373 771,6
Investissements	-	-	-	-
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Dépenses	8 254,0	-	21 250,0	-
Investissements	-	-	-	-

¹ L'excédent des dépenses sur les revenus en provenance du portefeuille ministériel sera financé à même les surplus cumulés du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance.

FINANCES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Ressources 577 effectifs réguliers ou occasionnels	Clientèle 53 publications annuelles sur les finances publiques	Clientèle 361 552 visites sur les 4 outils web de calcul²
Mission 1 présentation annuelle à l'Assemblée nationale du Discours sur le budget qui énonce les orientations en matière économique, fiscale, budgétaire et financière du gouvernement	Activités (Épargne Placements Québec) 173 115 épargnants avec 10 G\$ d'encours	Activités (Emprunts) 2 811 transactions annuelles pour une valeur de 215 847 M\$

¹ Pour 2017-2018.

² Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

Le Ministère est responsable de la préparation et de la présentation du Discours sur le budget.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2019-2020 sont présentés selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Assurer une gestion responsable des finances publiques

Objectifs

Les objectifs poursuivis à l'égard des finances publiques consistent principalement à maintenir l'équilibre budgétaire en 2019-2020 et pour les années suivantes conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001). Les efforts seront poursuivis pour atteindre les objectifs de réduction de la dette et percevoir la juste part des transferts fédéraux.

Actions envisagées

- Respecter les cibles de la Loi sur l'équilibre budgétaire;
- Obtenir une part du Québec au moins égale à son poids démographique au Canada des revenus des transferts fédéraux;
- Verser 100 % des revenus prévus dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1) au Fonds des générations.

ORIENTATION 2**Investir dans un Québec entreprenant et compétitif qui génère de la richesse****Objectifs**

Dans une économie mondiale compétitive, le maintien d'un régime fiscal concurrentiel et équitable, tant à l'égard des particuliers que des sociétés, comporte de nombreux avantages. Pour les individus, il s'agit d'assurer une redistribution équitable de la richesse et d'accroître l'incitation au travail, alors que pour les sociétés, il importe de maintenir un environnement favorable à l'investissement.

En outre, pour assurer une croissance de la population en âge de travailler, principal facteur de croissance économique au Québec, la progression du taux d'emploi et l'amélioration de la productivité constituent les principaux déterminants de la croissance économique au Québec. Le ministère des Finances est appelé à instaurer et à assurer le financement de nouvelles mesures pour accroître la productivité et le taux d'emploi, notamment en encourageant davantage l'investissement privé.

Actions envisagées

- Favoriser la création d'emplois et la croissance de la productivité;
- S'assurer que les mesures fiscales atteignent les objectifs au meilleur coût possible;
- Fixer un taux de rendement efficient pour des mesures de contrôle visant à contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal;
- Maintenir le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés sous la moyenne canadienne;
- Ajouter de nouveaux centres financiers internationaux à chaque année.

ORIENTATION 3**Assurer une amélioration continue des façons de faire****Objectifs**

Le ministère des Finances vise à maintenir un haut niveau de qualité, de rigueur et de transparence en matière d'information financière et à la rendre accessible au public.

Par ailleurs, le ministère des Finances joue un rôle de conseil et de soutien aux ministères sectoriels dans l'élaboration et la mise en place de stratégies ou de plans d'action gouvernementaux. L'expertise du personnel du Ministère permet d'assurer le financement des nouvelles initiatives dans le respect du cadre financier du gouvernement.

Actions envisagées

- Appliquer intégralement les conventions comptables du gouvernement et les normes comptables du secteur public;
- Maintenir des outils d'information et de vulgarisation sur le régime fiscal en ligne;
- Offrir les services-conseils du Ministère auprès des autres ministères et organismes;

- Réviser les processus pour améliorer l'efficacité dans la gestion des travaux;
- Maintenir des formations adaptées à l'évolution du domaine des finances publiques pour les employés du Ministère.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le service de la dette, le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 200,1 M\$ soit une augmentation de 84,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique notamment par les provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2018-2019 sont comptabilisées dans d'autres ministères, ainsi que par l'obtention de sommes additionnelles afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de ce programme en 2019-2020 s'élève à 30,6 M\$, en baisse de 0,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation est essentiellement attribuable à la campagne publicitaire sur le Plan économique du Québec 2018-2019 financée par des crédits provenant de la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales du ministère du Conseil exécutif.

PROGRAMME 2

Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière

Ce programme vise à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière, à assurer le financement, la gestion de la dette, les opérations financières ainsi que les activités comptables.

Le budget de ce programme en 2019-2020 s'élève à 59,7 M\$, soit sensiblement au même niveau que la dépense probable 2018-2019. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 3

Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits

Ce programme vise à financer l'Institut de la statistique du Québec, les frais de services bancaires, des initiatives concernant la perception des revenus et les fraudes envers l'État ainsi que la modernisation des systèmes d'information dans le secteur de la santé.

Le budget de ce programme en 2019-2020 s'élève à 109,9 M\$, en hausse de 84,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation est principalement liée aux provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2018-2019 sont comptabilisées dans d'autres ministères. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 4
Service de la dette

Ce programme vise à financer les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe, sur le compte des régimes de retraite, sur le régime de rentes de survivants et sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2019-2020 affectées à ce programme diminuent de 186,0 M\$ par rapport à 2018-2019. Cette diminution s'explique notamment par l'augmentation des revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction et administration	30 555,0	(400,8)	29 493,3	30 955,8
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	59 682,8	265,4	57 223,5	59 417,4
3. Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	109 875,8	84 398,6	114 303,2	25 477,2
Sous-total	200 113,6	84 263,2	201 020,0	115 850,4
Service de la dette				
4. Service de la dette	6 586 000,0	(186 000,0)	6 772 000,0	6 772 000,0
Total	6 786 113,6	(101 736,8)	6 973 020,0	6 887 850,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2019-2020 du portefeuille « Finances » s'élève à 2,4 M\$.

La réduction du budget d'investissements en ressources informationnelles de 0,2 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	100,0	80,0	20,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 000,0	(224,1)	1 224,1
Prêts, placements, avances et autres	1 274,3	-	1 274,3
Total	2 374,3	(144,1)	2 518,4

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence du revenu du Québec	1 226 856,9	-	1 165 166,2	-
Autorité des marchés financiers	149 191,0	-	140 942,4	-
Financement-Québec	250 499,7	-	257 479,3	-
Institut de la statistique du Québec	31 509,8	16 324,0	29 894,7	15 984,5
Société de financement des infrastructures locales du Québec	454 252,0	-	554 040,0	-

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	1 924 751,6	-	1 699 212,7	-
Investissements	10 625 513,7	-	10 874 630,1	-
Fonds des générations				
Dépenses	-	-	-	-
Investissements	2 504 000,0	-	3 106 000,0	-
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis				
Dépenses	49 643,4	-	7 660,6	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 363,2	-	1 349,7	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du Plan Nord				
Dépenses	87 166,3	-	88 184,1	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers				
Dépenses	3 932,1	500,0	2 998,3	500,0
Investissements	3 011,3	-	2 382,5	-
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Dépenses	981 292,3	-	906 708,4	-
Investissements	-	-	-	-

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Bénéfices économiques 1 083 M\$ de bénéfices économiques totaux estimés de la récolte et de la transformation des bois de la forêt publique et de la forêt privée en 2016-2017	Travailleurs du secteur forestier 59 004 travailleurs dans le secteur forestier québécois en forêt, en transformation du bois, en transformation du papier incluant la 2^e et 3^e transformation de ces produits	Possibilités forestières 34,2 millions de mètres cubes bruts de possibilités forestières par année pour la période 2018-2023, pour les forêts du domaine de l'État
Plants plantés 132 millions de plants plantés en forêt publique et en forêt privée en 2017-2018	Permis 1 235 000 permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés en 2017-2018	Parc nationaux et territoires fauniques 360 parcs nationaux et territoires fauniques incluant notamment les réserves fauniques, les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoiries à droits exclusifs

¹ Selon les informations disponibles en date du 15 février 2019.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs assume la mission suivante :

- assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- acquérir, développer et diffuser les connaissances relatives aux forêts, à la faune et aux parcs;
- mettre en place les conditions favorables pour assurer un développement optimal des ressources forestières et fauniques au bénéfice du Québec et de ses régions;
- veiller à la protection et à la conservation de la faune et des milieux fauniques et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- assurer la gestion et la réglementation concernant les activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- la Fondation de la faune du Québec, dont la mission consiste à promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- la Société des établissements de plein air du Québec, dont la mission consiste à mettre en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés et à en assurer la pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Le ministre est également responsable du Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des cinq orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

Cette orientation vise à assurer une gestion et une mise en valeur des forêts du Québec de manière pérenne et créatrice de richesse. Le Ministère est responsable de la planification forestière, un intrant essentiel pour assurer la continuité des activités de récolte de bois et de réalisation des travaux sylvicoles. Il s'assure de promouvoir les pratiques forestières durables et le cadre législatif des interventions en forêt publique. Par ailleurs, il optimise l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État. En parallèle, le Ministère favorise la croissance et le développement de l'industrie des produits forestiers au bénéfice des collectivités du Québec. Il joue un rôle de premier plan dans l'accompagnement des entreprises grâce au soutien à l'innovation et à l'expertise qu'il détient. Il contribue ainsi à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés.

Actions envisagées

- Promouvoir le régime forestier et l'importance du secteur forestier auprès de la population ainsi que des acheteurs des produits forestiers québécois;
- Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements des entreprises forestières de transformation en provenance des forêts publiques;
- Assurer la réalisation des travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux et la production des plants forestiers;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions pour faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêts publique et privée;
- Poursuivre la mise en œuvre de la planification stratégique concernant la contribution de la forêt privée au développement du Québec;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues à la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023, visant notamment à soutenir l'innovation et la modernisation de l'industrie québécoise des produits forestiers;
- Compléter et mettre en œuvre la stratégie nationale de production de bois, qui favorise la création accrue de valeur lors des interventions sylvicoles;
- Adopter et mettre en œuvre la Stratégie d'affaires pour améliorer la compétitivité des ventes sur le marché libre.

ORIENTATION 2

Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

Les activités fauniques jouent un rôle économique important au Québec. Selon une étude réalisée en 2012, ces activités mobilisent plus d'un million d'adeptes, soit plus de 700 000 pêcheurs, 300 000 chasseurs et 8 000 personnes pratiquant le piégeage. On estime que les dépenses totales de ces adeptes atteignent annuellement 1,6 G\$, bénéficiant grandement à la vitalité économique et procurant des retombées importantes pour les régions du Québec. Le Ministère mise sur cet atout en favorisant le développement durable de la faune et des activités qu'elle génère.

Actions envisagées

- Poursuivre la diversification des activités et des produits liés à la chasse sportive du cerf de Virginie;
- Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs.

ORIENTATION 3

Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

Le Ministère a la volonté de favoriser la prospérité économique tout en mettant en œuvre des projets qui prennent en compte les préoccupations et les besoins des communautés régionales et autochtones ainsi que des différentes parties prenantes. Le Ministère vise, entre autres, à informer et à consulter les citoyens, les collectivités et les intervenants concernés pour leur permettre de prendre part activement au développement des ressources forestières et fauniques en région.

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire qui visent à assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, à fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et à convenir des mesures d'harmonisation des usages;
- Poursuivre la consultation des divers plans d'aménagement forestier intégré;
- Maintenir et renforcer les relations avec les communautés autochtones, en favorisant leur participation aux processus de gestion, aux partenariats et aux initiatives visant à soutenir leur développement socioéconomique;
- Soutenir la réfection des chemins multiressources en forêt afin de maintenir l'accès au territoire et d'assurer la sécurité des utilisateurs.

ORIENTATION 4

Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

Le Ministère s'est engagé dans une démarche de développement durable où les actions intègrent les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. En plus de viser une utilisation pérenne des ressources, il pose des gestes concrets pour l'environnement et la biodiversité.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier;
- Poursuivre la réalisation de la phase 2 du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques;
- Poursuivre le déploiement de la mesure Protection des espèces menacées visant la conservation des espèces fauniques en situation précaire;
- Contribuer aux stratégies de lutte contre les changements climatiques et élaborer la stratégie d'adaptation des forêts aux changements climatiques;
- Contribuer à la création d'un nouveau parc national dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et à l'agrandissement de parcs nationaux du réseau actuel.

ORIENTATION 5

Améliorer la performance organisationnelle

Le Ministère met de l'avant différentes mesures pour optimiser sa performance organisationnelle tout en s'assurant de remplir efficacement sa mission.

Actions envisagées

- Produire, intégrer et transférer des connaissances issues notamment de la recherche scientifique afin d'éclairer les décideurs et d'améliorer la pratique forestière au Québec;
- Utiliser les nouvelles technologies, dont les données LiDAR, pour appuyer les interventions du Ministère en matière d'activités forestières ainsi que de gestion et de protection de la faune;

- Poursuivre la modernisation du processus de vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- Poursuivre la réalisation des plans sectoriels de mobilisation du personnel;
- Poursuivre l'optimisation de processus et la réalisation de projets et d'activités en amélioration continue;
- Poursuivre la consolidation de la gouvernance en matière de ressources informationnelles.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour l'exercice 2019-2020 s'établit à 526,0 M\$ répartis entre trois programmes : Direction et administration, Gestion des ressources forestières, ainsi que Gestion des ressources fauniques et des parcs. Il s'agit d'une baisse de 10,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. En excluant les coûts reliés à la suppression des feux de forêts, le budget du Ministère augmente de 15,6 M\$. À ce montant, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à soutenir les autorités du Ministère dans la gestion et la coordination des activités de nature législative, gouvernementale et ministérielle.

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 7,9 M\$, soit une augmentation de 0,1 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019.

PROGRAMME 2

Gestion des ressources forestières

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées.

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 368,4 M\$, soit une diminution de près de 20,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette diminution s'explique notamment par des dépenses additionnelles requises pour la suppression des feux de forêts en 2018-2019, compensée en partie par une augmentation des sommes dédiées au plan d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et à l'accessibilité aux terres du domaine de l'État. En excluant les coûts reliés à la suppression des feux de forêts, le budget de dépenses 2019-2020 augmente de 5,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. À ces sommes, s'ajoutent également les montants financés par le volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

PROGRAMME 3

Gestion des ressources fauniques et des parcs

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 149,7 M\$, soit une augmentation de 9,7 M\$ comparativement à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette augmentation est notamment attribuable aux sommes investies en 2019-2020 pour la protection des espèces menacées, la lutte contre la carpe asiatique ainsi que les investissements dans les parcs nationaux gérés par la Société des établissements de plein air du Québec.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	7 856,0	104,4	7 751,6	7 751,6
2. Gestion des ressources forestières	368 390,0	(20 675,9)	389 155,9	389 065,9
3. Gestion des ressources fauniques et des parcs	149 715,8	9 710,7	140 005,1	140 005,1
Total	525 961,8	(10 860,8)	536 912,6	536 822,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 11,3 M\$ est principalement attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, notamment aux investissements pour l'optimisation de la production piscicole gouvernementale et l'élaboration des programmations des investissements et des dépenses en ressources informationnelles.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	38 762,5	8 212,5	30 550,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 222,7	3 072,7	2 150,0
Prêts, placements, avances et autres	60,2	-	60,2
Total	44 045,4	11 285,2	32 760,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec	6 856,7	350,0	9 102,3	755,5
Société des établissements de plein air du Québec	162 004,1	37 886,7	151 799,8	34 116,9

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier				
Dépenses	534 620,3	217 311,0	564 506,2	216 393,9
Investissements	10 000,0	-	7 453,0	-

IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Nombre de personnes
immigrantes admises au
Québec entre 2013 et 2017

256 649

personnes

72,5 % sélectionnées
par le Québec

Système de déclaration
d'intérêt Arrima¹

95 573

demandes déposées
entre septembre 2018
et février 2019

Francisation

28 086 ²

personnes participantes
aux services de francisation

11 093 personnes
à temps complet et

16 057 personnes
à temps partiel

2 919 personnes en ligne

Communications
avec la clientèle³

220 457

appels téléphoniques

22 292 courriels traités

5 309 700 visiteurs
sur le site internet (entre
juin 2018 et février 2019)

Effectifs³

1 429

4 bureaux à l'international

4 services d'intervention territoriale

21 antennes régionales
(en collaboration avec
Services Québec)

Budget de dépenses
2019-2020

482,2 M\$

¹ En date du 20 février 2019.

² Certaines personnes ayant participé à plus d'un cours, la somme des parties ne correspond pas au total.

³ Données selon le Rapport annuel de gestion 2017-2018.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est de promouvoir l'immigration, la diversité et l'inclusion, de sélectionner les personnes immigrantes et de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des personnes issues de la diversité à la société québécoise. Ses activités visent à soutenir le développement de la prospérité au Québec et à répondre à ses besoins.

Le budget du Ministère comprend aussi les montants réservés aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Ces montants sont regroupés dans une provision qui totalise 165,7 M\$.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2019-2020 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 482,2 M\$.

Le budget attribué au Ministère permettra de poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les enjeux et orientations stratégiques. Ces priorités sont les suivantes :

- l'attraction et le recrutement de talents répondant aux besoins du Québec et le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente chez les personnes qui se retrouvent déjà au Québec;
- une sélection sur une base temporaire ou permanente en adéquation avec les besoins du marché du travail du Québec;
- l'implantation d'un guichet unifié d'accès aux cours de français et à l'aide financière simplifiant l'accès à l'offre de services gouvernementale en francisation;
- la mise en place d'un parcours d'accompagnement personnalisé vers la pleine participation des personnes immigrantes;
- le déploiement d'une offre de services permettant aux collectivités de mieux accueillir, intégrer et assurer un établissement durable des personnes immigrantes;
- la mise en œuvre des plans d'action découlant des rapports du Vérificateur général du Québec sur la francisation et l'intégration des personnes immigrantes.

Notons également que plusieurs actions structurantes liées aux orientations 1 et 2 du budget de dépenses, notamment le développement du système de déclaration d'intérêt, sont financées par des crédits d'immobilisation en ressources informationnelles, ou par un montant additionnel estimé à 43,7 M\$ en provenance du crédit au net¹.

¹ Les montants associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

ORIENTATION 1**Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes**

Le budget consacré à la réalisation des activités pour déclencher le cycle d'immigration, notamment la mise en œuvre des objectifs du Plan annuel d'immigration pour l'année 2019 et l'élaboration des orientations pour la prochaine planification pluriannuelle, est de 5,1 M\$. Une partie du crédit au net est octroyée aux actions de cette orientation.

Actions envisagées

- L'admission projetée au Québec en 2019 de 40 000 personnes immigrantes;
- La consultation sur les orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration qui débutera en 2020.

ORIENTATION 2**Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins économiques du Québec**

Le budget consacré aux activités de sélection, prospection, attraction et recrutement des candidates et des candidats à l'immigration répondant aux besoins du Québec est de 7,1 M\$. Une partie du crédit au net est octroyée aux actions de cette orientation.

Actions envisagées

- L'organisation des missions de recrutement avec des joueurs économiques clés;
- La sélection de personnes à titre de travailleurs étrangers temporaires répondant aux besoins de main-d'œuvre des différentes régions du Québec;
- La présence du Ministère à l'international;
- Le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente.

ORIENTATION 3**Libérer le plein potentiel des personnes immigrantes**

Un budget de 8,3 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à inciter les meilleurs candidats à déclarer leur intérêt à immigrer au Québec et ainsi faciliter l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre du Québec et le profil des personnes immigrantes.

Actions envisagées

- L'élargissement du système de déclaration d'intérêt aux clientèles d'autres programmes, notamment celles du Programme de l'expérience québécoise et des programmes des travailleurs étrangers temporaires;
- L'implantation du Portail employeur.

ORIENTATION 4

Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif

Un budget de 5,8 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'apport de la diversité ethnoculturelle à la prospérité du Québec.

Action envisagée

- Les activités pour promouvoir l'interculturalisme.

ORIENTATION 5

Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour poursuivre l'édification de collectivités inclusives et accueillantes

Un budget de 59,8 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à mobiliser les acteurs des milieux de vie.

Actions envisagées

- Le soutien accru aux partenaires régionaux, communautaires et municipaux;
- L'offre d'accompagnement aux entreprises.

ORIENTATION 6

Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours

Un budget de 378,3 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à accueillir, franciser et intégrer les personnes immigrantes dans leur parcours d'accueil et d'intégration et favoriser leur pleine participation à la société québécoise.

Outre les activités du Ministère, une provision de 165,7 M\$ est prévue en 2019-2020 aux fins de transferts à trois autres ministères qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, soit le MEES, le MSSS et le MTESS.

Actions envisagées

- L'implantation du guichet unifié d'accès aux services de francisation;
- Le soutien aux services de francisation et à l'aide financière;
- L'offre du parcours d'accompagnement personnalisé à la personne immigrante, dès l'étranger et dans toutes les régions du Québec;
- La conclusion des ententes avec le MEES, le MSSS et le MTESS pour les services de francisation et d'intégration et leur reddition de comptes.

ORIENTATION 7**Mettre en place une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution en vue d'assurer l'efficacité organisationnelle**

Un budget de 9,1 M\$ est consacré aux activités liées à cette orientation qui vise à suivre, consolider et évaluer les retombées de ses actions afin d'adapter les services du Ministère aux besoins en constante évolution des personnes immigrantes, des collectivités et des entreprises du Québec.

Actions envisagées

- La mise en place d'un mécanisme de relance des services et des programmes du Ministère;
- Le développement de pratiques de gestion innovantes en matière de gouvernance, risques et contrôle;
- La planification pluriannuelle de l'évaluation de programme.

ORIENTATION 8**Reconnaître l'information comme une ressource stratégique gérée de manière structurée, fiable et sécuritaire**

Le Ministère consacre un budget de 3,8 M\$ à cette orientation afin d'évaluer les retombées de l'action ministérielle.

Action envisagée

- La mise en œuvre de la gestion électronique des documents.

ORIENTATION 9**Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et à la diversité**

Un budget de 4,9 M\$ est prévu pour la concertation et la coordination des actions avec les partenaires.

Actions envisagées

- Le renforcement du partenariat et de la concertation des milieux dans la foulée du déploiement du parcours d'accompagnement des individus et des entreprises;
- La poursuite des travaux du comité gouvernemental sur la francisation.

La répartition budgétaire 2019-2020 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes ¹	5,1	1,1
Orientation 2 : Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins économiques du Québec ¹	7,1	1,5
Orientation 3 : Libérer le plein potentiel des personnes immigrantes	8,3	1,7
Orientation 4 : Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif	5,8	1,2
Orientation 5 : Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour poursuivre l'édification de collectivités inclusives et accueillantes	59,8	12,4
Orientation 6 : Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours ²	378,3	78,4
Orientation 7 : Mettre en place une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution en vue d'assurer l'efficacité organisationnelle	9,1	1,9
Orientation 8 : Reconnaître l'information comme une ressource stratégique gérée de manière structurée, fiable et sécuritaire	3,8	0,8
Orientation 9 : Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et à la diversité	4,9	1,0
Total	482,2	100,0

¹ Les actions découlant de ces orientations sont également financées par des crédits d'immobilisation en ressources informationnelles ou par des crédits au net.

² Cette orientation inclut la provision de 165,7 M\$ à transférer au MEES, MSSS et MTESS en 2019-2020.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2019-2020 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 482,2 M\$. À ce montant, s'ajoutent les revenus associés au crédit au net provenant des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

PROGRAMME 1**Direction et soutien aux activités du Ministère**

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 15,4 M\$, en hausse de 1,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par les sommes additionnelles annoncées au Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 2

Immigration, francisation, diversité et inclusion

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux trois autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 466,8 M\$, en hausse de 307,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique par le fait que la dépense probable 2018-2019 exclut les montants qui sont transférés en cours d'exercice au MEES, au MSSS et au MTESS pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes. Elle s'explique également par les sommes additionnelles annoncées au Discours sur le budget 2019-2020 afin d'intensifier les efforts d'intégration et de francisation des personnes immigrantes.

Le budget de dépenses par programme¹

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	15 378,6	1 245,3	13 533,3	14 133,3
2. Immigration, francisation, diversité et inclusion	466 782,2	307 110,8	325 420,9	159 671,4
Total	482 160,8	308 356,1	338 954,2	173 804,7

¹ La dépense probable 2018-2019 exclut les montants transférés au MEES, au MTESS et au MSSS pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » augmente de 4,1 M\$ et permet au Ministère de mettre en œuvre les orientations et les objectifs stratégiques prévus en 2019-2020 ainsi que plusieurs projets de transformation de ses services et de ses processus pour accroître sa performance.

De façon plus spécifique, le Ministère financera les coûts relatifs au regroupement de ses bureaux au Carré St-Laurent. Un ajout de 7,5 M\$ à son budget d'investissements est requis à cette fin.

Le solde de la variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	7 800,0	7 500,0	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 352,8	(3 382,2)	13 735,0
Prêts, placements, avances et autres	86,0	-	86,0
Total	18 238,8	4 117,8	14 121,0

JUSTICE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Activités judiciaires
en matière criminelle

109 000

causes ouvertes

113 000

causes fermées

Médiation

16 650

couples ayant participé
à une séance de médiation
familiale gratuite

2 330

dossiers en petites
créances avec médiation

Appels à projets

60

projets financés en lien avec
l'aide aux victimes d'actes
criminels, l'accès à la justice et
la lutte contre l'homophobie
et la transphobie

Accompagnement
et information

900

séances d'information
de groupe sur la parentalité
après la rupture

Accompagnement
et information

67 400

personnes ayant reçu de
l'aide via les centres d'aide
aux victimes d'actes
criminels (CAVACs)

Accompagnement
et information

20 200

demandes d'informations
juridiques traitées gratuitement
par les centres de justice
de proximité

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Justice a pour mission de favoriser la confiance des citoyens¹ en la justice et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

Le Ministère seconde la ministre de la Justice dans les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), notamment le rôle de juriconsulte du gouvernement, de Procureure générale, de notaire générale et de registraire du Québec. Il l'appuie également dans ses fonctions d'administratrice de la justice et l'assiste dans ses autres responsabilités.

La ministre de la Justice est aussi responsable de la lutte à l'homophobie et la transphobie.

De plus, neuf organismes gouvernementaux relèvent de l'autorité de la ministre de la Justice. Il s'agit de :

- la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- la Commission des services juridiques;
- le Conseil de la justice administrative;
- le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);
- le Fonds d'aide aux actions collectives;
- l'Office des professions du Québec;
- l'Office de la protection du consommateur;
- la Société québécoise d'information juridique;
- le Tribunal administratif du Québec.

Le portefeuille « Justice » comprend également cinq fonds spéciaux, soit :

- le Fonds Accès Justice (FAJ);
- le Fonds relatif aux contrats publics (FRCP);
- le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC);
- le Fonds des registres du ministère de la Justice (FDR);
- le Fonds du Tribunal administratif du Québec.

¹ Le mot « citoyen » comprend la population et les entreprises, le cas échéant.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2019-2020 s'élève à 1 042,9 M\$ et inclut le financement du Plan pour moderniser le système de justice pour l'année 2019-2020. S'accompagnant d'un financement de 500,0 M\$ sur cinq ans, ce plan vise entre autres à réduire les délais judiciaires en matière criminelle et pénale et à améliorer l'accès à la justice.

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations stratégiques de son Plan stratégique 2015-2020 et intègrent les différentes actions prévues au Plan pour moderniser le système de justice sous la responsabilité du Ministère.

ORIENTATION 1

Promouvoir et favoriser l'accessibilité à la justice et au droit pour le citoyen

Élément central de sa mission, la confiance de la population envers le système de justice est une priorité pour le Ministère. Puisque les obstacles réels ou perçus liés à son accès minent la confiance de la population envers le système de justice, le Ministère souhaite améliorer l'accessibilité à la justice. Pour ce faire, le Ministère entend entre autres recourir à des solutions de rechange au processus judiciaire conventionnel, en permettant aux contrevenants d'assumer autrement la responsabilité de leurs actes, et implanter ou développer de nouvelles approches adaptées aux personnes vivant des situations particulières (toxicomanie, santé mentale, etc.) et qui sont confrontées à des enjeux juridiques.

Actions envisagées

- Réalisation de certains travaux prévus à l'axe I - Instaurer des pratiques innovantes du Plan pour moderniser le système de justice, dont :
 - poursuite de la mise en œuvre du Programme de mesures de rechange général pour adultes par l'implantation du programme dans 11 villes (10 districts judiciaires);
 - centralisation, à la Cour municipale de Montréal, du traitement des dossiers par voie sommaire de violence conjugale pour tout le territoire de la ville de Montréal.
- Poursuite de la mise en œuvre de programmes d'adaptabilité par l'ajout de sept programmes d'accompagnement Justice-Santé mentale et de deux programmes de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec;
- Mise en œuvre de la Stratégie ministérielle de promotion et de développement des modes de prévention et de règlement des différends en matière civile et commerciale 2018-2021;
- Poursuite du financement de dix centres de justice de proximité en activité et implantation d'un nouveau centre;
- Déploiement du Programme de mesures de rechange pour les adultes en milieu autochtone visant notamment à favoriser une plus grande participation des communautés autochtones dans l'administration de la justice au sein de leur milieu;
- Poursuite du déploiement des agents de liaison en violences sexuelles dans chacun des 17 Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) afin d'assurer une meilleure intervention auprès des personnes victimes de violences sexuelles;

- Poursuite du programme d'aide aux victimes d'actes criminels par le financement des CAVAC et autres organismes venant en aide aux victimes d'actes criminels;
- Poursuite du financement des initiatives de justice communautaire en milieu autochtone intervenant auprès des jeunes et des adultes;
- Soutien aux communautés autochtones désirant mettre en place des mécanismes pour le traitement des dossiers en matière d'adoption coutumière;
- Poursuite du financement du projet de création d'outils d'information juridique à l'attention des Premières Nations et des Inuits, sous la gouverne du milieu autochtone.

ORIENTATION 2

Améliorer le fonctionnement du système judiciaire

Le fonctionnement du système judiciaire s'améliorera notamment par la modernisation de celui-ci. Les investissements prévus à cet effet permettront, entre autres, de régler les problèmes de désuétude technologique et de soutenir les solutions novatrices découlant de la transformation de la justice, dont la gestion du dossier judiciaire, le dépôt de la preuve et la tenue d'audiences de façon numérique.

Actions envisagées

- Réalisation de certains travaux prévus à l'axe I - Instauration des pratiques innovantes du Plan pour moderniser le système de justice, dont :
 - poursuite du déploiement de la visioconférence pour les comparutions dans les établissements de détention ainsi que de visioaudiences avec les avocats de la défense;
 - mise en place d'une solution permettant la divulgation électronique de la preuve aux défendeurs enregistrant un plaidoyer de non culpabilité en matière pénale.
- Réalisation des travaux prévus à l'axe II - Mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies du Plan pour moderniser le système de justice, dont :
 - poursuite des travaux du Programme de transformation organisationnelle de la Justice, dont l'élaboration du dossier d'affaires, entre autres, afin de mettre en place des solutions technologiques pouvant supporter l'administration des services juridiques;
 - poursuite de la mise en œuvre du Plan de modernisation des ressources informationnelles.
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'action gouvernementale visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale;
- Réalisation de plusieurs projets immobiliers dont l'agrandissement et la rénovation du palais de justice de Rimouski, l'agrandissement et le réaménagement du palais de justice de La Tuque, l'agrandissement du palais de justice de Longueuil (phase 1B) et le réaménagement du palais de justice de Gatineau (phase 2);
- Poursuite du développement de statistiques judiciaires en matière criminelle, pénale et civile afin de mieux comprendre notre système de justice, de suivre l'évolution des délais dans le temps et d'identifier des zones d'amélioration.

ORIENTATION 3

Promouvoir une société juste pour toutes et tous, quelles que soient l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

Lutter contre les préjugés à la source des comportements homophobes et transphobes exige la mise en place d'actions et de mesures interpellant différents partenaires institutionnels, communautaires et universitaires.

Actions envisagées

- Poursuite des travaux de coordination interministérielle pour la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022;
- Administration du Programme de lutte contre l'homophobie et la transphobie visant à soutenir des organismes communautaires contribuant à prévenir et à combattre les préjugés et la discrimination fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression du genre;
- Mise en œuvre des ententes administratives avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'aide complémentaire aux organismes des communautés LGBT;
- Mise en œuvre de l'entente entre le Ministère et l'Université du Québec à Montréal concernant le soutien à la Chaire de recherche sur l'homophobie;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie et la transphobie.

ORIENTATION 4

Faire émerger une nouvelle culture organisationnelle qui favorise l'innovation, la mobilisation du personnel et l'application des principes de l'intelligence collective

Pour réaliser sa mission et les mesures prévues à son plan stratégique, le Ministère entend mettre en œuvre des approches et des pratiques qui accroissent la performance de l'organisation et appuient la haute direction dans le pilotage stratégique de l'organisation.

Actions envisagées

- Réalisation du bilan du Plan directeur des ressources humaines 2016-2019 afin de poser un diagnostic et d'identifier les priorités d'actions pour les prochaines années en matière de ressources humaines;
- Réalisation d'un deuxième sondage portant sur le climat de travail pour mesurer l'amélioration et l'atteinte des cibles;
- Réalisation de projets d'amélioration continue et renforcement des pratiques de gestion quotidienne;
- Poursuite de la mise en œuvre d'actions visant l'implantation d'une culture de gestion des risques;
- Réalisation de projets LEAN visant l'optimisation des processus en matière criminelle dans les palais de justice;
- Poursuite des activités d'évaluation de programme, notamment du Plan pour moderniser le système de justice.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 1 042,9 M\$ en 2019-2020, soit 15,2 M\$ de plus que la dépense probable 2018-2019. À ce budget, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 375,0 M\$ en 2019-2020, en hausse de 15,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cet écart s'explique principalement par la mise en œuvre du Plan pour moderniser le système de justice ainsi que par le financement associé au Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie, au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 et au projet d'agrandissement et de réaménagement du palais de justice de Rimouski.

PROGRAMME 2

Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachés, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 132,1 M\$ en 2019-2020, en hausse de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019.

PROGRAMME 3

Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 16,4 M\$ en 2019-2020, en hausse de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cet écart est essentiellement attribuable à l'ajustement de la contribution du Ministère au Tribunal administratif du Québec selon la méthode de répartition entre les contributeurs.

PROGRAMME 4**Indemnisation et reconnaissance**

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 150,6 M\$ en 2019-2020, en baisse de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette diminution est attribuable à l'évolution du financement prévue au plan d'action répondant aux recommandations du Protecteur du citoyen concernant le régime d'indemnisation aux victimes d'actes criminels au niveau des frais administratifs.

PROGRAMME 5**Autres organismes relevant du ministre**

Ce programme comprend un organisme autre que budgétaire et deux organismes budgétaires à savoir, la Commission des services juridiques qui vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne et l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

Le budget de dépenses de ce programme est de 200,5 M\$ en 2019-2020, en baisse de 4,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cet écart s'explique notamment par la réduction de la subvention versée à la Commission des services juridiques à la suite de la réévaluation de ses besoins de financement.

PROGRAMME 6**Poursuites criminelles et pénales**

Ce programme permet le financement des activités du DPCP. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 168,3 M\$ en 2019-2020, en hausse de 2,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. La dépense probable 2018-2019 inclut le transfert de 3,8 M\$ en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

Par ailleurs, le budget de dépenses 2019-2020 prend notamment en considération l'ajout de financement permettant la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale et de la stratégie d'action gouvernementale visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration de la justice	375 001,5	15 774,5	358 448,8	359 227,0
2. Activité judiciaire	132 088,8	734,4	131 554,4	131 354,4
3. Justice administrative	16 446,5	1 390,1	15 056,4	15 056,4
4. Indemnisation et reconnaissance	150 572,6	(300,0)	150 872,6	150 872,6
5. Autres organismes relevant du ministre	200 477,1	(4 451,4)	204 599,0	204 928,5
6. Poursuites criminelles et pénales	168 293,2	2 057,8	164 127,8	166 235,4
Total	1 042 879,7	15 205,4	1 024 659,0	1 027 674,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 38,0 M\$, en hausse de 2,6 M\$ par rapport à l'exercice 2018-2019.

La variation à la hausse du budget d'investissements de 2,6 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	4 428,0	467,3	3 960,7
Immobilisations en ressources informationnelles	33 519,3	2 101,5	31 417,8
Prêts, placements, avances et autres	44,1	-	44,1
Total	37 991,4	2 568,8	35 422,6

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	400,0	400,0
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,2	300,0
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	16 395,3	16 338,3
Conseil de la justice administrative	705,9	482,8
Conseil de la magistrature	2 539,9	2 534,5
Directeur des poursuites criminelles et pénales	167 993,0	165 935,4
Office de la protection du consommateur	8 365,3	8 503,4
Tribunal des droits de la personne	292,2	292,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	193 172,1	175 716,5	188 002,0	180 086,8
Fonds d'aide aux actions collectives	4 311,3	-	4 220,6	-
Office des professions du Québec	12 515,0	-	11 955,0	-
Société québécoise d'information juridique	19 369,3	3 689,2	16 200,8	1 026,0

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Accès Justice				
Dépenses	19 051,7	110,8	17 838,4	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	32 598,2	231,1	29 547,2	78,6
Investissements	170,0	-	-	-
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	56 153,2	-	45 535,7	3 058,0
Investissements	10 196,9	-	560,5	-
Fonds du Tribunal administratif du Québec				
Dépenses	42 003,1	15 740,6	41 408,1	14 573,6
Investissements	1 065,8	-	1 287,5	-
Fonds relatif aux contrats publics				
Dépenses	6,0	-	100,0	-
Investissements	-	-	-	-

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Effectifs (au 14 février 2019) 474 employés dont 265 au Québec et 209 répartis dans 32 représentations du Québec à travers 18 pays	Réseau des représentations du Québec à l'étranger 5 246 entreprises, artistes et organismes culturels appuyés par le réseau	Projets de solidarité internationale 132 projets soutenus dans 22 pays et 341 jeunes Québécois ayant vécu une expérience de solidarité internationale dans 16 pays avec le programme Québec sans frontières
Priorités internationales du Québec 2 558 rencontres avec des personnalités influentes et activités de rayonnement réalisées en lien avec les priorités internationales du Québec	Projets de coopération bilatérale 310 projets dans 24 pays	Ententes internationales 399 ententes en vigueur

¹ À l'exception de la première statistique, les données présentées ci-dessous sont celles de l'année 2017-2018 (au 31 mars 2018).

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle des ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- d'assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- de conseiller le gouvernement et de développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- d'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- de veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- de veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux¹ et au respect de ses engagements internationaux;
- d'assurer la mise en œuvre de la Politique internationale du Québec.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie est en outre responsable de deux organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2019-2020 s'inscrivent dans les orientations suivantes :

ORIENTATION 1

Développer les conditions favorisant l'action du Québec à l'étranger

En concordance avec les priorités gouvernementales, les orientations de la Politique internationale du Québec et l'évolution du contexte international, le Ministère déploiera une diplomatie d'influence qui assurera la promotion et la défense de l'identité, des intérêts et des valeurs du Québec dans le monde.

¹ Le ministre de l'Économie et de l'Innovation a la responsabilité de la conduite des relations et des négociations commerciales. Il veille aux intérêts du Québec à l'égard d'un engagement international important qui concerne le commerce international et qui porte sur une matière ressortissant à la compétence constitutionnelle du Québec selon la Loi sur le ministère des Relations internationales (RLRQ, chapitre M-25.1.1, art. 22.1, al. 1). Décret 31-2016 du 28 janvier 2016, (2016) 148 G.O. 2, 1256.

Actions envisagées

- Poursuivre la réalisation d'activités de promotion et de communication pour renforcer un positionnement stratégique;
- Financer un nombre accru de projets de coopération.

ORIENTATION 2

Affirmer la vocation propre du Québec sur la scène internationale

La prospérité du Québec bénéficie grandement de l'internationalisation des entreprises québécoises, de l'accès aux marchés étrangers et de la mobilité des personnes. De plus, dans les domaines de la culture, de la science et de l'innovation, la vitalité intellectuelle et la créativité sont un atout et une carte de visite de premier ordre. Par sa connaissance des territoires, le Ministère et le réseau des représentations du Québec à l'étranger apporteront leur appui aux entreprises et aux artistes visant les marchés à l'étranger.

Actions envisagées

- Collaborer à l'augmentation du nombre d'entreprises soutenues sur les territoires présentant un potentiel pour les produits, les services et le savoir québécois;
- Poursuivre l'intensification de la mobilité de la main-d'œuvre et des talents;
- Soutenir les artistes, les entreprises et les organismes culturels québécois dans leurs efforts de développement des marchés étrangers;
- Renforcer la diplomatie et la coopération scientifiques.

ORIENTATION 3

Optimiser la gestion des ressources

Les nouvelles tendances en relations internationales créent des occasions pour la promotion et la défense des intérêts du Québec que le Ministère doit saisir en faisant évoluer ses pratiques. Afin de mettre en valeur la notoriété du Québec sur la scène internationale, le Ministère offrira les outils et les formations permettant à son personnel de relever les défis liés à la diplomatie moderne. De plus, il mettra en place une culture organisationnelle favorisant l'innovation, la collaboration et la communication.

Actions envisagées

- Former et adapter les compétences des employés ainsi que développer les outils liés à la diplomatie;
- Favoriser une culture organisationnelle d'intelligence collective.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En 2019-2020, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales et de la Francophonie s'élève à 111,5 M\$, soit sensiblement au même niveau que la dépense probable de l'exercice précédent.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme permet au Ministère d'assumer les activités administratives nécessaires à la réalisation de sa mission.

Le budget de dépenses du programme 1 s'établit à 19,9 M\$, soit sensiblement au même niveau que la dépense probable de l'exercice 2018-2019. À ce budget, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 2

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir et à défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect des compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Le budget de dépenses du programme 2 s'établit à 91,6 M\$, soit sensiblement au même niveau que la dépense probable de l'exercice 2018-2019.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	19 905,4	267,9	19 637,5	19 637,5
2. Affaires internationales	91 607,1	(485,8)	91 992,9	92 092,9
Total	111 512,5	(217,9)	111 630,4	111 730,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le Ministère gère un parc immobilier ainsi que des baux d'espaces en location. Les transactions du Ministère dans ce domaine s'effectuent en considérant notamment les avantages stratégiques et économiques.

Le budget d'investissements 2019-2020 s'établit à 4,6 M\$, en baisse de 0,3 M\$ par rapport à celui de l'exercice 2018-2019. Cette diminution est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	3 200,0	-	3 200,0
Immobilisations en ressources informationnelles	400,0	(250,0)	650,0
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-	1 000,0
Total	4 600,0	(250,0)	4 850,0

ANNEXE 1**L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Monde pour la jeunesse	9 072,6	2 962,6	8 952,6	2 962,6

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Ressources humaines

275 352

cadres ou salariés dans les établissements publics ou privés conventionnés

9 260

Médecins omnipraticiens ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec en 2017-2018

10 402

médecins spécialistes ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec en 2017-2018

Ressources financières

40,8 G\$

Budget de dépenses pour l'année financière 2019-2020 (MSSS, Office des personnes handicapées du Québec, Régie de l'assurance maladie du Québec et Condition des aînés et des Proches aidants)

Capacité

51 établissements publics

90 établissements privés dont **39** conventionnés

1 650 installations gérées par les établissements publics et privés, soit des lieux physiques où sont offerts des soins de santé et des services sociaux à la population du Québec

21 033 lits hospitaliers

43 850 places en CHSLD

Services rendus

(1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

3 776 100

visites à l'urgence

834 697

hospitalisations

512 368

chirurgies avec hospitalisation et chirurgies d'un jour

368 634

chirurgies d'un jour

Services rendus

(1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

15 409 503

heures de services rendus en soutien à domicile

Services rendus

(1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

1 718 862

appels répondus à Info-santé et Info-social

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de déployer et coordonner les initiatives et mesures visant à améliorer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois, en gérant le développement et la consolidation d'un continuum de soins et services de santé et de services sociaux intégrés, de qualité et cohérents, tout en contribuant aux développements social et économique du Québec.

Le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) porte principalement sur la régulation du système de santé et des services sociaux. Le MSSS définit les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et évalue les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il assure également le financement du système et la coordination interrégionale des services. Il établit les politiques d'adaptation des ressources humaines aux besoins des usagers, de leurs proches et de la population québécoise et négocie les ententes et les conventions collectives.

Pour réaliser sa mission, le MSSS travaille en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et les autres organismes.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (Loi) avait pour objectifs de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficience et l'efficacité de ce réseau. Le réseau territorial de services (RTS) a été regroupé sous l'égide des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et de centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), ci-après appelés centres intégrés. Cette transformation visait l'intégration territoriale des services de santé et des services sociaux axés sur la proximité et la continuité de services.

Les centres intégrés ont pour responsabilités, notamment, de dispenser l'ensemble des services à la population, et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services. De plus, la Loi prévoit que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux devront se faire en fonction des programmes-services.

Ainsi, pour assurer l'intégration des services offerts, chaque CISSS et chaque CIUSSS :

- est au cœur de son RTS;
- a la responsabilité d'assurer la prestation de soins et de services à la population de son territoire sociosanitaire, incluant le volet de la santé publique;
- assume une responsabilité envers la population de son territoire sociosanitaire;
- veille à l'organisation des services et à leur complémentarité sur son territoire dans le cadre de ses multiples missions (centres hospitaliers, centres locaux de services communautaires, centres d'hébergement et de soins de longue durée, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse et centres de réadaptation), et ce, en fonction des besoins de sa population et de ses réalités territoriales;
- conclut des ententes avec les autres installations et les organisations partenaires de son RTS (centres hospitaliers universitaires, cliniques médicales, groupes de médecine de famille, cliniques réseau, organismes communautaires, pharmacies communautaires, partenaires externes, etc.).

Par ailleurs, les centres hospitaliers universitaires (à l'exception du CHU de Sherbrooke) ainsi que les instituts universitaires et l'Institut Philippe Pinel, soit sept établissements au total, ont le statut d'établissements non fusionnés. Ces établissements non fusionnés conservent les mêmes rôles et responsabilités qu'ils avaient auparavant, à l'exception de ceux qui sont attribués à la ministre et au MSSS.

Enfin, cinq établissements et une régie régionale desservent la population nordique et autochtone.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisés dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Il existe actuellement neuf programmes-services, soit :

- deux programmes-services pour les besoins touchant l'ensemble de la population :
 - Santé publique qui permet d'assurer la promotion, la prévention, la protection de la santé et du bien-être ainsi que la surveillance de l'état de santé de la population;
 - Services généraux – activités cliniques et d'aide qui couvrent les services de première ligne en matière de santé ou de problèmes sociaux ponctuels.
- sept programmes-services consacrés à des problématiques particulières :
 - Soutien à l'autonomie des personnes âgées : soins et services à domicile et hébergement;
 - Déficience physique, pour les incapacités liées à l'audition, à la vision, au langage et à la parole ou aux activités motrices;
 - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
 - Jeunes en difficulté;
 - Dépendances, telles que l'alcoolisme, la toxicomanie et le jeu pathologique;
 - Santé mentale;
 - Santé physique, qui couvre les services d'urgence, les services spécialisés et surspécialisés, les services en continu exigeant un suivi systématique (exemples : maladies chroniques, cancer) ainsi que les soins palliatifs.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les trois programmes-soutien sont les suivants :

- Administration;
- Soutien aux services;
- Gestion des bâtiments et des équipements.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). À cette fin, l'OPHQ joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement. L'OPHQ doit également s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société.

La RAMQ administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux et de la recherche.

Les autres organismes relevant de la ministre et dont la mission est complémentaire à celle du Ministère sont l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), Héma-Québec, la Corporation d'urgences-santé, la Commission sur les soins de fin de vie et le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE).

Le soutien aux proches aidants et le Secrétariat aux aînés viennent s'ajouter à ces programmes. Le Secrétariat aux aînés a pour mission de favoriser le vieillissement actif de la société québécoise. Il planifie, conseille, concerte et soutient des politiques ou mesures propices à :

- combattre les préjugés;
- favoriser la participation;
- assurer la santé et la sécurité des aînés;

et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

Renforcer l'accès à des soins et services de qualité

Actions envisagées

- Permettre aux Québécoises et aux Québécois de demeurer à domicile le plus longtemps possible, en renforçant les soins à domicile de façon majeure : trois millions d'heures additionnelles de soins à domicile, pour plus de 30 000 usagers supplémentaires recevant des soins à domicile adaptés à leur besoin;
- Appuyer la recherche vers l'amélioration des conditions de vie et la guérison des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer;
- Améliorer la prise en charge des enfants ayant des difficultés d'apprentissage en lien avec la stratégie « Agir tôt »;

- Renforcer les services adaptés aux jeunes en situation de vulnérabilité et appuyer leurs familles pour répondre aux besoins illustrés par la hausse de plus de 10 % des signalements retenus au cours de la dernière année;
- Renforcer l'accès à des soins et services diversifiés et de qualité pour les personnes ayant un problème de santé mentale et leurs proches;
- Développer l'accès aux médecins de famille;
- Réduire significativement le temps d'attente dans les urgences;
- Renforcer l'accessibilité aux services de première ligne, notamment en développant l'interdisciplinarité et en mettant plus à profit, au service des usagers et de la population, les qualifications et l'expertise des infirmières praticiennes spécialisées et des pharmaciens;
- Réduire l'engorgement des urgences et diminuer les complications de la grippe chez les malades chroniques, notamment grâce aux cliniques d'hiver;
- En collaboration avec les fédérations médicales, augmenter les plages de disponibilité des médecins, et implanter de nouvelles modalités de consultation et d'intervention médicale pour mieux répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois;
- Instaurer de nouveaux programmes de détection et d'intervention accélérée pour lutter contre le cancer.

ORIENTATION 2

Prendre soin du personnel de santé et services sociaux afin de renforcer la stabilité et l'expertise des équipes au service des usagers, de leurs proches et de l'ensemble de la population québécoise et appuyer les proches aidants

Actions envisagées

- Adopter et mettre en œuvre une toute nouvelle offre de services destinée à appuyer les proches aidants;
- Renforcer la présence des infirmières praticiennes spécialisées pour appuyer les équipes en première ligne comme dans les milieux spécialisés et surspécialisés;
- Restaurer la stabilité des équipes de soins et services du réseau de la santé et des services sociaux en fonction des besoins croissants des usagers et de la population;
- Renforcer l'attraction et la rétention de personnel dans le réseau de la santé et des services sociaux en conjuguant besoin des usagers, de leurs proches et de la population et aspirations des employés pour un rehaussement des conditions d'emploi allant jusqu'au temps complet;
- Déploiement d'un plan d'action en prévention visant la promotion de la santé physique et psychologique au travail et la prévention des risques professionnels et l'amélioration des pratiques en gestion médico-administrative;
- Assurer la présence au sein des établissements d'experts qualifiés pour l'identification, l'évaluation et la mise en place de mesures correctives pour agir sur les risques psychosociaux du travail.

ORIENTATION 3

Améliorer la pertinence et la performance des activités en santé et services sociaux

Actions envisagées

- Renforcer la contribution des usagers et de leurs proches à l'amélioration des trajectoires de soins et services, en développant la présence des usagers et proches partenaires dans les travaux menés par les décideurs et équipes des organismes de santé et de services sociaux et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- Poursuivre les travaux portant sur le déploiement d'un système axé sur les coûts par trajectoire-usager de soins et services, permettant de détecter rapidement les zones d'inefficience et de renforcer la performance du réseau de la santé et des services sociaux, dans le respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
- Amorcer un grand virage technologique en santé et services sociaux pour rapprocher le réseau des besoins des usagers et renforcer la performance et la pertinence des activités, notamment grâce au déploiement de systèmes d'information unifiés (SIU);
- Mettre en place les améliorations continues et systèmes informatisés nécessaires afin de faciliter et d'accélérer l'accès aux consultations et services spécialisés et améliorer la qualité et le délai de traitement des analyses de laboratoire et des examens d'imagerie médicale;
- Déployer de nouveaux chantiers sur la pertinence des soins, en collaboration avec l'INESSS;
- Grâce à un renforcement de la pertinence dans la prescription et l'usage des médicaments, réaliser les gains d'efficience requis pour pouvoir introduire de nouveaux traitements améliorant significativement l'espérance et la qualité de vie des personnes, par exemple : traitement de l'amyotrophie spinale, traitement de la leucémie grâce aux lymphocytes T porteuses d'un récepteur chimérique, ostéointégration pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec une prothèse.

ORIENTATION 4

Renforcer la prévention des problèmes de santé et promouvoir l'adoption de saines habitudes de vie

Actions envisagées

- Engager les citoyens dans l'adoption de saines habitudes de vie et la prise en charge de leur santé, à l'ère du numérique, notamment pour répondre au mieux aux besoins des usagers, de leurs proches et de la population pour faire face aux maladies chroniques;
- Réduire les méfaits associés à la consommation de substances psychoactives et poursuivre la mise en œuvre des mesures de prévention et de l'encadrement associés à la légalisation de la consommation de produits issus du cannabis.

ORIENTATION 5

Favoriser le vieillissement actif et le soutien aux personnes âgées

Actions envisagées

- Soutenir la participation des aînés dans leur communauté, leur permettre d'y vieillir en santé et créer pour eux des environnements sains, sécuritaires et accueillants, grâce à la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 Un Québec pour tous les âges, second plan d'action issu de la Politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec;
- Soutenir la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, notamment en poursuivant la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022;
- Assurer une meilleure protection aux personnes âgées en situation de vulnérabilité, entre autres avec le déploiement des processus d'intervention concertés découlant de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées signée le 7 février 2018 par les ministères et organismes concernés.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 40 823,6 M\$, soit une hausse de 5,9 % par rapport à la dépense probable 2018-2019¹.

PROGRAMME 1

Fonctions de coordination

Ce programme vise à procurer au MSSS ainsi qu'au Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins et à assurer la coordination panquébécoise du développement et de la prestation de services de santé et de services sociaux accessibles et de qualité pour et avec les usagers, leurs proches et la population.

La croissance de ce programme en 2019-2020 par rapport à la dépense probable 2018-2019 est de 4,8 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2019 ainsi qu'à la réintégration du CSBE.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs en matière de politiques de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

¹ En excluant les sommes reçues de la provision du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants et celles de la provision du ministère des Finances pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé.

La croissance de ce programme en 2019-2020 par rapport à la dépense probable 2018-2019 est de 1 625,1 M\$.

Cette augmentation provient principalement des crédits additionnels qui ont été accordés pour augmenter les services à la population dont :

- 200,0 M\$ additionnels en 2019-2020, pour développer de façon majeure les soins à domicile et permettre aux Québécoises et Québécois de demeurer et d'être soignés à domicile le plus longtemps possible. Ce développement, qui s'ajoute aux 80,0 M\$ récurrents pour les ajouts de ressources effectués depuis l'automne 2018, vise à offrir trois millions d'heures additionnelles de soins à domicile, pour plus de 30 000 usagers supplémentaires recevant des soins à domicile adaptés à leurs besoins;
- 200,0 M\$ pour ajouter des effectifs en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), dans les unités de médecine, de chirurgie et dans les urgences;
- 113,0 M\$ pour l'introduction de nouveaux traitements améliorant significativement l'espérance et la qualité de vie des personnes : traitement de l'amyotrophie spinale, traitement de la leucémie grâce aux lymphocytes T porteuses d'un récepteur chimérique, nouveaux médicaments et molécules contre plusieurs types de cancers, ostéointégration pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec une prothèse et un nouveau programme pour la prévention et le traitement des séquelles buccodentaires chez les enfants à la suite d'un cancer;
- 91,9 M\$ pour consolider les soins et services développés, et assurer une plus grande stabilité des équipes de travail en conjuguant besoin des usagers, de leurs proches et de la population, et aspirations du personnel de soins et services;
- 70,0 M\$ pour offrir plus de 900 lits et places d'hébergement supplémentaires, dans la perspective de généralisation progressive du modèle des « maisons des aînés » pour offrir des milieux de vie de qualité pour nos aînés et les autres personnes ayant besoin de services d'hébergement;
- 48,0 M\$ pour assurer le déploiement progressif, à l'échelle du Québec, d'une plateforme informatique qui donnera accès aux parents à des questionnaires permettant l'évaluation du profil développemental de leur enfant. À partir des réponses à ces questionnaires, l'enfant pourra être orienté plus rapidement vers une nouvelle gamme de services appropriés et être pris en charge par de nouvelles équipes multidisciplinaires spécialisées le plus tôt possible, afin d'assurer sa réussite scolaire;
- 40,0 M\$ pour renforcer la présence et la contribution des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux;
- 35,0 M\$ pour un appui majeur aux organismes communautaires, grâce à un rehaussement historique du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- 20,0 M\$ pour assurer la récurrence de la bonification de plus de 10 % des allocations des dépenses personnelles effectuées au début de l'année 2019 pour plus de 50 000 personnes hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- 20,0 M\$ pour l'ouverture de points de services « Aires ouvertes », approche novatrice d'intervention pour la santé psychologique des jeunes de 12 à 25 ans;
- 18,0 M\$ pour renforcer les effectifs dédiés aux jeunes en difficulté et à la protection de la jeunesse;

- 15,0 M\$ pour appuyer le renforcement des équipes de soins et services en facilitant la formation de nouvelles et nouveaux préposé(e)s aux bénéficiaires;
- 10,6 M\$ pour renforcer les ressources disponibles en première ligne afin de désengorger les urgences et les hôpitaux et répéter chaque année le succès des cliniques d'hiver.

Le solde de la croissance résulte principalement de l'impact des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2019 de 488,4 M\$, de l'indexation des dépenses autres que salariales de 122,3 M\$ et de l'augmentation du service de dette de 17,1 M\$.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 13,7 M\$, en hausse de 0,4 M\$ comparativement à la dépense probable 2018-2019. Cette augmentation découle principalement des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2019.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 562,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette augmentation découle principalement de la croissance :

- des coûts en lien avec les services médicaux de 360,5 M\$;
- des coûts relatifs à la consommation des médicaments et de services pharmaceutiques de 141,9 M\$.

PROGRAMME 5

Condition des Aînés et des Proches aidants

Ce programme finance des mesures qui permettent de favoriser le vieillissement actif de la société québécoise ainsi que la politique sur les proches aidants.

En 2019-2020, ce programme disposera d'un budget de 56,6 M\$, ce qui représente une augmentation de 21,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par la mise en place de la Politique nationale pour les proches aidants et le développement historique d'un tout nouveau continuum de services pour soutenir les proches aidants pour une somme de 21,0 M\$.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	156 631,7	4 819,5	151 180,2	151 812,2
2. Services dispensés à la population	29 505 755,3	1 625 140,6	27 661 297,9	27 880 614,7
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 673,8	355,8	13 223,0	13 318,0
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	11 090 869,1	561 955,9	10 528 913,2	10 528 913,2
5. Condition des Aînés et des Proches aidants	56 646,3	21 823,6	32 937,7	34 822,7
Total	40 823 576,2	2 214 095,4	38 387 552,0	38 609 480,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 8,6 M\$ permet au MSSS d'assumer ses besoins en développement de projets informatiques et en achats de matériel et d'équipement en fonction de ses activités.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 613,2	1 468,2	145,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 958,4	3 358,4	3 600,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-
Total	8 571,6	4 826,6	3 745,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commissaire à la santé et au bien-être ¹	1 664,4	-
Office des personnes handicapées du Québec	13 673,8	13 318,0

¹ En 2018-2019, aucun financement n'a été prévu pour le Commissaire à la santé et au bien-être.

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé	156 301,7	121 895,7	151 403,2	116 997,2
Fonds de l'assurance médicaments	3 809 102,1	2 587 303,3	3 624 299,8	2 445 374,6
Héma-Québec	455 031,5	39 859,0	438 419,0	34 434,3
Institut national de santé publique du Québec	78 983,0	54 663,0	74 166,0	52 208,0
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	27 407,6	21 754,2	24 111,4	21 336,5
Régie de l'assurance maladie du Québec	13 311 116,7	9 141 721,1	12 695 580,3	8 713 423,3

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis				
Dépenses	42 926,5	-	7 073,5	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds de soutien aux proches aidants				
Dépenses	16 171,7	-	14 880,0	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux				
Dépenses	230 805,5	199 112,7	211 057,9	165 765,8
Investissements	83 934,2	-	94 206,9	-

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Effectifs au service
de la sécurité de
la population

13 340

personnes

dont **6 722** policiers
et autres agents de la paix

Activités du réseau
correctionnel

45 000

admissions dans les
établissements de détention

18 500 personnes
contrevenantes suivies
dans la communauté

Prévention

33,5 M\$

pour soutenir des projets de
prévention de la criminalité et
des risques de sinistres

5 000 rapports de
coroners, dont

145 comportant des
recommandations pour
protéger les vies humaines

Assistance
aux sinistrés

6 000

demandes d'aide
financières reçues

Réponse
aux citoyens

640 000

cartes d'appels ouvertes
à la suite d'un appel fait
à la Sûreté du Québec
(911 et autres lignes)

Expertises judiciaires
et médico-légales

12 000

en soutien à
l'administration
de la justice

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le ministère et les organismes composant le portefeuille « Sécurité publique » interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- la prévention de la criminalité et des décès, dont ceux survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- la protection des membres du Conseil exécutif;
- la sécurité civile et la sécurité incendie;
- l'administration des permis, l'encadrement, la surveillance et le contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- les expertises judiciaires;
- les services correctionnels, la prévention de la récidive et les mesures de remise en liberté progressive;
- la formation des policiers et des pompiers;
- le maintien de la paix et de l'ordre public, le soutien aux corps de police ainsi que l'encadrement et la surveillance de l'intervention policière;
- le traitement des plaintes à l'égard des policiers et des citations à comparaître en déontologie policière;
- la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- les enquêtes indépendantes lorsqu'une personne décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police, et certaines enquêtes concernant des allégations de nature criminelle à l'égard de policiers;
- la promotion et le développement de la Capitale-Nationale.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de directions générales, à savoir les Affaires ministérielles, les Affaires policières, la Sécurité civile et sécurité incendie, les Services correctionnels, les Services à la gestion ainsi que la Sûreté du Québec. De plus, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

Neuf organismes relevant de la ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la sécurité publique. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec.

À titre de ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, la ministre de la Sécurité publique se voit confier des responsabilités liées au développement de la région. À cet égard, la ministre assume ses responsabilités avec le soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Enfin, la ministre est également responsable de l'application de la Loi sur la Commission de la capitale nationale du Québec (RLRQ, chapitre C-33.1). La Commission de la capitale nationale du Québec veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2019-2020 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique du ministère de la Sécurité publique et reflètent celles contenues au Plan stratégique de la Sûreté du Québec.

ORIENTATION 1

Miser en premier lieu sur la prévention

Actions envisagées

- La poursuite, en partenariat, des actions prévues à la Politique en matière de sécurité routière 2013-2020 pour prévenir les lésions corporelles et les décès sur le réseau routier;
- La poursuite de la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile;
- Le maintien d'une offre de mesures et de programmes préventifs et dissuasifs de lutte contre le crime;
- L'investissement soutenu dans le développement des connaissances sur les risques de sinistres et la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres;
- Le soutien à la formation des pompiers et la poursuite des autres mesures contribuant à accroître la sécurité incendie;
- La poursuite des opérations du Service d'immatriculation des armes à feu et de la prise d'inventaire des armes à feu à inscrire;
- La participation aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation;
- La lutte contre le crime organisé en collaboration avec différents partenaires;
- La participation aux efforts de lutte contre la corruption;
- La participation au Plan gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022;
- La poursuite des actions découlant de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles ou visant, de manière générale, à contrer la violence faite aux femmes;
- La poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime d'encadrement en réponse à la légalisation du cannabis;
- L'analyse, l'appréciation et le suivi des situations pouvant constituer une menace à l'égard de la sécurité de l'État.

ORIENTATION 2

Offrir des services adaptés aux besoins et en proportion des risques

Actions envisagées

- L'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, de services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie;
- La mise à jour des façons de faire lors des sinistres, notamment en matière d'aide financière.

ORIENTATION 3

Performer au profit du citoyen

Actions envisagées

- Le renforcement des activités visant à procurer l'assurance que les normes sont respectées et que les meilleures pratiques sont intégrées dans les façons de faire au sein des corps de police, des services correctionnels et des centres d'urgence 9-1-1;
- Le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes;
- La poursuite du redéploiement des effectifs au sein de la structure organisationnelle de la Sûreté du Québec;
- Le maintien d'une approche intégrée et évolutive en matière de santé au travail à la Sûreté du Québec pour miser sur le plein potentiel du personnel;
- La migration de la desserte policière au Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR);
- La contribution à la réduction des délais de justice par la mise à la disposition des intervenants du système judiciaire de services de visiocomparution et par l'amélioration des services d'évaluation et de transport des détenus.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 1 629,4 M\$, soit une diminution de 62,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. À ce budget, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme permet de planifier et de coordonner les activités nécessaires à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses de ce programme est de 68,2 M\$, en baisse de 3,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation résulte notamment de la mise en place de mesures d'économie en 2019-2020 et d'une révision des besoins en fonctionnement.

PROGRAMME 2**Services de la Sûreté du Québec**

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 690,9 M\$, en baisse de 18,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants, soit le transfert d'effectifs de la Sûreté du Québec au Commissaire à la lutte contre la corruption pour la mise en place d'un nouveau corps de police spécialisé en matière de lutte contre la corruption et le transfert des sommes au cours de 2018-2019 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial, lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. De plus, ces activités sont également financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée.

PROGRAMME 3**Gestion du système correctionnel**

Ce programme vise à protéger la société en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté des services pour favoriser leur réinsertion sociale.

Ce programme inclut également la Commission québécoise des libérations conditionnelles, dont le mandat consiste notamment à examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle.

Le budget de dépenses de ce programme est de 539,6 M\$, en augmentation de 3,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants, soit le transfert des soins de santé pour certains établissements de détention au ministère de la Santé et des Services sociaux, la mise en place de mesures d'économie en 2019-2020 et les ajustements salariaux.

PROGRAMME 4**Sécurité et prévention**

Ce programme assure l'inspection des services de police et prévoit le financement des services policiers autochtones. De plus, il agit dans la lutte contre le terrorisme et en prévention de la criminalité, voit au transport et à la protection des membres du Conseil exécutif et gère les services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux.

Ce programme veille également à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques de sinistres portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens. Lorsqu'un sinistre survient, ce programme facilite un retour à la vie normale.

Le budget de dépenses de ce programme est de 195,7 M\$, en diminution de 55,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants, soit le dossier du service d'immatriculation des armes à feu, la révision de l'aide financière versée aux sinistrés en conséquence de la baisse des besoins relatifs aux inondations exceptionnelles du printemps 2017 et le transfert des sommes au cours de 2018-2019 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 5

Expertises scientifiques et médico-légales

Ce programme est chargé de fournir des services divers en matière de médecine légale et d'expertise judiciaire.

Ce programme inclut également le Bureau du coroner, dont le mandat est d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.

Le budget de dépenses de ce programme est de 22,8 M\$, en diminution de 0,8 M\$, ce qui se compare à la dépense probable 2018-2019.

PROGRAMME 6

Encadrement et surveillance

Ce programme regroupe les activités d'encadrement et de surveillance de cinq organismes budgétaires soit :

- le Commissaire à la déontologie policière qui traite les plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);
- le Comité de déontologie policière qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- le Commissaire à la lutte contre la corruption qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- le Bureau des enquêtes indépendantes, qui mène principalement des enquêtes lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, est blessée par une arme à feu utilisée par un policier ou encore subit une blessure grave lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police.

Le budget de dépenses de ce programme est de 51,7 M\$, en hausse de 11,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique par l'effet combiné des éléments suivants, soit le transfert d'effectifs de la Sûreté du Québec au Commissaire à la lutte contre la corruption pour la mise en place d'un nouveau corps de police spécialisé en matière de lutte contre la corruption, l'augmentation des divers mandats confiés au Bureau des enquêtes indépendantes et le transfert des sommes au cours de 2018-2019 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 7

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

Le budget de dépenses de ce programme est de 60,6 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2018-2019.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	68 200,7	(3 069,5)	72 358,7	71 270,2
2. Services de la Sûreté du Québec	690 876,6	(18 532,3)	687 227,0	709 408,9
3. Gestion du système correctionnel	539 552,7	3 237,9	529 875,9	536 314,8
4. Sécurité et prévention	195 664,3	(55 624,9)	237 225,6	251 289,2
5. Expertises scientifiques et médico-légales	22 778,9	(786,4)	21 143,8	23 565,3
6. Encadrement et surveillance	51 713,6	11 656,5	39 900,5	40 057,1
7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	60 623,3	525,0	60 098,3	60 098,3
Total	1 629 410,1	(62 593,7)	1 647 829,8	1 692 003,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Sécurité publique » est de 26,8 M\$. De ce montant, 9,9 M\$ sont alloués au ministère et aux organismes relevant de la ministre, excluant la Sûreté du Québec. Ce budget est constitué des sommes requises pour de nouvelles initiatives ainsi que le parachèvement de développements informatiques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 16,9 M\$ est constitué principalement des sommes requises en immobilisations pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, à la surveillance des autoroutes et aux services spécialisés.

La diminution du budget d'investissements de 10,3 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration des programmations annuelles en ressources informationnelles, des planifications triennales des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	13 972,9	-	13 972,9
Immobilisations en ressources informationnelles	12 695,6	(10 372,1)	23 067,7
Prêts, placements, avances et autres	97,4	25,0	72,4
Total	26 765,9	(10 347,1)	37 113,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau des enquêtes indépendantes	7 925,8	6 712,8
Bureau du coroner	9 480,0	9 954,7
Comité de déontologie policière	2 007,4	1 989,5
Commissaire à la déontologie policière	3 757,2	3 716,5
Commissaire à la lutte contre la corruption	22 133,5	12 910,8
Commission québécoise des libérations conditionnelles	5 199,8	5 192,4
Régie des alcools, des courses et des jeux	15 889,7	16 281,7

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	23 921,0	19 206,8	18 162,3	20 713,5
École nationale de police du Québec	39 543,5	5 404,8	39 159,8	5 404,8
École nationale des pompiers du Québec	2 379,0	-	2 063,9	277,2

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de la région de la Capitale-Nationale				
Dépenses	19 000,0	19 000,0	31 800,0	17 000,0
Investissements	-	-	-	-
Fonds des services de police				
Dépenses	687 097,4	333 549,3	668 399,6	326 345,7
Investissements	24 785,5	-	19 886,3	-

TOURISME

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Principaux résultats

Plus de **550**

événements tenus en 2017-2018 dans les installations des sociétés d'État relevant de la ministre

360 M\$ de retombées économiques

Principaux résultats

434

projets soutenus en 2017-2018 dans le cadre des principaux programmes d'aide financière du Ministère

923,3 M\$ d'investissements totaux prévus

Principaux résultats

Près de **15,7 G\$**

de recettes touristiques en 2018

Communications et services en ligne

Plus de **500 000**

personnes ont utilisé les différents services de renseignements touristiques du Ministère en 2017-2018 par l'entremise de son centre d'appels, des médias sociaux et de ses cinq centres Infotouriste

Communications et services en ligne

Plus de **9 million**

de visiteurs sur le site QuébecOriginal de février 2018 à février 2019 dont **39 %** y ont accédé de l'extérieur du Québec

Clientèles

Plus de **32 000**

entreprises

396 000

travailleurs dans les secteurs associés au tourisme en 2017

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants qui y sont associés, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes, aux promoteurs et aux entrepreneurs de l'industrie touristique. Aux premiers, il offre des services d'accueil et de renseignements touristiques et aux autres, il les accompagne, les conseille et les soutient, soit financièrement ou techniquement, dans la réalisation de leurs projets d'investissements et de développement de produits touristiques afin de renouveler l'offre touristique. De plus, en s'appuyant sur l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (Alliance), le Ministère s'assure de la réalisation et de la coordination des activités de promotion et de commercialisation de la destination québécoise sur des marchés ciblés hors Québec. Le Ministère encadre également l'exploitation et s'assure de la classification des établissements d'hébergement touristique. Enfin, le Ministère développe et rend disponibles des connaissances stratégiques en matière de tourisme.

Pour réaliser ses activités, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations sectorielles et régionales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de trois sociétés d'État, soit la Régie des installations olympiques, la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel s'élève à 158,3 M\$ pour l'exercice 2019-2020, dont 93,7 M\$ sont alloués aux trois sociétés d'État. Les choix budgétaires du Ministère découlent des cinq orientations présentées dans son Plan stratégique 2017-2020.

ORIENTATION 1

Assurer une mise en marché touristique efficace du Québec

Le rayonnement de la destination touristique auprès des marchés hors Québec requiert une approche cohérente et souple en raison de l'évolution des marchés et des clientèles. Pour y arriver, le Ministère veillera à une planification d'ensemble de la mise en marché hors Québec et à l'arrimage des choix promotionnels au regard des marchés ciblés.

Actions envisagées

- Poursuivre, de concert avec l'Alliance, les efforts promotionnels de la destination québécoise sur les marchés internationaux, grâce à l'utilisation de la marque QuébecOriginal afin d'accroître la notoriété des campagnes promotionnelles et de positionner l'unicité et l'attractivité de la destination;
- Assurer le suivi de la planification triennale de l'Alliance et éclairer la prise de décision de cette dernière en rendant disponible l'intelligence d'affaires nécessaire ainsi qu'en partageant la connaissance fine des enjeux de positionnement de la destination touristique à l'international détenue au sein du Ministère;

- Poursuivre les travaux de l'équipe QuébecOriginal numérique visant à assurer l'évolution de l'écosystème numérique de la marque.

ORIENTATION 2

Favoriser un environnement propice à l'investissement en tourisme

Le Ministère vise à favoriser un environnement propice aux investissements en matière de tourisme, en offrant notamment un soutien financier et en accompagnant les intervenants de l'industrie. Ce soutien contribue au développement de l'offre touristique québécoise en apportant un appui à des investissements dans des produits novateurs et originaux et favorise l'adoption et la mise en place de meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises touristiques.

Actions envisagées

- Poursuivre le déploiement des stratégies sectorielles, notamment par la mise en œuvre et le suivi des programmes d'aide financière;
- Poursuivre l'aide financière aux festivals et événements touristiques;
- Assurer le développement d'une expertise sectorielle en appui aux entreprises touristiques;
- Collaborer avec différents partenaires comme les associations touristiques sectorielles, le Mouvement québécois de la qualité et le Centre de transfert d'entreprise du Québec afin d'offrir un accompagnement aux entrepreneurs et de soutenir ces derniers dans l'adoption de meilleures pratiques d'affaires;
- Favoriser l'action intersectorielle avec les ministères à vocation économique qui soutiennent les entreprises afin d'optimiser l'offre gouvernementale en appui aux entreprises touristiques;
- Poursuivre la mise en œuvre des ententes de partenariat régional en tourisme et des ententes de développement numérique des entreprises touristiques avec les associations touristiques régionales.

ORIENTATION 3

Faire du Québec une destination d'excellence en matière d'accueil et d'hébergement touristiques

Pour compléter les initiatives d'accueil mises en place par les milieux locaux et régionaux, le Ministère souhaite contribuer à l'amélioration de l'accueil des visiteurs. Cette contribution se traduira notamment par la poursuite des actions entourant la mise en œuvre d'engagements en matière d'accueil, visant à accroître la satisfaction des visiteurs à toutes les étapes de leur séjour. Le Ministère entend également optimiser l'encadrement des établissements d'hébergement touristique.

Actions envisagées

- Finaliser la mise en œuvre des engagements ministériels en matière d'accueil, notamment par :
 - la publication de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques et des critères d'agrément révisée;
 - la reconduction de la mesure d'aide pour bonifier les infrastructures d'accueil et les outils d'information et d'animation des routes et circuits touristiques signalisés;
 - l'exploration de solutions au regard de la mise à niveau des centres Infotouriste de Québec et de Montréal;

- la révision du Programme de formation des conseillers en séjour touristique, le Service par excellence;
- la poursuite des travaux entourant l'évolution de la base de données sur les entreprises du Système québécois de gestion de la destination de concert avec l'Alliance et les partenaires.
- Collaborer avec Revenu Québec afin de favoriser le respect de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2) et du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1) pour contrer l'hébergement touristique illégal;
- Proposer des modifications réglementaires venant préciser l'assujettissement à l'attestation de classification afin de tenir compte de l'avènement de l'économie collaborative en matière d'hébergement touristique.

ORIENTATION 4

Miser sur une intelligence d'affaires collective

Le Ministère s'assure de la disponibilité de connaissances en intelligence d'affaires pour soutenir, dans leur mission propre, les différents intervenants en tourisme. Pour ce faire, le Ministère oriente, planifie et coordonne la réalisation d'études, de sondages, de recherches, de veilles générales ou spécifiques en plus d'assurer un rôle de premier plan quant aux activités relatives à la diffusion de connaissances au bénéfice des partenaires associatifs et des dirigeants d'entreprises associées au tourisme.

Actions envisagées

- Orienter, planifier et coordonner la mise en commun des efforts de développement de l'intelligence d'affaires, notamment en réalisant des initiatives collectives en intelligence d'affaires en collaboration avec les partenaires de l'industrie touristique et en consolidant la collaboration de partenaires clés au sein de l'industrie touristique par la signature d'ententes de collaboration;
- Développer divers modes de collecte novateurs en matière d'intelligence d'affaires au bénéfice de l'industrie touristique;
- Appuyer les différentes clientèles du Ministère (internes et externes) dans la réalisation de leurs mandats liés au développement de l'intelligence d'affaires;
- Réaliser diverses activités de communication et de promotion des résultats comme des présentations d'analyses à l'industrie, la participation à diverses conférences ou colloques à titre de conférenciers ainsi que l'évaluation de la faisabilité d'approches novatrices en matière de diffusion de l'intelligence d'affaires.

ORIENTATION 5

Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle

Les stratégies sectorielles étant le pivot de tous les programmes de soutien au développement de l'offre touristique, le Ministère aura recours au processus d'évaluation de programme afin de s'assurer que ceux-ci atteignent les objectifs prévus dans les stratégies. Par ailleurs, le Ministère souhaite continuer à être un milieu de travail attrayant et stimulant, où le personnel est mobilisé autour de la mission, des valeurs et des objectifs de l'organisation.

Actions envisagées

- Poursuivre la réalisation du Plan triennal d'évaluation de programme par la production de deux rapports d'évaluation de programme ainsi que de deux cadres d'évaluation;
- Poursuivre la collaboration avec le comité en santé et mieux-être dans l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation en santé et mieux-être;
- Poursuivre l'exercice d'optimisation des façons de faire de l'organisation;
- Mettre à jour et faire le suivi des plans d'opérations annuels élaborés par chacune des directions en cohérence avec les documents d'orientations du Ministère.

La répartition budgétaire 2019-2020 selon les orientations stratégiques¹

	en milliers de dollars	%
Orientation 1 : Assurer une mise en marché touristique efficace du Québec	17 095,9	8,3
Orientation 2 : Favoriser un environnement propice à l'investissement en tourisme	169 905,8	82,2
Orientation 3 : Faire du Québec une destination d'excellence en matière d'accueil et d'hébergement touristiques	10 667,7	5,2
Orientation 4 : Miser sur une intelligence d'affaires collective	1 601,3	0,8
Orientation 5 : Améliorer la gouvernance et la performance organisationnelle ²	7 268,6	3,5
Total	206 539,3	100,0

¹ Les montants liés aux orientations stratégiques sont assumés entièrement par le Fonds de partenariat touristique. Des crédits de 64,6 M\$ sont affectés à ce fonds spécial.

² Les dépenses de la haute direction et de soutien à la gestion sont intégrées à cette orientation.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Direction, administration et gestion des programmes

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes dédiés à l'industrie touristique du Québec, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et des stratégies touchant l'industrie touristique ainsi que le traitement des plaintes et les services d'accueil et d'information touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 17,4 M\$, en hausse de 0,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019.

PROGRAMME 2

Développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre et en assurant la promotion du Québec.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 47,2 M\$, en baisse de 34,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. La variation s'explique notamment par une modification aux normes du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique relativement au mode de versement du soutien aux stratégies de développement touristique, désormais sous forme de prise en charge des services de dette. À ce budget, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en aménageant et en exploitant les installations publiques à caractère touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 93,7 M\$, en baisse de 1,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. La variation s'explique notamment par des mesures d'optimisation.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction, administration et gestion des programmes	17 434,1	84,6	17 349,5	17 349,5
2. Développement du tourisme	47 186,2	(34 375,1)	80 744,8	81 561,3
3. Organismes relevant du ministre	93 718,8	(1 127,8)	94 846,6	94 846,6
Total	158 339,1	(35 418,3)	192 940,9	193 757,4

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	76 332,5	47 121,3	66 068,7	41 725,9
Société du Centre des congrès de Québec	29 404,4	15 585,1	29 799,3	15 980,9
Société du Palais des congrès de Montréal	59 032,3	33 719,7	58 308,5	34 433,5

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial
 (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	206 539,3	74 657,9	224 946,3	95 678,9
Investissements	1 450,0	-	80,0	-

TRANSPORTS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Transport collectif au Québec 619 millions de déplacements en transport collectif	Gestion des infrastructures de transport du Québec 31 023 km de chaussées du réseau routier supérieur 5 454 structures 4 265 ponts du réseau municipal	Politique de mobilité durable – 2030 Plus de 180 mesures seront mises en œuvre d'ici 2023
Sécurité routière 455 événements traités par les centres intégrés de gestion de la circulation en moyenne par jour	Répartition territoriale du personnel du ministère et du Centre de gestion de l'équipement roulant 69 % des 6 937 employés en région	Gestion contractuelle 2 800 contrats en moyenne pour la réalisation de sa mission 40 % des contrats octroyés par le gouvernement

¹ Pour 2017-2018.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Ministère s'est vu ajouter les fonctions et les responsabilités de la Stratégie maritime et de la coordination des actions gouvernementales relatives au volet maritime du Projet Saint-Laurent.

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local et des passages à niveau;
- le soutien à l'électrification des transports, en assurant la coordination gouvernementale du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services et des équipements de transport collectif, alternatif et actif, du transport adapté aux personnes à mobilité réduite, des nouvelles mobilités et du transport maritime et aérien desservant les régions éloignées et isolées;
- le développement et la mise en œuvre de politiques, lois, règlements et programmes en sécurité des transports;
- le soutien au transport des marchandises favorisant la complémentarité et l'utilisation optimale des modes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime;
- l'offre, aux citoyens de toutes les régions, de renseignements qui facilitent les déplacements, notamment grâce au service Québec 511;
- la gestion et l'exploitation d'une flotte diversifiée d'aéronefs qu'il met à la disposition de certains ministères et organismes afin de les appuyer dans l'accomplissement de leurs missions;
- la gestion d'un parc de véhicules et d'équipements connexes ainsi que d'ateliers de mécanique;
- l'implantation de la Stratégie maritime et de la coordination des actions gouvernementales relatives au volet maritime du Projet Saint-Laurent.

Le Ministère est responsable de l'administration de quatre fonds spéciaux :

- le Fonds des réseaux de transport terrestre;
- le Fonds de la sécurité routière;
- le Fonds de gestion de l'équipement roulant;
- le Fonds aérien.

Le portefeuille ministériel est aussi composé de trois organismes :

- la Commission des transports du Québec;
- la Société des Traversiers du Québec;
- la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire).

Seule la Commission des transports du Québec est un organisme budgétaire.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2019-2020 s'inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2017-2020 et de la Politique de mobilité durable – 2030.

ORIENTATION 1

Soutien des systèmes de transport efficaces, diversifiés, intégrés et sécuritaires

Avec la Politique de mobilité durable – 2030, le Ministère compte poursuivre son soutien à la modernisation et à l'intégration des systèmes de transport, en plus d'optimiser leur utilisation dans une perspective de développement durable.

Pour ce faire, la planification et la gestion intégrée des systèmes de transport devront tenir compte des innovations technologiques et des modèles d'affaires prometteurs afin de pouvoir répondre de façon fiable et souple à l'évolution des besoins prioritaires des utilisateurs et des particularités de chaque région. Cela doit se faire aussi bien dans le respect des sources de financement disponibles que dans une optique de gestion écoresponsable, en visant une mobilité plus durable.

Le Ministère soutient également le développement des infrastructures, des équipements et des services en transport collectif, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Il entend poursuivre le soutien au transport adapté et promeut l'utilisation des modes de transport autres que l'automobile. Des investissements majeurs sont prévus afin de maintenir en bon état les infrastructures routières sous sa responsabilité.

Le Ministère joue un rôle de premier plan dans la cohérence des actions à entreprendre en matière de sécurité des systèmes de transport et auprès d'une multitude de partenaires d'horizons divers. En tant que gestionnaire du réseau routier supérieur, d'un réseau d'aéroports et d'héliports, de deux chemins de fer, du Centre de gestion de l'équipement roulant et du Service aérien gouvernemental, le Ministère doit assurer l'exploitation sécuritaire des infrastructures, des équipements et des services dont il est responsable. Il veille également à la sécurité du réseau ferroviaire de compétence provinciale et à l'encadrement de la sécurité des adeptes de véhicules hors route (VHR), en collaboration étroite avec les fédérations et les clubs de VHR.

De plus, le Ministère a le mandat d'élaborer la Stratégie maritime découlant du volet maritime du Projet Saint-Laurent. Cette nouvelle stratégie vise à mettre en valeur l'immense potentiel maritime du Québec, à favoriser sa croissance et sa pérennité, et à valoriser cette richesse aux grandes possibilités de développement.

Actions envisagées

- Investir dans le maintien des actifs routiers, notamment au niveau des chaussées (incluant les chaussées des aéroports sous sa responsabilité), et des structures sous la gestion du Ministère, tel que planifié au Plan québécois des infrastructures;
- Soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs efforts afin de prendre en charge et développer des services de transport collectif tant en milieu rural qu'urbain;
- Soutenir CDPQ Infra, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour une mise en œuvre rapide et intégrée du Réseau express métropolitain et son intégration aux systèmes de transport existants;
- Poursuivre le soutien au développement des infrastructures et des équipements de transport collectif afin de maintenir, d'améliorer et de développer des réseaux de transport collectif efficaces et de créer des conditions favorisant leur usage;
- Promouvoir l'utilisation des modes de transport actifs et alternatifs à l'automobile;
- Soutenir le transfert modal et l'implantation de projets intermodaux;
- Poursuivre le soutien aux organismes de transport adapté municipaux, l'amélioration de l'accessibilité au transport collectif ainsi que le remboursement des adaptations permettant de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite;
- Poursuivre les activités de recherche permettant le développement d'innovations au niveau des infrastructures et du transport collectif;
- Fournir une aide technique et financière au milieu local pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier, pour l'amélioration de la sécurité des passages à niveau ainsi que pour la réfection des ouvrages d'art municipaux;
- Continuer à veiller à la sécurité du réseau ferroviaire de compétence provinciale en collaboration avec l'industrie ferroviaire, et ce, par la réalisation d'inspections et d'enquêtes et par l'amélioration du cadre législatif et réglementaire;
- Assurer l'entretien et la réhabilitation du réseau ferroviaire du Chemin de fer Québec Central et du Chemin de fer de la Gaspésie, propriétés du gouvernement du Québec, et assurer une exploitation optimale, conjointement avec le milieu régional et les expéditeurs;
- Poursuivre la modernisation et la bonification du réseau des parcs routiers sous la responsabilité du Ministère, incluant les villages-relais, afin d'accroître la sécurité des usagers de la route en les incitant à faire des arrêts sécuritaires plus fréquents pour contrer les effets de la fatigue au volant et ainsi réduire les risques d'accident;
- Appuyer les milieux locaux dans leurs efforts pour mettre en place des réseaux cyclables, dont la Route verte;
- Intégrer les nouvelles mobilités dans les systèmes de transport;
- Poursuivre la modernisation de l'industrie du transport par taxi;
- Assurer un accès régulier aux régions éloignées et isolées;

- Mettre en œuvre le Plan directeur en ressources informationnelles;
- Mettre en œuvre le Plan québécois des systèmes de transports intelligents;
- Mettre en œuvre le Plan intégré de vidéosurveillance du réseau routier supérieur;
- En collaboration avec les partenaires, poursuivre la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030 par l'intermédiaire de son Plan d'action 2018-2023 et de ses cadres d'intervention;
- Mettre en œuvre le Plan d'action ministériel en sécurité routière 2018-2023;
- Mettre en œuvre un chantier municipal visant l'instauration progressive de la vision zéro accident au Québec;
- Optimiser les actions en matière de sécurité civile;
- Mettre en œuvre le Plan d'action 2015-2020 et élaborer le Plan d'action 2020-2025 de la Stratégie maritime.

ORIENTATION 2

Préserver l'environnement

Dans la préoccupation constante de préserver l'environnement, le Ministère soutient l'électrification des transports et les solutions qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'ailleurs, avec la Politique de mobilité durable – 2030, le gouvernement s'est fixé une cible spécifique de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports en 2030, qui est établie à 37,5 % sous le niveau de 1990. Le Ministère entend donc renforcer ses activités dans le but de développer des solutions novatrices et durables pour tous les modes de transport, ainsi qu'en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Actions envisagées

- Déployer une stratégie de communication gouvernementale qui assure la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 et qui soutient des initiatives de sensibilisation aux véhicules électriques;
- Veiller à l'électrification progressive du parc de véhicules légers des ministères et organismes publics par l'intermédiaire du Centre de gestion de l'équipement roulant;
- Favoriser l'ajout d'autorisations d'accès privilégiés aux véhicules électriques sur certaines voies réservées où le covoiturage est permis;
- Permettre le passage gratuit des véhicules électriques aux ponts à péage de l'autoroute 25 et de l'autoroute 30 ainsi qu'aux traverses payantes de la Société des Traversiers du Québec;
- Soutenir le développement de l'offre de transport collectif électrifié;
- Soutenir l'électrification du transport maritime, aérien et ferroviaire et le développement du transport intermodal;
- Réduire l'empreinte environnementale du transport routier des marchandises par l'amélioration de l'efficacité énergétique, par le recours accru aux énergies moins émettrices de gaz à effet de serre et par le transfert modal;

- Poursuivre les activités de recherche et d'acquisition de connaissances dans le but de développer des solutions novatrices et durables en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- Soutenir le déploiement de l'infrastructure de recharge rapide le long des principaux axes routiers dans une perspective de sécurité des déplacements;
- Soutenir financièrement les transporteurs scolaires dans le processus d'électrification de leur parc de véhicules.

ORIENTATION 3

Consolider l'expertise et accroître la performance

L'amélioration de la capacité organisationnelle et de la saine gestion des fonds publics passent par le renforcement de l'expertise nécessaire à la prise en charge de fonctions clés du Ministère. Le personnel du Ministère agit avec compétence et veille à appliquer la plus grande rigueur dans son travail. En plus d'être intègre, l'organisation s'assure d'être transparente de façon proactive. Également, le Ministère doit renouveler son organisation et inculquer une culture d'amélioration continue de sa performance afin d'accroître son niveau d'efficacité et d'efficience et de devenir une organisation centrée sur les citoyens et sur l'atteinte de résultats mesurables.

Actions envisagées

- Poursuivre le déploiement du Plan de transformation organisationnelle qui s'appuie sur trois axes : une organisation performante, une gouvernance renforcée et une équipe compétente et mobilisée;
- Poursuivre l'embauche et l'affectation des ressources nécessaires au renforcement de l'expertise interne;
- Optimiser l'approche du Ministère, notamment en matière d'application des règles contractuelles prévues par la loi et ses règlements, ses politiques et ses directives, et poursuivre le développement du programme de formation en gestion contractuelle;
- Implanter la gestion organisationnelle des projets d'investissements du Ministère;
- Favoriser la réalisation à l'interne des activités de préparation et de surveillance des projets routiers ainsi que d'inspection des structures;
- Dispenser la formation en éthique et lobbyisme au personnel du Ministère;
- Encourager le développement des compétences et le transfert d'expertise;
- Poursuivre les démarches en vue d'obtenir la certification « Entreprise en santé »;
- Poursuivre le renforcement de la fonction d'évaluation et de révision des programmes;
- Poursuivre la mise en œuvre de l'optimisation des grands processus d'affaires ainsi que l'optimisation de certains autres processus;
- Renforcer la gestion documentaire;
- Réaliser l'intégration du Secrétariat aux affaires maritimes.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2019-2020 s'établit à 763,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 26,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières de même que l'amélioration, la réfection et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions, notamment en transport adapté et à la Société des Traversiers du Québec. De plus, ce programme regroupe les activités et mandats du Secrétariat aux affaires maritimes.

Le budget de dépenses 2019-2020 est établi à 699,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 24,0 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette augmentation s'explique notamment par la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030, la bonification de la subvention versée à la Société des Traversiers du Québec ainsi que par la volonté du Ministère de rehausser l'expertise interne.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Le budget de dépenses 2019-2020 est de 63,3 M\$, ce qui représente une augmentation de 2,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice 2018-2019. Cette augmentation s'explique par l'impact des conventions collectives et par la volonté du Ministère de rehausser l'expertise interne.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	699 926,9	23 963,3	672 853,6	675 963,6
2. Administration et services corporatifs	63 271,7	2 525,6	60 746,1	60 746,1
Total	763 198,6	26 488,9	733 599,7	736 709,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2019-2020 s'établit à 94,3 M\$, en hausse de 27,9 M\$ par rapport à celui de l'exercice 2018-2019. La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations principalement en transport ferroviaire. Cette augmentation s'inscrit conformément aux éléments présentés au Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	88 796,8	28 620,8	60 176,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 500,0	(700,0)	6 200,0
Prêts, placements, avances et autres	50,0	-	50,0
Total	94 346,8	27 920,8	66 426,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des transports du Québec	11 465,2	11 283,3

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société de l'assurance automobile du Québec	278 480,0	12 750,0	273 333,0	12 750,0
Société des Traversiers du Québec	187 937,9	141 137,8	162 985,8	121 503,7

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds aérien				
Dépenses	68 452,0	-	74 161,3	-
Investissements	15 055,0	-	1 399,3	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	133 772,8	-	124 994,6	-
Investissements	69 093,8	-	43 807,1	-
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	47 011,7	-	28 470,2	-
Investissements	220,7	-	150,0	-
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Dépenses	4 313 972,0	-	4 401 493,7	-
Investissements	2 168 918,0	-	2 118 830,0	-

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Clientèle 1 910 544 visites dans nos 167 bureaux¹	Assistance sociale 410 244 personnes soutenues¹ 2,82 G\$ prestations versées¹	Emploi 351 088 participants aux mesures d'emploi¹ 13 610 entreprises et organismes aidés par les services publics d'emploi¹
Clientèle 39 751 394 visites sur le web 2 775 603 appels téléphoniques pris en charge dans les centres d'appel^{1,2}	Régime québécois d'assurance-parentale 207 175 prestataires servis³ 1,93 G\$ prestations versées³	Registres de l'État 385 234 actes délivrés pour les naissances, les mariages, les unions civiles et les décès¹ 906 344 entreprises immatriculées¹

¹ Exercice financier 2017-2018.

² Sont compris : Centre de communication avec la clientèle, Centre de relations avec la clientèle de Services Québec, Directeur de l'état civil, Centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance-parentale et Centre de recouvrement.

³ Année civile 2017.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- en favorisant l'atteinte de conditions de travail satisfaisantes et de relations du travail harmonieuses;
- en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et l'action bénévole;
- en simplifiant l'accès aux services gouvernementaux.

Les services du Ministère se déploient suivant trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de services répartis sur tout le territoire du Québec. Le Ministère doit veiller à ce que soit développée, de façon à en assurer l'efficacité et afin d'en faciliter l'accès, une prestation intégrée des services publics, c'est-à-dire une prestation axée sur les besoins des citoyens ainsi que des entreprises et basée sur l'intégration des services de même nature ou complémentaires.

- Le Ministère assure les services à la population et aux entreprises en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise de son réseau présent dans toutes les régions. Le Centre de recouvrement est responsable de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère;
- Le Ministère met en œuvre la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7) et le plan d'action gouvernemental qui en découle, coordonne l'application de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire et le déploiement de la Stratégie gouvernementale en action bénévole et pilote la campagne d'Entraide auprès du personnel et des personnes retraitées des secteurs public et parapublic;
- Le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents en administrant le Régime québécois d'assurance parentale;
- Le Directeur de l'état civil agit comme officier public en inscrivant au Registre de l'état civil les naissances, mariages, unions civiles et décès et en délivrant les documents officiels en découlant, ce qui permet aux citoyens d'exercer leurs droits civils et d'accéder à divers programmes et services;
- Le Registraire des entreprises contribue à la protection des entreprises, des associations et des citoyens dans leurs relations économiques et sociales en agissant à titre d'officier public et s'assure du respect des lois régissant les entreprises et leurs activités;
- Le Ministère offre aux parties patronale et syndicale un service de médiation et de conciliation. Il permet aux parties négociant une convention collective de faire appel à un tiers neutre et spécialisé en relations du travail afin de les aider à régler un ou des différends et à conclure une entente. Durant la période d'application de la convention collective, il offre également des services d'amélioration des relations du travail ainsi que de médiations préarbitrales de griefs, incluant celles relatives aux plaintes en matière de harcèlement psychologique. Il offre aussi des services en ce qui concerne la conception de politiques, la recherche, la production et la diffusion de l'information sur le travail et délivre des permis de service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction;

- Le Ministère offre une expertise médicale, par l'entremise du Bureau d'évaluation médicale, en formulant des avis médicaux comme le prévoit la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, chapitre A-3.001).

Le Ministère interagit avec différents partenaires, dont la Commission des partenaires du marché du travail et le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, et avec plusieurs organismes communautaires, dans les secteurs de l'emploi, du développement social et de l'action communautaire autonome, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que de la défense collective des droits. Il s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux pour simplifier l'accès aux services aux citoyens et aux entreprises, notamment par l'entremise de Québec.ca (www.quebec.ca).

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

Simplifier l'accès aux services et en améliorer la qualité

Par cette orientation, le Ministère veut s'assurer que l'ensemble des services rendus à sa clientèle répond adéquatement aux besoins de celle-ci. Ainsi, la simplification de l'accès aux services, l'amélioration de la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services et la diversité de son offre sont autant de facteurs contribuant à offrir une expérience client de qualité. Le Ministère souhaite donc accroître le degré de satisfaction de sa clientèle au regard des services rendus.

Actions envisagées

- Faire connaître l'offre de services publics d'emploi auprès des entreprises ayant des enjeux de recrutement et de gestion des ressources humaines, auprès des travailleurs désirant accroître leurs compétences et qualifications et auprès des personnes à la recherche d'un emploi;
- Entreprendre la réalisation de la solution Accès UniQC qui offrira aux citoyens une seule porte d'entrée pour s'identifier dans le cadre des prestations de services gouvernementales ainsi que pour mettre à jour les informations d'identité qui les concernent;
- Poursuivre le déploiement des bureaux de Services Québec ainsi que l'intégration des services de première ligne de différents ministères et organismes;
- Proposer des solutions de simplification des démarches administratives;
- Poursuivre la mise en œuvre du pôle d'expertise en gestion et développement de registres.

ORIENTATION 2

Adapter les interventions aux besoins de la clientèle

Les caractéristiques et les besoins de la clientèle du Ministère ont évolué au cours des dernières années. Cette situation l'amène à diversifier ses interventions, voire à les repenser afin de les adapter aux besoins de celle-ci. À ce titre, il intervient auprès des individus, des entreprises et des partenaires ainsi qu'auprès des milieux du travail.

Actions envisagées

- Agir pour faire face aux défis pour la société québécoise liés à la rareté de la main-d'œuvre :
 - agir de façon proactive auprès des entreprises qui éprouvent des difficultés à pourvoir leurs postes afin de les aider à améliorer leurs pratiques en matière de gestion de leurs ressources humaines, notamment en ce qui a trait au recrutement, à la gestion et à la rétention des ressources humaines et au développement des compétences du personnel;
 - favoriser l'intégration et le maintien en emploi du plus grand nombre de personnes, notamment par l'accompagnement soutenu des clientèles issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail et le développement des compétences des chercheurs d'emploi, cela en fonction des besoins du marché du travail de chaque région du Québec;
 - poursuivre le Programme objectif emploi qui vise notamment l'intégration en emploi des nouveaux prestataires de l'assistance sociale qui sont sans contraintes à l'emploi;
 - intervenir rapidement avec un accompagnement personnalisé afin de favoriser une sortie des programmes de l'assistance sociale grâce à l'ensemble des actions portées par tous les secteurs du Ministère, dont celles liées au secteur de l'emploi.
- Aider à l'amélioration des conditions économiques et sociales des personnes en mettant en place des actions pour rejoindre une part plus grande de la clientèle aux programmes d'assistance sociale afin de les accompagner vers l'emploi;
- Contribuer à l'amélioration de la participation sociale des personnes prestataires des programmes d'assistance sociale, qui sont proches ou éloignées du marché du travail, en développant une offre de service axée sur le volet social, complémentaire à l'offre existante pour les mesures et les services d'emploi;
- Diversifier les moyens d'action du Ministère et inscrire la mobilisation des communautés au cœur de ses interventions en poursuivant le déploiement des Alliances pour la solidarité. De plus, une analyse sera effectuée afin de vérifier si les concertations et les projets soutenus sont réalisés dans les zones correspondant aux territoires dévitalisés identifiés par l'indice de défavorisation matérielle et sociale;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des collectivités par la reconnaissance des ressources communautaires et bénévoles, notamment en soutenant la Semaine de l'action bénévole, en réalisant des activités dans le cadre de la Semaine de la solidarité et en organisant la cérémonie de remise des prix Hommage bénévolat-Québec;
- Établir un plan d'intervention préventive et de résolution de différends;
- Développer des services innovateurs et modernes en amélioration des relations du travail;
- Mettre en place des mesures favorisant la promotion et le rayonnement des services de médiation-conciliation;
- Contribuer à une évolution équitable du salaire minimum.

ORIENTATION 3

Développer des approches innovantes

Par cette orientation et les avenues envisagées, le Ministère entend principalement l'optimisation de la gestion de ses ressources et le développement de ses technologies. Comme résultante, le Ministère envisage d'uniformiser ses processus, de moderniser ses systèmes et de renforcer la culture de saine gestion des deniers publics, le tout au profit de la clientèle et de la population en général.

Actions envisagées

- Améliorer la performance de l'organisation par l'optimisation des processus issue des travaux de conformité;
- Poursuivre le développement d'un dossier client électronique pour la clientèle de l'aide financière de dernier recours;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de modernisation des systèmes hébergés sur la plateforme centrale;
- Développer l'expertise du Ministère en matière d'intelligence d'affaires;
- Soutenir une culture d'amélioration continue durable par la formation du personnel et par l'accompagnement des équipes qui souhaitent mettre en place des projets d'optimisation de processus au sein du Ministère;
- Conclure des partenariats afin de faire bénéficier l'appareil gouvernemental d'opportunités de mise en commun d'informations contenues dans certains registres de l'État.

ORIENTATION 4

Se démarquer comme un employeur de choix

Par cette orientation, le Ministère vise à attirer la relève et à retenir le personnel actuel, un incontournable au bon fonctionnement de ses activités ainsi qu'à la livraison de ses services pour maintenir et optimiser la qualité de l'expérience client. À ce titre, le Ministère souhaite se démarquer comme un employeur de choix.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre la planification 2019-2020 du programme de projets d'amélioration du milieu de travail : pour un environnement inspirant;
- Mettre en œuvre le plan directeur en gestion des ressources humaines 2019-2023 (actions prévues pour 2019-2020) visant à soutenir l'orientation « Se démarquer comme employeur de choix ».

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2019-2020 du Ministère s'établit à 4 468,3 M\$, soit une hausse de 16,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. En tenant compte notamment d'un montant de 75,0 M\$ en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, qui s'ajoutera en cours d'année 2019-2020, le budget de dépenses du Ministère présentera une croissance de 91,5 M\$. Cette augmentation est due principalement à des sommes additionnelles découlant du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. À ce budget, s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Discours sur le budget 2019-2020.

PROGRAMME 1

Gouvernance, administration et services à la clientèle

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère tels que les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Ce programme vise aussi à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à l'exercice de la mission dévolue au Ministère. Également, il assure l'administration de la Commission des partenaires du marché du travail. De plus, ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail. Aussi, il vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens. Enfin, il permet de verser au Fonds du Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère et il contribue à financer le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme est de 556,9 M\$, ce qui représente une hausse de 3,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique notamment par l'impact des conventions collectives et par la mise en place des nouvelles dispositions faisant suite aux modifications apportées par la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail (L.Q., 2018, chapitre 21). L'augmentation du budget est compensée en partie par une somme de 7,1 M\$ transférée au cours de l'exercice financier 2018-2019 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et versée principalement au titre des activités de la Commission de la construction du Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail en vue d'enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Cette variation tient également compte de mesures d'économie appliquées aux budgets d'administration du Ministère.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre les ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesure d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme est de 3 078,1 M\$. Il s'agit d'une hausse de 60,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par des budgets additionnels découlant des mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 et de l'indexation des prestations de l'aide financière de dernier recours. Ces ajouts sont compensés par une baisse anticipée de la clientèle de l'aide financière de dernier recours. Cette variation tient également compte de l'ajout d'un montant de 52,0 M\$, en 2018-2019, en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2019-2020.

PROGRAMME 3 Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail.

Le budget de dépenses 2019-2020 de ce programme totalise 833,4 M\$, soit une diminution de 46,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2018-2019. Cette variation s'explique principalement par l'ajout, au cours de l'exercice 2018-2019, d'un budget additionnel de 23,0 M\$ en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et d'un budget additionnel de 24,9 M\$ en provenance de la Provision pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi. Ces sommes s'ajouteront à nouveau au cours de l'exercice 2019-2020.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gouvernance, administration et services à la clientèle	556 855,0	2 965,4	528 949,6	553 889,6
2. Mesures d'aide financière	3 078 061,7	60 228,7	3 013 585,5	3 017 833,0
3. Mesures d'aide à l'emploi	833 362,3	(46 713,3)	818 031,6	880 075,6
Total	4 468 279,0	16 480,8	4 360 566,7	4 451 798,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2019-2020 du Ministère est de 2,2 M\$. Il est identique au budget d'investissements de 2018-2019.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	485,0	-	485,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	1 681,0	-	1 681,0
Total	2 166,0	-	2 166,0

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2019-2020	2018-2019
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des partenaires du marché du travail	2 934,1	2 498,6

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	27 848,1	27 848,1	27 028,9	27 028,9

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2019-2020		2018-2019	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	39 837,4	35 203,4	27 787,8	24 453,2
Investissements	-	-	-	-
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 114 989,1	936 956,7	1 089 887,5	948 251,6
Investissements	-	-	-	-
Fonds des biens et des services				
Dépenses	122 611,4	70 386,5	111 171,1	70 119,8
Investissements	3 500,0	-	1 000,0	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	21 326,1	17 626,1	20 926,1	17 626,1
Investissements	18 549,6	-	15 769,0	-
Fonds du Tribunal administratif du travail				
Dépenses	78 477,5	6 271,3	76 555,0	6 387,8
Investissements	9 635,0	-	3 810,0	-
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	32 406,9	29 624,2	36 009,1	29 649,2
Investissements	-	-	-	-

